

Rapport annuel

2000



Merlin Gerin
Modicon
Square D
Telemecanique

Schneider
 **Electric**

*Get more with the world's Power & Control specialist**

Sommaire

Profil

- 1 Le message du Président
- 4 Les chiffres clés
- 8 Schneider Electric et ses actionnaires
- 10 Le Gouvernement d'Entreprise

12 La stratégie de croissance

- 13 Une croissance forte, une rentabilité élevée
- 14 Repousser nos frontières géographiques
- 16 Repousser les frontières de nos métiers
- 18 Repousser nos frontières technologiques
- 20 Repousser nos frontières culturelles
- 22 Agir en entreprise responsable

24 Une nouvelle approche par marché

- 26 Le marché du Bâtiment
- 30 Le marché de l'Industrie
- 34 Le marché des Infrastructures
- 38 Le marché de l'Energie

43 Rapport de gestion 2000

- 60 Rapport d'activité
- 66 Comptes consolidés
- 93 Comptes résumés
- 97 Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 102 Rapport du Conseil d'Administration
- 107 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
- 110 Résolutions

Gouvernement d'Entreprise

Tableau de concordance

(Règlement COB 98-01)

Le rapport annuel étant enregistré comme Document de Référence visé par la Commission des Opérations de Bourse, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés.

	Pages
1.1 Nom et fonctions du responsable du document	99
1.2 Attestation des responsables	99
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	58
1.4 Politique d'information	54
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	43, 58 et 59
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	47 à 49
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	50 à 51
3.4 Marché des titres de l'émetteur	52 et 53
3.5 Dividendes	96, 102 et 110
4.1 Présentation de la société et du Groupe	46 et 47
4.3 Faits exceptionnels et litiges	58
4.4 Effectifs	47 et 85
4.5 Politique d'investissement	61 à 63
5.1 Comptes de l'émetteur et du Groupe	68 à 98
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	51, 54 à 57
7.1 Évolution récente	60 à 63
7.2 Perspectives d'avenir	62 et 63

Schneider Electric

Spécialiste mondial
de la distribution électrique
et des automatismes industriels

Année 2000

- Chiffre d'affaires 9,7 milliards d'euros
- Résultat d'exploitation 1,3 milliard d'euros
- Résultat net 625 millions d'euros
- Effectif 72 200 personnes

Nos atouts

- Premier spécialiste mondial du "Power and Control"
- Quatre marques fortes :
Merlin Gerin, Modicon, Square D, Telemecanique

Une implantation mondiale
dans 130 pays, avec une offre globale
pour 4 marchés

Bâtiment, Industrie, Infrastructure, Énergie

Pour en savoir plus
www.schneider-electric.com

Le message du Président



Henri Lachmann
*Président-Directeur Général
de Schneider Electric*

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,



L'année 2000 a été exceptionnelle pour votre société à plus d'un titre.

Schneider Electric a réalisé de très bonnes performances en termes d'activité et de résultats.

L'activité du Groupe a progressé plus vite que celle de ses marchés et nous avons atteint, avec un an d'avance, l'objectif de marge opérationnelle que nous nous étions fixé dans le cadre du programme Schneider 2000+^(*).

Le Groupe a achevé son recentrage sur la distribution électrique et les automatismes industriels en apportant à l'autrichien VA Tech ses activités haute tension. VA Tech Schneider Electric High Voltage, dont la direction opérationnelle revient à notre partenaire, devient le n° 3 mondial de son secteur.

Schneider Electric s'est renforcé dans ses deux activités en conduisant une politique d'acquisitions soutenue pour compléter et élargir son offre, et étendre sa couverture géographique.

Ces avancées ont permis à votre Groupe de lancer, au moment opportun, une opération d'une ampleur exceptionnelle : le rapprochement avec Legrand pour créer le n° 1 mondial de la distribution électrique et des automatismes industriels.

Forte croissance de l'activité et des résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'est élevé à 9,7 milliards d'euros, en progression courante de 15,7 %. Cette hausse s'appuie à la fois sur une croissance organique soutenue sur tous nos marchés, + 8,3 % hors activités haute tension, et sur une croissance externe dynamique, avec des acquisitions ciblées et fortement complémentaires.

**Ensemble,
mieux,
plus vite,
plus loin**

(*) cf page 61

Le message du Président

Notre résultat d'exploitation, en hausse de 23 %, représente une marge opérationnelle de 13,4 % contre 12,6 % en 1999.

Nous avons notamment réalisé des réductions de coûts de 140 millions d'euros en 2000 et de 220 millions d'euros sur deux ans.

Le résultat net part du Groupe, après amortissement des survaleurs, atteint 625 millions d'euros, en progression de 30 % par rapport à 1999.

Une volonté de repousser nos frontières dans tous les domaines

Nous avons, dans nos activités, renforcé notre offre de spécialités et développé nos positions sur des marchés d'avenir à fort potentiel, comme les automatismes, le contrôle du bâtiment ou encore la Voix-Données-Images (VDI).

Les acquisitions de Crouzet Automatismes (France) et de Positec (Suisse) placent le Groupe en position de leader européen des commandes, des petits automatismes et du contrôle de mouvement.

La filiale créée avec Toshiba, dont nous détenons 60 %, propulse Schneider Electric au 1^{er} rang mondial des variateurs de vitesse.

Le joint-venture constitué avec Thomson multimedia nous positionne solidement dans la technologie des Courants Porteurs de Ligne (CPL). Cette technologie permet d'utiliser le réseau électrique des résidences, des bâtiments, pour transmettre des informations numérisées. Nous développons actuellement une gamme complète avec notre partenaire qui est déjà leader sur ce marché aux Etats-Unis. Nous avons porté à 33 % notre participation dans MGE UPS Systems, leader mondial de la protection des équipements informatiques, et nous sommes entrés

dans le capital d'Infra +, leader français du câblage des réseaux locaux.

Sur le plan géographique, les acquisitions réalisées en Inde et en Allemagne dans la basse tension, en Australie dans la moyenne tension, aux Etats-Unis dans la protection de puissance, les systèmes de pesage et de mesure, et en Afrique du Sud, dans le domaine des cartes de pré-paiement d'électricité, renforcent nos positions.

Au cours de l'année, nous avons également mis en place une nouvelle organisation par marché pour mieux valoriser leur potentiel en développant les offres globales pour le Bâtiment, l'Industrie, l'Energie et les Infrastructures, et ainsi mieux servir les clients.

Nous accélérons parallèlement l'intégration d'Internet dans nos applications pour accroître notre compétitivité et celle de nos clients, renforcer le leadership du Groupe en matière d'accès transparent à l'information. Optimisation des investissements, mesures et optimisation des consommations, exploitation, diagnostic et maintenance à distance, paiement automatique, gestion intelligente des usines, des infrastructures et des bâtiments : notre offre de solutions complètes et constamment enrichie permet à nos clients de se consacrer à leur cœur de métier.

Les acquisitions et partenariats réalisés en 2000 sont des atouts supplémentaires dans le domaine des produits communicants, compatibles et reliés entre eux.

Nous sommes dans une Industrie du Futur. L'énergie électrique va être l'énergie la plus utilisée au monde au XXI^e siècle. Sur tous ces marchés, dans tous ces domaines, Schneider Electric est le leader et l'unique spécialiste mondial du "Power & Control".

La création d'un Leader mondial

Schneider Legrand : un leader mondial aux perspectives prometteuses

Comme nous l'avons annoncé le 15 janvier dernier, nous avons décidé, avec François Grappotte, Président de Legrand, de rapprocher nos deux entreprises. Notre objectif commun : créer l'indiscutable leader mondial de la distribution électrique ultraterminale et valoriser l'exceptionnelle complémentarité de nos savoir-faire, de nos métiers et de nos positions géographiques.

Les nouvelles capacités financières issues de ce rapprochement renforceront les opportunités de développement de l'ensemble des activités du Groupe et permettront de mettre en œuvre une stratégie de croissance encore plus ambitieuse.

Pour vous, actionnaires de Schneider Electric, ce rapprochement constitue une occasion unique de participer à la constitution d'un leader mondial, au chiffre d'affaires de 12,5 milliards d'euros, qui sera la référence du secteur.

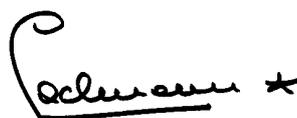
Avec un résultat net de l'ordre de 860 millions d'euros en 2000, une marge brute d'autofinancement de 1,4 milliard d'euros et des fonds propres de 6 milliards d'euros, le nouveau Groupe offre de très belles perspectives de création de valeur. Il sera en excellente position pour tirer profit de l'important potentiel de développement qu'offrent les marchés de l'électricité.

Le caractère amical de ce rapprochement est le meilleur garant de son succès. Trois représentants de l'actionnariat de Legrand seront nommés au Conseil de Surveillance du nouveau Groupe. Edouard de Royère rejoindra notre Conseil de Surveillance pour en assurer la Présidence.

Nous serons, François Grappotte et moi-même, respectivement Vice-Président et Président du Directoire et trois dirigeants de Legrand rejoindront le Comité Exécutif du nouvel ensemble.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ces bons résultats : les collaborateurs de Schneider Electric dont la motivation et les compétences ont permis de rendre possible ce rapprochement et qui en seront les acteurs ; nos partenaires, clients et fournisseurs, avec lesquels la constitution du nouveau Groupe permettra de renforcer nos liens ; nos actionnaires qui ont témoigné leur confiance dans la stratégie du Groupe.

Je souhaite vivement que vous continuiez à nous accompagner tout au long de ce magnifique projet que nous mettrons en œuvre en 2001. Il constitue une étape majeure dans notre ambition de croissance.



Henri Lachmann
Président-Directeur Général



Conseil d'Administration

Didier Pineau-Valencienne, 70 ans
Président d'Honneur Administrateur

Henri Lachmann, 62 ans
Président-Directeur Général

Jean-Paul Jacamon, 53 ans
Vice-Président Directeur Général

Claude Bébéar, 65 ans
Président du Conseil de Surveillance d'Axa

Daniel Bouton, 51 ans
*Président-Directeur Général
de la Société Générale*

Thierry Breton, 46 ans,
*Administrateur indépendant**
*Président-Directeur Général de Thomson S.A.
et de Thomson multimedia*

Alain Burq, 47 ans,
*Président du Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de Placement
Schneider Actionariat*

Jean-René Fourtou, 61 ans
*Administrateur indépendant**
*Vice-Président Directeur Général
du Directoire d'Aventis*

Michel François-Poncet, 66 ans
*Vice-Président Directeur Général
de BNP-Paribas*

Hans Friderichs, 69 ans
*Administrateur indépendant**
Administrateur de sociétés

James F. Hardymon, 66 ans
*Administrateur indépendant**
*Administrateur d'Air Products
& Chemicals Inc.*

Gérard de La Martinière, 57 ans
*Directeur Général Finance,
Contrôle et Stratégie du Groupe Axa*

James Ross, 62 ans
*Administrateur indépendant**
Président de The National Grid Group

Piero Sierra, 66 ans
*Administrateur indépendant**
*Conseiller d'Administration
des sociétés internationales
du Groupe Pirelli SpA (Milan)*

Secrétaire du Conseil
Philippe Bougon

Commissaires aux comptes

Commissaires titulaires
Barbier Frinault & Autres /
Arthur Andersen
Befec-Price Waterhouse

Commissaires suppléants
Jean de Gaulle
Dominique Paul

*Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot

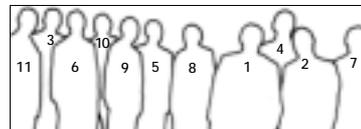
Gouvernement d'Entreprise

Comité Exécutif*

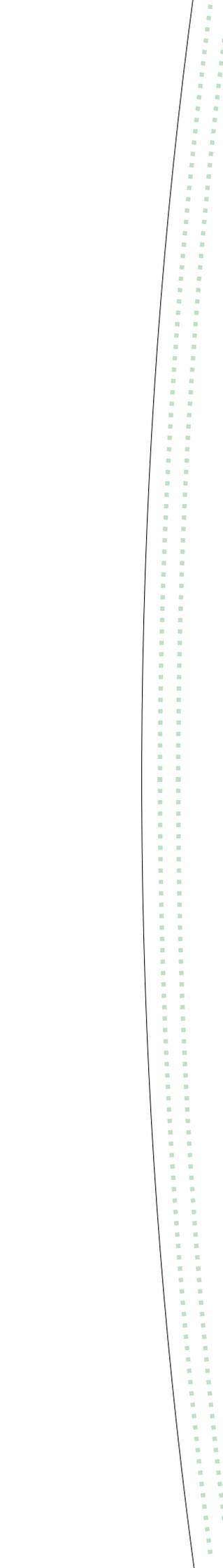


- 1. Henri Lachmann**
Président-Directeur Général
- 2. Jean-Paul Jacamon**
Vice-Président Directeur Général
- 3. Jean-Louis Andreu**
*Directeur Général
de la Division Internationale*
- 4. Antoine Giscard d'Estaing**
*Directeur Général
Finances-Contrôle*
- 5. Jean-Claude Perrin**
Directeur des Filiales
- 6. Eric Pilaud**
*Directeur Général
de la Division
e-Business@Schneider Electric*

- 7. Jean-François Pilliard**
*Directeur Général
Ressources Humaines
et Communication*
- 8. Chris Richardson**
*Directeur Général de la
Division Amérique du Nord*
- 9. Jean-Paul Saas**
*Directeur Général
de la Direction Marchés,
Activités, Technologies*
- 10. Marcel Torrents**
*Directeur Général
de la Division France*
- 11. Christian Wiest**
*Directeur Général
de la Division Europe*



*au 31 décembre 2000



Equipe dirigeante*

Fonctions centrales

Bernard Lancian
*Développement Commercial
Corporate*

Guy de Place
Stratégie et Planification

Jean-Pascal Tricoire
*Schneider Global Business
Development (SGBD)*

Pedro Salazar
Juridique

Olivier Blain
Communication

Olivier Blum
Schneider 2000+

Daniel Victoir
*Qualité et systèmes
d'information*

Responsabilités géographiques

Michel Bartenieff
Asie du Sud-Est

Dominique Bellot
Allemagne

Jacques Billiard
*Afrique – Moyen-Orient
Corée – Japon*

Rune Johansson
*Europe Centrale et
Orientale – CEI*

Gaël de La Rochère
Royaume-Uni

Guy Lemarchand
*Pays Nordiques,
Benelux – Irlande – Suisse*

René Orlandi
*Amérique du Sud
Région Brésil, Nord et Caraïbe*

Luc Oursel
Italie

Xavier Robineau-Bourgneuf
*Amérique du Sud
Région Australe*

Ramon Royo
Péninsule Ibérique

Russell Stocker
Grande Chine

Pierre Tabary
Pacifique

Marchés Activités et Technologies

Marchés

Jean-Pierre Chardon
Bâtiment

Michel Crochon
Industrie

Jean Kieffer
Energie et Infrastructure

Activités

Noël Girard
Basse Tension

Joël Karecki
Contrôle Industriel

Alain Marbach
Automation et Motion

Adrien Scolé
Moyenne Tension

Jean-Marie Trollé
Achats

Claude Ricaud
Scientifique et Technique

Filiales

Morten Ahlström
Lexel

Jean-Marie Bastin
Sarel - Himel

Jean-Claude Leblond
Schneider Electric High Voltage

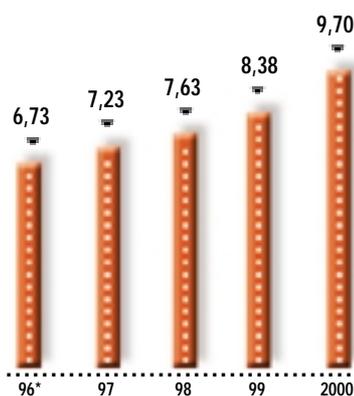
Jean Netter
Schneider Electric Ventures

** au 1^{er} mai 2001*



Accélération de la croissance et progression des résultats

Chiffre d'affaires	+ 15,7 %
Résultat d'exploitation	+ 22,9 %
Résultat net part du Groupe	+ 30,0 %



Chiffre d'affaires 2000 consolidé
en milliards d'euros

* pro forma retraité de Spie Batignolles

Une dynamique de croissance forte

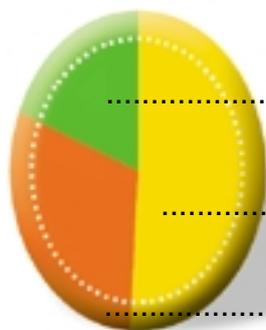
La stratégie de Schneider Electric est clairement orientée vers la croissance.

Avec une progression des ventes de + 15,7 %, Schneider Electric a réalisé en 2000 une croissance forte, grâce notamment au succès du programme Schneider 2000+^(*).

A structure et changes constants, la croissance du chiffre d'affaires a atteint + 7,2 % et + 8,3 % lorsque l'on exclut les activités de haute tension. C'est la plus belle performance du secteur. Depuis 1996, les ventes de Schneider Electric ont progressé en moyenne annuelle de + 9,6 %.

(*) cf page 61

Un portefeuille d'activités équilibré



Moyenne tension 19 % + 7,5 %

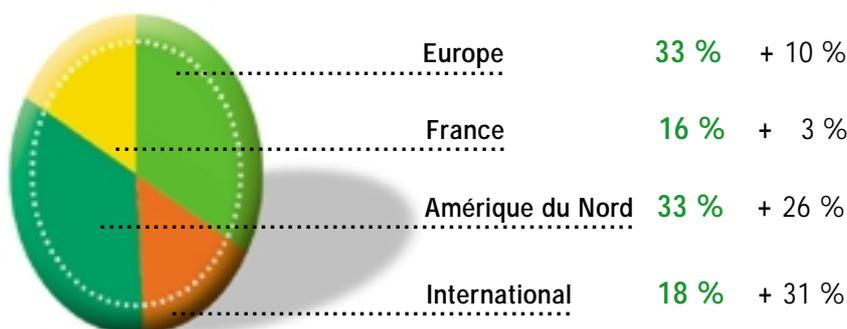
Basse tension 51 % + 9,2 %

Automatismes industriels 30 % + 7,3 %

Toutes les activités du Groupe ont progressé en 2000 grâce aux efforts d'adaptation et de renouvellement de l'offre de produits et à la bonne orientation de nos marchés.

Chiffre d'affaires 2000 par activité (hors haute tension)
indication de l'évolution 2000/1999 à périmètre et changes constants

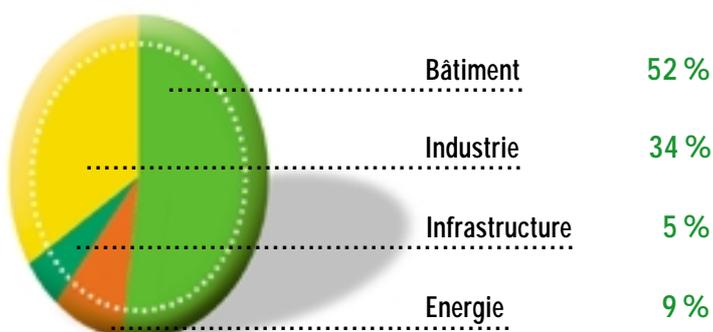
Une présence mondiale équilibrée



Chiffre d'affaires 2000 par zone géographique
*indication de l'évolution 2000/1999 à périmètre et changes courants
 et hors activités de haute tension.*

Schneider Electric a réussi le pari d'être à la fois global et local. La progression des ventes fait apparaître une croissance forte en Europe, en Amérique du Nord et à l'International (Asie, Amérique du Sud, Afrique, Orient). Les nombreuses "initiatives de croissance" menées localement par l'ensemble des entités y ont fortement contribué.

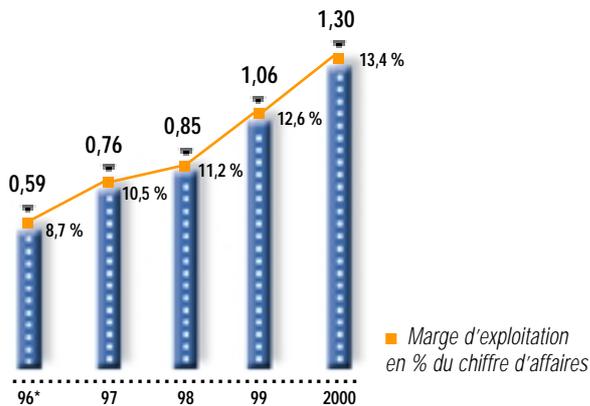
Quatre marchés porteurs



Chiffre d'affaires 2000 par marché
hors activités de haute tension

La forte présence de Schneider Electric sur quatre marchés différents constitue un atout majeur. La répartition équilibrée des ventes entre marchés et zones géographiques favorise la régularité de la croissance et des résultats, en limitant l'impact des évolutions cycliques des économies et des marchés.

Chiffres clés 2000



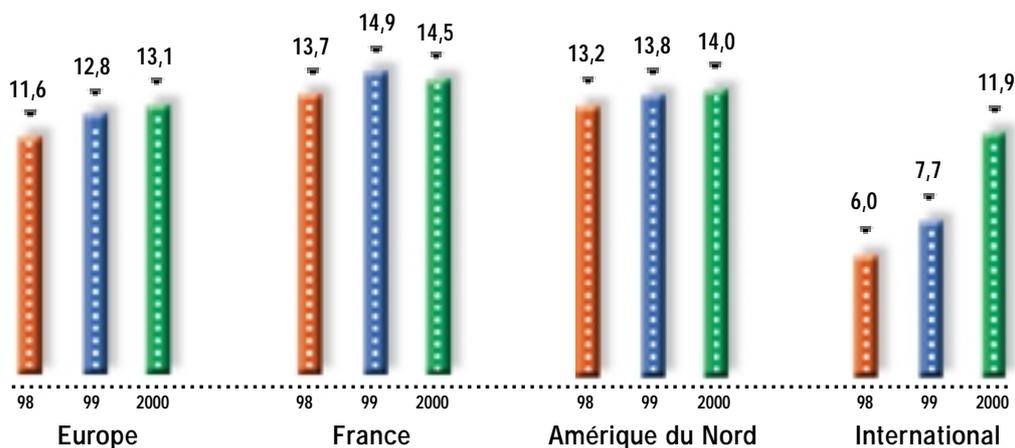
Résultat d'exploitation consolidé

en milliards d'euros
* pro forma retraité de Spie Batignolles

Des marges en forte progression

Le résultat d'exploitation progresse de 22,9 % en 2000 et représente désormais 13,4 % du chiffre d'affaires. Cette progression s'explique par le succès du programme Schneider 2000+^(*) qui s'est traduit par une croissance soutenue des ventes, une amélioration de la productivité industrielle et par la poursuite des réductions de frais généraux.

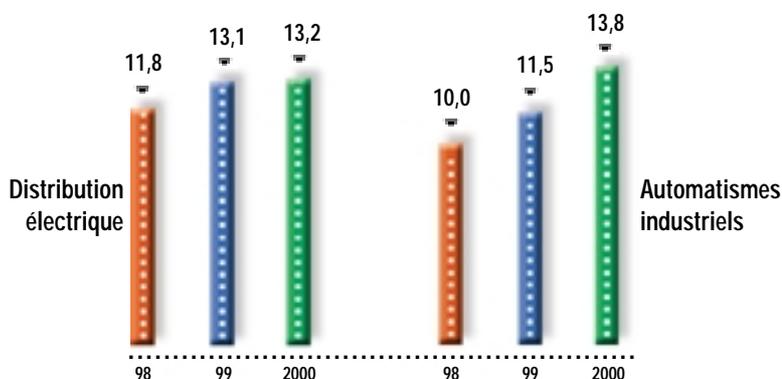
(*) cf page 61



Marges d'exploitation par zone géographique

en pourcentage du chiffre d'affaires

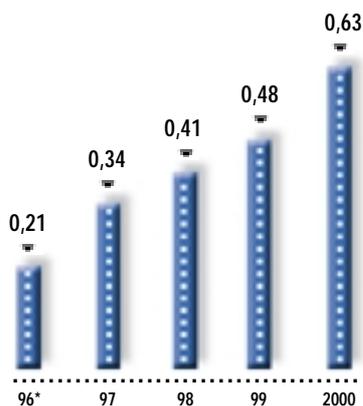
Toutes les zones contribuent fortement à la constitution du résultat d'exploitation.



Marges d'exploitation par activité

en pourcentage du chiffre d'affaires

La marge d'exploitation progresse dans nos deux activités principales grâce aux efforts importants de productivité et de renouvellement de l'offre en distribution électrique et en automatismes industriels.



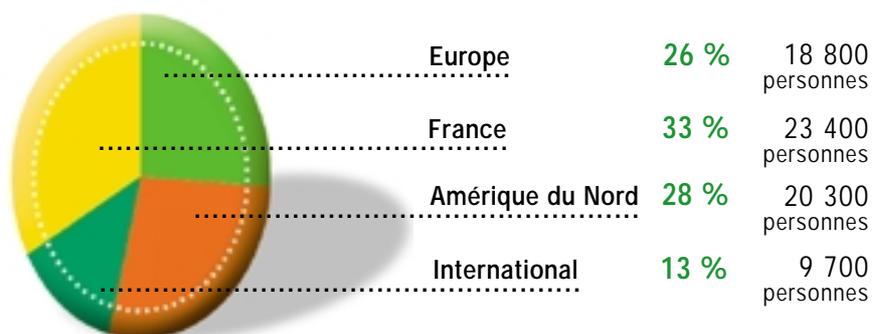
Résultat net part du groupe

en milliards d'euros

* pro forma retraité de Spie Batignolles

Un résultat net en hausse de 30 %

L'évolution du résultat net part du Groupe en 2000 confirme une croissance forte et régulière. La progression moyenne du résultat net depuis 1996 atteint 32 %.



Effectifs 2000 par zone géographique

effectifs moyens permanents - Total : 72 200 personnes

Les effectifs moyens de Schneider Electric sont en progression de 7 % par rapport à 1999.

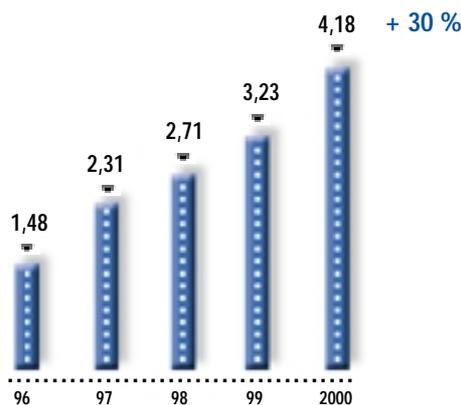
Schneider Electric et ses actionnaires

Créer de la valeur dans la durée

Profil au 31/12/2000

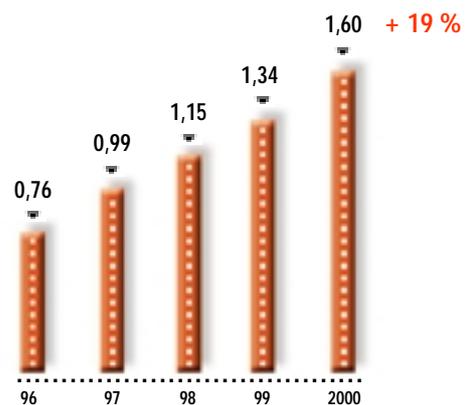
- Premier Marché de la Bourse de Paris Admis au Service à Règlement Différé
- Code Euroclear : 12 197
- 28^e rang du CAC 40 (1,03 % de l'indice)
- Capitalisation boursière : 12,1 milliards d'euros

(Source Euronext / non diluée)



Bénéfice par action

en euros

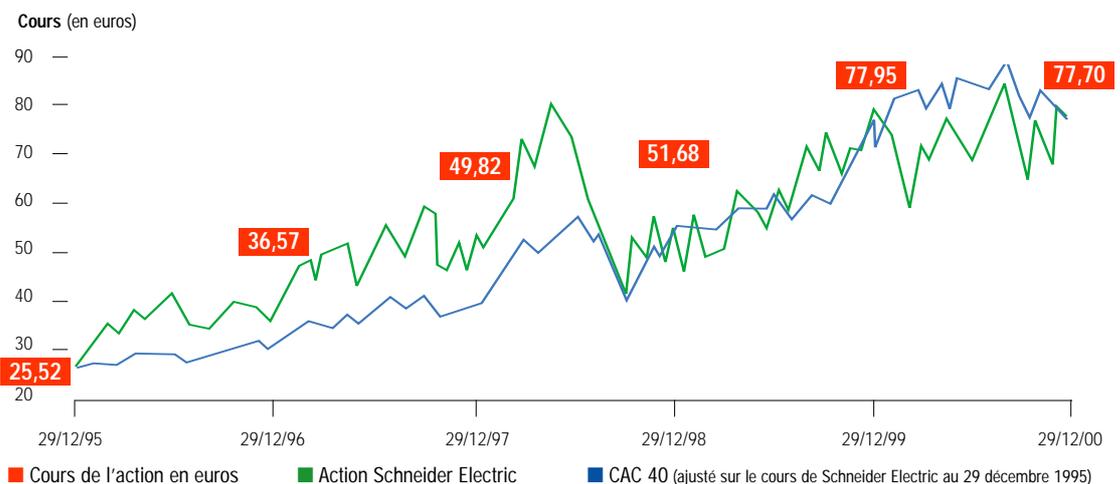


Dividende net par action

en euros

Evolution des cours et de l'indice CAC 40 et volumes de titres échangés

Source Euronext



En euros	1996	1997	1998	1999	2000
Plus haut	41,22	59,15	80,65	78,00	85,80
Plus bas	25,34	35,67	39,10	44,40	57,35
Dernier cours de l'année	36,57	49,82	51,68	77,95	77,70
Moyenne quotidienne des échanges (en milliers de titres)	515,82	472,89	517,23	590,42	528,64
Nombre de titres au 31/12 (en milliers de titres)	136 922	152 168	153 417	161 424	155 788
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	5 006	7 581	7 928	12 581	12 104

Evolution du capital *en 2000*

Nombre de titres au 31 décembre 1999	161 423 578
Actions créées en 2000	364 065
Actions annulées en 2000	6 000 000
Nombre de titres au 31 décembre 2000	155 787 643
Actions potentielles au 31 décembre 2000	3 452 561
(OC Square D, options de souscription)	
Nombre de titres au 31 décembre 2000	159 240 204
(totalelement dilué)	
Nombre moyen de titres en 2000	149 354 081
(utilisé pour le calcul du résultat par action)	

Répartition du capital *au 31/12/2000*

Pacte*	7,4 %
Personnel	4,5 %
Autocontrôle et Autodétention	6,4 %
Institutionnels Etrangers	33,8 %
Autres Institutionnels France	35,9 %
Personnes physiques	12,0 %

* Axa 4,6 % - BNP-Paribas 2,1 % - AGF 0,7 %

Contact actionnaires individuels

Par Internet ou en appelant le numéro vert accessible depuis la France **0 800 20 55 14** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30, hors jours fériés.

www.schneider-electric.com



Calendrier des principaux événements

Mai 2001 : conférence EPG : Electrical Power Group (Floride - USA)

7 mai 2001 : paiement d'un acompte unique sur dividende*

11 juin 2001 : Assemblée Générale Mixte (Paris)

19-20 octobre 2001 : salon Actionaria (Lyon)

16-17 novembre 2001 : salon Actionaria (Paris)

* Il n'est pas envisagé d'autre distribution au titre de l'exercice 2000

Calendrier des Communiqués Financiers

24 janvier 2001 : chiffre d'affaires annuel 2000

1^{er} mars 2001 : résultats annuels 2000

25 avril 2001 : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2001

24 juillet 2001 : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2001

12 septembre 2001 : résultats semestriels 2001

23 octobre 2001 : chiffre d'affaires à fin septembre 2001

L'action Schneider Electric en 2000

Dans un contexte boursier difficile, Schneider Electric a réalisé en 2000 l'une des meilleures performances du secteur.

Sur 5 ans, la valeur du titre a été multipliée par 3, ce qui correspond à une performance moyenne annuelle de 25 %.

Un dividende en hausse de + 19 %

Le Conseil d'administration de Schneider Electric proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2001, la distribution d'un dividende net de 1,60 euro, soit 2,40 euros avoir fiscal compris, en hausse de 19% par rapport à l'exercice précédent. Il correspond à un taux de distribution de 38%, proche de celui des exercices précédents.

Sur 5 ans, la progression moyenne annuelle du dividende Schneider Electric s'est élevée à + 20%.

Annulation d'actions

De façon à limiter l'effet dilutif des conversions d'obligations et de l'augmentation de capital réservée aux salariés, intervenus en 1999, l'Assemblée Générale du 5 mai 2000 a annulé 6 millions de titres et a donné pouvoir au Conseil pour autoriser une annulation supplémentaire à hauteur de 6,3 % du capital.

L'information aux actionnaires

Schneider Electric s'attache à établir de solides relations de confiance avec ses actionnaires en les informant toujours plus vite et plus complètement.

Schneider Electric communique régulièrement avec ses actionnaires au travers notamment d'une "Lettre aux Actionnaires" publiée quatre fois par an, d'un "Espace Investisseurs" sur **Internet www.schneider-electric.com** actualisé quotidiennement, d'un "Guide de l'Actionnaire", disponible sur demande auprès du Service Actionnaires et d'avis financiers publiés régulièrement dans la presse.

Schneider Electric participe aux salons destinés aux actionnaires individuels. En 2000, Schneider Electric était présent pour la 3^e année consécutive au Salon Actionaria où près de 1 000 visiteurs ont été accueillis par ses équipes.

Par ailleurs, la création d'un Comité Consultatif d'Actionnaires sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2001.



Gouvernement d'Entreprise

La transparence en action

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

En 2000, le Conseil d'Administration est composé de 15 membres, dont 7 administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot, jusqu'au décès de David de Pury, intervenu le 27 décembre 2000. Il s'est réuni 7 fois avec un taux de participation de 88 %.

Un règlement intérieur définit le fonctionnement et les missions du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations. Ce dernier étudie notamment la politique de rémunération des dirigeants, les projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'actionnariat salarié, fait des propositions au Conseil pour les nominations d'Administrateurs et de membres des Comités du Conseil.

Le montant annuel maximum des jetons de présence est fixé à 411 612 euros. Leurs modalités de répartition ont été définies par le Conseil d'Administration en fonction notamment de la présence aux réunions du Conseil. Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2000 se sont élevés à 387 025 euros.

L'évolution du Gouvernement d'Entreprise en 2001

Le Conseil d'Administration tient à souligner toute la reconnaissance que la société doit à David de Pury, prématurément disparu en décembre 2000, et qui présidait le Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunérations et de Nominations, propose à l'Assemblée de renouveler le mandat de MM. Didier Pineau-Valencienne, Jean-René Fourtou et du Dr. Hans Friderichs.

Cependant, le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA a également décidé de mettre en œuvre, au plus tôt, le gouvernement d'entreprise résultant du rapprochement avec Legrand.

Aussi, il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale annuelle, sous condition de la réussite de l'opération (succès de l'offre et obtention de l'accord des autorités de la concurrence) de modifier les statuts de la Société afin d'adopter :

- la dénomination sociale "Schneider-Legrand",
- la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Si l'Assemblée approuve les résolutions qui lui seront présentées, la société sera, dès la levée des conditions, dirigée par un Directoire composé de MM. Henri Lachmann, Président, et François Grappotte, Vice-Président, et un Conseil de Surveillance présidé par M. Edouard de Royère dont les autres

membres seront MM. Didier Pineau-Valencienne, Président d'Honneur, Jean-René Fourtou, Vice-Président, Daniel Bouton, Thierry Breton, Alain Burq, Bernard Decoster, Michel François-Poncet, Dr Hans Friderichs, James F. Hardymon, Gérard de La Martinière, James Ross, Piero Sierra, Jean-Pierre Verspieren, Raphaël Verspieren.

La rémunération des dirigeants

La Direction du Groupe est constituée des 11 membres du Comité Exécutif. Leur rémunération comporte une part fixe et une part variable, elle-même fonction de l'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont pour partie liés aux performances financières du Groupe et pour partie individualisés.

En 2000, le total des rémunérations brutes perçues des sociétés du Groupe par les 11 membres du Comité Exécutif s'est élevé à 8,4 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros au titre de la part variable.

Les plans d'options de souscription d'actions^(*)

Les 9 149 930 options, attribuées entre 1992 et 2000 et non exercées au 31 décembre 2000, sont réparties entre 1 300 bénéficiaires dont 1 408 490 aux 11 membres du Comité Exécutif. Toutes les options sont exerçables entre 5 et 8 ans. Les prix de souscription s'étagent entre 20,35 euros pour le plan 1992 et 65,88 euros pour le dernier plan 2000.

(*) cf page 51

Depuis 1997, l'exercice des options dépend pour partie de l'atteinte d'objectifs de résultat ou de création de valeur.

Depuis 1998, les plans d'options ne bénéficient d'aucune décote par rapport au cours moyen de l'action précédant l'attribution des options.

L'actionnariat salarié

L'objectif de la société est de porter à 10 %, dans les cinq prochaines années la part du capital détenue par les salariés. Au 31 décembre 2000, les salariés détiennent, à travers les Fonds Communs de Placement du Plan d'Epargne d'Entreprise, 4,5 % du capital et 7,6 % des droits de vote. Un nouveau Plan Mondial d'Actionnariat Salarié devrait être lancé en 2001.

Les droits de vote double

Les actions justifiant d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, bénéficient d'un droit de vote double. Il en est de même des actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

La stratégie de croissance

Plus d'ambition, plus d'exigence

- Associer une croissance forte et une rentabilité élevée.
- Repousser nos frontières dans tous les domaines pour faire plus, mieux, plus vite.
- Agir en entreprise responsable à l'égard de son environnement.

Chiffre d'affaires 2000

+ 15,7 %

Marge opérationnelle 2000

13,4 %

- Premier spécialiste mondial de la distribution électrique et des automatismes industriels, Schneider Electric développe une offre sans équivalent et rassemble la totalité des compétences requises dans ces domaines pour servir les marchés du Bâtiment, de l'Industrie, des Infrastructures et de l'Energie.

Le Groupe focalise ses activités sur les segments les plus porteurs et les plus créateurs de valeur. Sa dimension internationale, marquée par des implantations locales au plus près de ses marchés, contribue à renforcer son leadership dans le monde.

- Résolument engagé dans une stratégie de croissance rapide, Schneider Electric vise l'amélioration permanente de ses performances commerciales, industrielles et financières.

Le Groupe conduit une politique dynamique d'acquisitions et de partenariats pour renforcer ses parts de marchés et sa compétitivité, élargir son offre dans ses activités, financer dans les meilleures conditions son développement et créer plus de valeur pour ses actionnaires.

- Cette démarche s'appuie sur la mobilisation des compétences et sur l'engagement de tous ses collaborateurs, dans le cadre d'une organisation réactive, orientée en priorité vers l'anticipation des besoins et la satisfaction des attentes des clients.

Une croissance forte

Schneider Electric s'est donné un double objectif en terme de croissance :

- croissance interne : dépasser d'au moins 2 points la croissance de ses marchés ;
- croissance externe : réaliser sur 5 ans des acquisitions représentant un chiffre d'affaires additionnel de 1,5 milliard d'euros.

■ **En 2000, la croissance interne s'est élevée à + 8,3 %** (+ 7,2 % y compris les activités haute tension). Elle a tiré parti du renouvellement exceptionnel de 20 % du cœur de l'offre standard du Groupe. Les progressions par zone géographique traduisent une activité soutenue en Amérique du Nord et une accélération des ventes en Europe et dans le reste du monde.

Le Groupe a renforcé ses positions et ses moyens de production à l'international. Des organisations dédiées aux grands comptes internationaux (Schneider Global Business Development - SGBD), dont le nombre a été porté à 57 cette année, ou encore aux constructeurs de machines internationaux (23 Global Multisites OEMs) concourent de façon significative à soutenir la croissance.

Enfin, l'effort commercial est fortement dynamisé par le développement du e-Business et des services en ligne comme l'accès au catalogue électronique international et les sites Extranet clients dédiés.

■ **Les acquisitions réalisées en 1999 et 2000** représentent un chiffre d'affaires additionnel de 760 millions d'euros, hors Lexel. Le Groupe a pu ainsi élargir ses compétences et ses positions dans la distribution terminale, la commande électronique, les variateurs de vitesse, les logiciels de contrôle et les réseaux Voix-Données-Images (VDI), qui sont des axes de développement privilégiés.

La couverture géographique s'est également renforcée en France, en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Australie, et dans des pays à fort potentiel de croissance comme la Hongrie, la Turquie, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Une rentabilité élevée

■ **En hausse de 2 points en deux ans**, et en avance d'un an par rapport aux objectifs du programme Schneider 2000+^(*), la marge opérationnelle a bénéficié de la poursuite du programme de réduction des coûts (220 millions d'euros sur 2 ans sur les coûts de structure notamment), de l'action constante d'amélioration de la productivité dans nos usines, et de l'accélération du renouvellement des produits dont l'un des objectifs est de baisser leurs coûts unitaires.

■ **Le déploiement des technologies Internet/Intranet** contribue à faire de Schneider Electric une entreprise plus réactive, orientée vers les besoins de ses clients, capable, au plan interne, de partager les meilleures pratiques, partout dans le monde, pour optimiser les processus et être plus efficace.

2000 a été une année riche en investissements pour notre développement à venir : nous avons multiplié les acquisitions, pris le tournant des nouvelles technologies et maintenu un rythme élevé de lancement de nouveaux produits dont notre catalogue sort très enrichi.

(*) cf. page 61

Repousser nos frontières géographiques

*Un développement
mondial,
une approche locale*

**84 %
du chiffre
d'affaires 2000
sont réalisés
hors de France.**

**Des implantations
dans 130 pays**

Schneider Electric est le constructeur dont l'offre répond le mieux à toutes les exigences normatives en vigueur dans le monde, à commencer par les normes européennes IEC et nord-américaines NEMA.

Cet atout résulte de sa stratégie de forte implantation locale, commerciale et industrielle, qui lui permet de développer des produits à vocation internationale et d'adapter ses gammes aux spécificités des marchés locaux.

- **Dans chacun des pays où il souhaite se développer**, Schneider Electric privilégie la création d'équipes commerciales locales pour analyser la demande et répondre au mieux aux attentes de ses clients à travers un réseau de distribution solide, qu'il s'attache à conforter.
- **Dès que le potentiel du marché le justifie**, le Groupe s'y implante industriellement, localisant la production au plus près des utilisateurs pour leur fournir des produits compétitifs, immédiatement disponibles et adaptés aux normes et aux usages locaux. L'Inde, par exemple, dispose d'excellentes capacités en logiciels dont le Groupe peut bénéficier. Il est aussi plus facile de recruter des cadres de haut niveau dans les pays où Schneider Electric possède aussi un centre de développement. Enfin, lorsque Schneider Electric développe un produit dans un pays où les prix des composants sont compétitifs, il peut approvisionner sur place et en faire bénéficier les clients. C'est le cas de la Chine où le centre de développement travaille avec les fournisseurs locaux. Schneider Electric a également créé des centres de développement à Singapour et au Mexique.
- **Dans les pays en développement**, Schneider Electric conduit une croissance rapide, interne et externe, dans toutes les zones à fort potentiel, pour tirer parti de leur croissance et renforcer l'avantage de sa présence capillaire à travers le monde. C'est le cas en Europe de l'Est, en Amérique du Sud (en particulier au Brésil), en Inde, un marché à fort potentiel, en Asie du Sud-Est et en Chine. Le Groupe vise notamment d'ici dix ans un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 milliard d'euros en Chine où il bénéficie de positions commerciales exceptionnelles.



■ **Dans les pays industrialisés**, Schneider Electric se renforce sélectivement pour optimiser sa couverture, acquérir de nouvelles compétences, élargir l'offre et les canaux d'accès aux marchés. C'est le cas en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest, au Japon, où il s'appuie particulièrement sur les partenariats conclus avec Toshiba, en Australie et Nouvelle-Zélande, où les acquisitions viennent conforter la croissance organique des filiales.

Evolis : disjoncteur moyenne tension
Lancé en 2000, le disjoncteur à technologie vide Evolis de Merlin Gerin a été spécialement développé pour répondre aux exigences de nouveaux marchés, comme le marché chinois.



Partage des meilleures pratiques, co-développement de produits par plusieurs pays
 Intranet est un formidable levier pour accélérer la transformation de l'entreprise, promouvoir la vitesse, l'orientation clients, le travail en équipes et la transparence.



Nu-Lec : synergies en Australie et dans le monde
En Australie, 9^e consommateur mondial d'électricité par habitant, de nombreuses régions de distribution sont privatisées et la vente d'électricité s'est progressivement ouverte à la concurrence depuis 1994.
Sur ce marché porteur, l'acquisition fortement complémentaire de Nu-Lec, spécialiste des équipements de distribution électrique aérienne de moyenne tension et n°1 mondial des systèmes de contrôle intelligents dans ce domaine, vient renforcer l'offre du Groupe et son leadership mondial.
Nu-Lec bénéficiera directement du réseau international de Schneider Electric pour accélérer sa croissance.



Les avancées en 2000

Croissance

(courante et hors activités haute tension)

- + 10 % en Europe
- + 3 % en France
- + 26 % en Amérique du Nord
- + 31 % à l'International

Acquisitions

En Allemagne

- Pour renforcer notre offre en basse tension terminale sur le marché bâtiment tertiaire et résidentiel, avec **May&Steffens**, spécialiste des tableaux de distribution électrique basse tension.

Aux États-Unis

- Pour répondre aux attentes de nos clients, courriers internationaux, logisticiens, distributeurs, intégrateurs de systèmes logiciels de gestion logistique, **Quantronix**, leader américain des systèmes de pesage et de mesure à base d'infrarouge et de laser, destinés à toutes les applications liées au tri.
- Pour enrichir notre offre en apportant un choix plus vaste de solutions aux fabricants de machines, avec **Steeplechase Software**, spécialiste des solutions d'automatisation fonctionnant sur un PC.

En Afrique du Sud

- Pour acquérir des compétences de pointe dans les systèmes de pré-paiement d'électricité qui offrent un fort potentiel dans les pays en cours d'électrification avec **Conlog**, spécialiste de ces systèmes.

En Australie

- Pour renforcer et compléter notre offre en moyenne tension avec **Nu-Lec**, spécialiste des équipements aériens de distribution électrique moyenne tension.

En Inde

- Pour accélérer notre développement avec **Crompton Greaves**, leader sur les marchés du matériel électrique grand public et des appareillages moyenne et basse tension, et **S&S Power Switchgear**, spécialiste des disjoncteurs miniatures.

Inde

Croissance accélérée sur un marché d'avenir

Depuis le début des années 90, l'Inde connaît un véritable réveil économique et compte aujourd'hui une vraie classe moyenne de 200 millions d'habitants.

Le Groupe a profité de ce tremplin pour développer ses parts de marché :

- Création d'une filiale en 1995.
- Ouverture d'une usine de fabrication de disjoncteurs miniatures et d'assemblage de disjoncteurs air et de disjoncteurs boîtiers moulés en 1997.
- Rachat coup sur coup en 2000 de l'activité disjoncteurs miniatures de **S&S Power Switchgear** et de l'activité appareillage basse tension de **Crompton Greaves**, leader indien sur le marché du matériel électrique grand public.

Ces deux acquisitions représentent un chiffre d'affaires additionnel de 20 millions d'euros et permettent, grâce aux 130 distributeurs de **S&S Power Switchgear**, et aux 250 distributeurs de **Crompton Greaves** de renforcer significativement le réseau de **Schneider Electric India**.

Parmi les références récentes du Groupe en Inde, 2 grands contrats à Bombay : la distribution électrique de l'hôtel **Méridien**, et celle de la nouvelle ligne d'assemblage de la voiture **Siena** de **Fiat**.

Repousser les frontières de nos métiers

*Enrichir notre offre
dans nos savoir-faire*

Répondre à tous les besoins
de nos clients,
en offrant des solutions complètes,
en créant de nouveaux produits
compatibles, évolutifs et communicants,
en incluant une large gamme
de services.

Premier spécialiste mondial
de la distribution électrique
et des automatismes industriels,
Schneider Electric s'est fixé
pour objectif d'être leader en offrant
des solutions complètes par segment
de marché, intégrant des produits
compatibles, évolutifs et communicants
et incluant une large gamme de services.

- **Schneider Electric s'appuie sur ses relations étroites** avec les distributeurs, les équipementiers et ses grands clients, et sur sa capacité d'innovation pour constamment élargir et enrichir son offre. L'un de ses objectifs majeurs est de développer des produits répondant toujours mieux aux demandes de base des clients : moins chers, moins encombrants, plus faciles à installer, à utiliser, à entretenir. L'autre priorité consiste à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour rendre ces produits plus "intelligents" mais aussi plus "communicants" interconnectés entre eux pour constituer des solutions globales adaptées aux besoins de chaque client.
- **Schneider Electric conduit une politique dynamique de croissance externe** pour renforcer ses compétences sur les marchés les plus porteurs : contrôle, sécurité, communication dans le bâtiment ; fourniture d'équipements et de services clés en main aux opérateurs privatisés du secteur de l'énergie ; contrôle de mouvement, variateurs de vitesse, automates miniatures et applications spécialisées dans l'industrie et la logistique ; sécurisation de l'alimentation pour les infrastructures Internet de Communication, "Internet Data Center".
- **Schneider Electric développe très rapidement son offre de services** en s'appuyant tout particulièrement sur Internet. Le Groupe propose à ses clients des services de formation en ligne, de diagnostic et d'assistance technique, de maintenance et de gestion.

Il développe ses prestations de mesures et d'optimisation des consommations d'énergie. Il assure la gestion de réseaux. Il offre des services de gestion de pièces de rechange, de stockage sur site, d'assurance fiabilité d'une installation. Il propose des solutions de location et de financement.

■ **Le Groupe s'est fortement engagé dans le e-Business** et associe ses distributeurs pour optimiser la chaîne jusqu'au client final. En 2000, 25 % des commandes ont été effectuées en ligne et l'objectif est d'atteindre 45 % en 2002.

Mais nous voulons aller plus loin et développer d'autres applications aussi bien avec nos fournisseurs qu'avec nos clients et nos distributeurs, voire nos concurrents. Début 2001, nous avons créé, avec 5 autres partenaires, le 1^{er} portail européen électronique de l'installation électrique : "Voltimum".

Unilever
Les meilleures pratiques partout dans le monde

L'un des objectifs d'Unilever : partager et diffuser les meilleures pratiques partout dans le monde.

Désormais, tous les sites d'Unilever ayant un projet d'investissement ou de rénovation industrielle ont accès au logiciel d'aide aux décisions, lequel identifie la configuration de distribution optimum

et la politique de maintenance la plus économique à mettre en place.

Ils disposent de cet effet d'études et de logiciels spécialement développés par Schneider Electric, qui a également conçu, en étroite collaboration avec Unilever, un module de cinq jours sur les meilleures pratiques, intégré au programme de formation du Groupe.

Ford Amazon (Brésil)
Une réponse globale aux besoins du client
Pour sa nouvelle usine de Camaçari, dans l'État de Bahia, Ford Motors a choisi Schneider Electric pour sa capacité à répondre à l'ensemble de ses besoins. Outre la fourniture des composants électriques basse tension, de constituants de contrôle industriel, le Groupe assure la formation et l'assistance technique aux opérateurs, la maintenance des équipements et le stockage des pièces de rechange sur le site.



**25 % des commandes
ont été effectuées
en ligne en 2000.
Objectif : 45 % en 2002**

Les avancées en 2000

Acquisitions, joint-ventures

Dans la distribution ultraterminale

- Metesan Loxel Elektrik (Turquie).
- Prodax (Hongrie).

Dans la basse tension

- EFI Electronics (Etats-Unis).

Dans la VDI (Voix-Données-Images) :

- 38,50 % d'Infra + (France).

Dans la moyenne tension

- Bardin (France).

Dans les automatismes et le contrôle de mouvement

- Crouzet Automatismes (France).
Chiffre d'affaires : 180 millions d'euros.
- Positec (Suisse).
Chiffre d'affaires : 118 millions d'euros.
- Création d'une filiale (60 % Schneider Electric,
40 % Toshiba) dans les variateurs de vitesse.

Dans les systèmes d'alimentation électrique sécurisés

- 33% de MGE-UPS Systems.
Chiffre d'affaires :
640 millions d'euros à fin septembre 2000.

Dans les produits communicants par courants porteurs

- Création d'une filiale 50/50 avec Thomson multimedia.

Nouveaux services

- Télégestion.
- Télémaintenance.
- Assistance technique en ligne.
- Formation en ligne.
- Sites Extranet personnalisés pour certains Grands Comptes.

Désinvestissement

- Nokian Capacitor.

L'assistance technique en ligne : une relation "gagnant-gagnant"

Schneider Electric investit massivement pour développer ses services de diagnostic et d'assistance technique en ligne pour les automatismes.

L'objectif : réduire les interventions sur le terrain, coûteuses pour les clients et pour le Groupe.

C'est la vocation des "Forums Clients". Ils rassemblent des ingénieurs et techniciens experts de chaque ligne de produits (variateurs de vitesse, automates, interface homme-machine...) qui traitent en ligne, 24h/24 et 5 jours sur 7, les demandes des clients européens.

Chaque opérateur dispose de 3 PC pour pouvoir faire tourner à tout instant les applications en différentes versions qui sont téléchargées par Internet. Equipés de casques à micro avec liaisons infrarouges, ils peuvent se déplacer pour réaliser des tests tout en restant en liaison permanente avec leur correspondant.

92 % des problèmes posés par les clients sont désormais résolus de la sorte dans le cadre de contrats d'assistance annuels.

Repousser nos frontières technologiques

*L'innovation
au cœur
de la croissance*

**En 3 ans,
Schneider Electric
a divisé par 2 les délais
de développement
de ses produits.**

**Améliorer la conception tout en gagnant
du temps est un objectif prioritaire.
L'ingénierie simultanée, la simulation
numérique contribuent à réduire
ces délais améliorant ainsi
le "time to market"
des nouvelles offres.**

**Pour accélérer l'évolution de son offre,
renforcer l'avance technologique
de ses produits, enrichir son portefeuille
et aborder les nouvelles opportunités
de marchés, Schneider Electric intensifie
son effort de Recherche et Développement.**

Particulièrement marquée dans les domaines de l'électronique, du logiciel et des technologies de la communication, cette intensification se traduit par de nombreuses coopérations avec des laboratoires de Recherche et des partenaires industriels.

■ Innover pour de nouveaux marchés

Préparant la formidable croissance des communications dans le bâtiment, Schneider Electric développe les technologies de la Voix-Données-Images (VDI), radio, Courants Porteurs de Ligne (CPL) et commercialisera, dès 2001, les produits numériques courants porteurs développés avec Thomson multimédia.

Les capteurs en optique intégrée développés dans les laboratoires du Groupe permettent d'enrichir l'appareillage moyenne tension de fonctions de diagnostic avancé pour un coût et une facilité de mise en œuvre jusqu'à lors inaccessibles.

La microgénération est destinée à révolutionner le monde de la production d'électricité. Grâce à plusieurs programmes de recherche conduits en collaboration avec des partenaires, Schneider Electric prépare ses futures offres de produits de distribution électrique adaptés aux piles à combustible, aux micro-turbines ou à l'énergie éolienne.

Dans le domaine du Web Automation, le Groupe développe des technologies logicielles permettant, par exemple, d'intégrer les automatismes et les systèmes d'information de l'entreprise. Les utilisateurs et partenaires peuvent ainsi tirer tous les bénéfices du Web Automation dont Schneider Electric est le leader.

■ L'innovation au plus près des marchés

Créer de la valeur par l'innovation exige de répondre au bon moment aux besoins des marchés. Les programmes de recherche sont gérés dans un portefeuille, avec le but d'en augmenter en permanence la valeur. Les prises de brevets, nombreuses par exemple dans le contexte du programme Transparent Factory, la recherche permanente avec le marketing de nouveaux domaines d'application, la conduite de projets en commun avec de grands clients contribuent à cet objectif. Plus de 150 brevets ont été déposés dans le monde par Schneider Electric en 2000, concrétisant l'avance technologique acquise dans les domaines de l'électromécanique, de l'électronique, du logiciel.

La Recherche et Développement est décentralisée dans près de 20 pays dans le monde afin de profiter au mieux du potentiel humain et d'innovation dans tous nos marchés. Cet effort d'internationalisation, un des objectifs importants du programme Schneider 2000+^(*), se poursuit de façon volontariste.

Pour l'accompagner et permettre une coopération performante entre les centres techniques, le Groupe investit fortement dans les moyens de développement, dans le cadre du projet de e-transformation de Schneider Electric. Ainsi, l'Intranet R&D permet déjà de mener des projets entre plusieurs centres dans le monde, augmentant le potentiel de valorisation de notre présence internationale et de coopération.

(*) cf page 61

■ **Intégrer les nouvelles technologies pour transformer les offres et les process**

Les outils et méthodes du Web transforment les produits et les process de Schneider Electric.

Au cœur de Transparent Factory ou de Transparent Building, les standards ouverts d'Internet donnent aux utilisateurs plus de liberté pour répondre à leurs besoins e-Business.

Au sein de Schneider Electric, les sites Extranet permettent d'accélérer le développement des produits en introduisant la coopération entre nos centres, avec nos fournisseurs, voire nos clients.

A cet effet, le Groupe développe l'ingénierie simultanée, avec des méthodes de travail en plateau et un recours croissant aux techniques de simulation et de maquette numérique pour limiter les besoins en prototypes et réduire encore le temps de développement. Plus de 60 sites proposent le catalogue électronique mondial et un ensemble de services de documentation, formation technique, maintenance et gestion en ligne.

Une nouvelle division, e-Business@Schneider Electric, eb@se, constituée en 2000, est en charge de la e-transformation du Groupe et de l'accélération de son développement sur Internet.



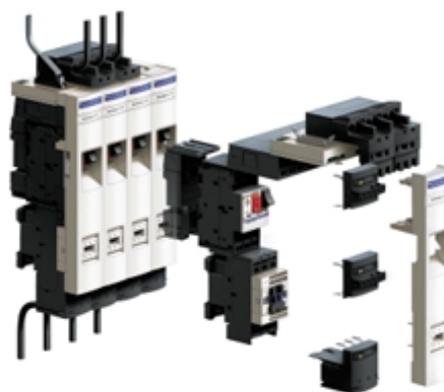
Schneider Electric Ventures investit dans les technologies d'avenir

Créé en début d'année 2000 et doté de 50 millions d'euros, le fonds d'investissement technologique Schneider Electric Ventures investit dans les start-up à fort potentiel, dont les développements technologiques sont au cœur du développement futur du groupe : technologies Internet, composants électroniques de réseau et communication,

systèmes intelligents, traitement de données, microgénération, ... Plus de 500 dossiers ont été étudiés en 2000, confirmant le potentiel d'innovation dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes industriels.

TeSys confirme son potentiel
La nouvelle gamme de disjoncteurs, contacteurs et relais de protection thermique, Telemecanique,

destinée aux départs-moteurs et conçue pour s'intégrer dans les systèmes d'automatismes, présente deux innovations majeures. Ses contacteurs basse consommation sont les seuls du marché à commander des moteurs jusqu'à 18,5 kW. La technologie brevetée Quickfit permet d'effectuer les connexions sans outils et sans câbles. Gain de temps : 50%.



Les avancées en 2000

12 familles de produits renouvelées

représentant 20 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric.

20 % du CA réalisé

avec des produits pilotables à distance par Internet.

L'e-Business : un atout concurrentiel

Pour Schneider Electric, le business sera "e" ou ne sera plus, car l'enjeu va bien au-delà des ventes.

Il s'agit d'abord d'automatiser les opérations sans valeur ajoutée pour se consacrer à l'essentiel : mieux servir le client en lui apportant davantage de technicité, de réactivité et de services personnalisés.

Pour permettre au Groupe de renforcer son avance dans ce domaine et d'en mobiliser tous les atouts concurrentiels, la division e-Business, créée en 2000 et directement rattachée au Président, agit dans deux directions.

- La e-Transformation de Schneider Electric avec 4 domaines prioritaires : la relation commerciale avec les distributeurs et les grands comptes ; les supports techniques aux clients (e-Customer Care) ; les achats hors production (e-Procurement) ; la formation en ligne (e-Learning). Ils seront déployés dans le monde entier d'ici la fin de l'année 2002 avec pour objectif de traiter en ligne 45 % des transactions commerciales et de la formation, 50 % de l'assistance technique et 500 millions d'euros pour les achats hors production.
- Des prises de participation dans de nouvelles activités liées à l'e-Business, comme les places de marché électroniques, les solutions "wireless" applicables dans les métiers de Schneider Electric, les plateformes dites collaboratives et les sites de maintenance et contrôle à distance d'installations électriques ou d'automatismes. Plusieurs projets sont en cours d'évaluation.

Partenariat

- Avec Thomson multimedia pour les produits de communication par Courants Porteurs de Ligne (CPL).

Les produits communicants par Courants Porteurs de Ligne : un marché mondial estimé à 1 milliard d'euros en 2003

Les technologies de communication par Courants Porteurs de Ligne (CPL) vont révolutionner la domotique et le multimédia.

En utilisant le réseau électrique pour transmettre des informations à haut débit, elles permettent, par exemple, de transformer chaque prise électrique en prise téléphonique.

Créée en juillet 2000 avec Thomson multimedia, le joint-venture a pour vocation de développer et commercialiser ces nouveaux produits. Marchés visés : les applications grand public et de contrôle des bâtiments.

Thomson multimedia, leader sur ce marché, apporte sa connaissance et son accès au marché grand public avec un chiffre d'affaires initial de plus de 20 millions de dollars aux Etats-Unis. Schneider Electric apporte ses compétences technologiques et ses produits Courants Porteurs de Lignes (CPL) bas débit.

L'objectif commun : devenir leader mondial des solutions bâties sur ces technologies, un marché estimé à plus de 1 milliard d'euros en 2003.

Repousser nos frontières culturelles

*Vitesse, autonomie,
prise de risques,
responsabilité,
esprit d'équipe*

**35 000 collaborateurs
connectés
au réseau Intranet
(sur 72 200 personnes).**

**L'Intranet des Ressources Humaines
"He@rt" permet à tous
les Intranauts d'accéder
directement aux offres
de postes et de formations.**

Schneider Electric s'appuie sur des équipes motivées, capables d'être acteurs du changement.

Pour mobiliser leur potentiel, favoriser l'intégration des collaborateurs et atteindre la performance dont chacun est l'acteur, les organisations et le mode de fonctionnement privilégient l'esprit d'entreprise, la prise de risques, l'autonomie et la responsabilité.

La formation encourage la vitesse, la réactivité, le partage des savoir-faire et le management par projet, et vise à renforcer une culture commune orientée vers les clients et les résultats.

■ **Permettre à chacun d'exprimer tout son potentiel**

Chaque collaborateur est incité à devenir acteur de son développement. Dans cet objectif, Schneider Electric intensifie son effort de formation, développe des méthodes avancées d'évaluation et de gestion des Ressources Humaines, favorise l'accès rapide à des responsabilités élevées à travers des parcours professionnels stimulants et diversifiés.

Le développement de l'e-learning ouvre la formation à un plus grand nombre de collaborateurs dans le monde et permet de les familiariser avec les nouvelles technologies de l'information. Aux États-Unis par exemple, 18 % des formations se font en ligne.

L'objectif de Schneider Electric est d'atteindre 45 % d'ici 3 ans.

Destinées à améliorer la compréhension des objectifs de l'entreprise et à favoriser l'adhésion, des enquêtes de satisfaction professionnelle sont mises en place dans tous les pays : Pro-sat en Europe et à l'International et People Poll aux États-Unis. Lancées depuis un peu plus de 2 ans, 93 % du personnel du Groupe ont déjà participé à ces enquêtes ; 40 % d'entre eux ont déjà été interrogés deux fois.

■ **S'enrichir des diversités culturelles**

En 2000, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un programme de recrutement international innovant avec l'objectif de prendre en compte les besoins actuels mais surtout préparer l'avenir pour soutenir les ambitions de croissance du Groupe. Les recrutements au plan mondial se sont élevés en 2000 à près de 2 000 diplômés ; 200 d'entre eux sont recrutés dans les différents pays du Groupe, et travaillent pendant 2 ans hors de leur pays d'origine. L'ambition de Schneider Electric est d'avoir 50 % de dirigeants de différentes nationalités d'ici 2005. Ce taux est aujourd'hui de l'ordre de 28 %.



■ **Associer la rémunération globale à la création de valeur**
 Intéressement, actionnariat du personnel, stocks options, augmentation de la part variable des rémunérations, bonus lié à l'atteinte des objectifs de Schneider 2000+^(*), Schneider Electric mobilise tous les moyens disponibles pour intéresser personnellement et dans un souci permanent d'équité, l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde à la marche de l'entreprise et à l'atteinte de ses résultats.

Selon les pays et les fonctions, la rémunération variable des managers peut représenter une part significative de la rémunération fixe. La part collective est fondée sur la marge opérationnelle ; la part individuelle sur la réalisation d'objectifs de l'entité d'appartenance et d'objectifs individuels fixés chaque année.

De même, l'exercice des options d'achats d'actions dépend largement de l'atteinte d'objectifs de résultats ou de création de valeur.

Aujourd'hui, près de 16 000 salariés de 48 pays détiennent 4,5 % du capital de la société à travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise, et l'objectif est de porter cette participation à 10 % en 2005. Un 3^e plan mondial d'actionnariat des salariés, concernant plus de 50 pays, devrait être mis en place au cours du 1^{er} semestre 2001 à travers une augmentation de capital par souscription d'actions émises sans décote, mais assortie d'une attribution d'options.

Schneider Electric a mis en œuvre le passage aux 35 heures, le temps de travail effectif par semaine en moyenne sur l'année, dans le cadre des lois de "Robien et Aubry". La mise en place de ce dispositif a donné lieu dans un premier temps à un accord cadre avec les organisations syndicales suivantes : CAT, CFE-CGC et FO (au niveau du pays France) puis a fait l'objet d'un accord particulier au niveau des entités. La mise en œuvre des 35 heures a permis dans certains cas d'optimiser l'organisation du travail et donc de mieux suivre les clients de l'Entreprise. Elle s'est traduite également par 500 recrutements au titre de l'année 2000. La contrepartie économique de ce passage aux 35 heures est une augmentation de la masse salariale d'environ 5 %.

(*) cf page 61

Elargir le dialogue social européen

Schneider Electric a mis en place en janvier 1998 un Comité d'entreprise européen incluant des pays non concernés par la directive européenne, comme la Suisse, la Hongrie, la République Tchèque, afin que le

dialogue social corresponde au périmètre géographique de son développement en Europe. Après trois ans de fonctionnement, la Direction de l'entreprise et les 28 membres du Comité d'entreprise européen ont signé en décembre dernier un avenant renouvelant

l'accord initial, confirmant ainsi leur volonté commune de renforcer le dialogue social européen. Le nouveau Comité européen accueillera dès 2001 un nouveau pays, la Pologne, et sera donc composé de 31 membres siégeant pour 4 ans.



Promouvoir

l'esprit d'entreprise

Les 70 animateurs du réseau "1 000 idées" de la Division France ont recueilli en 2000 plus de 100 propositions, dont plusieurs peuvent générer un potentiel de chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros. La Direction de la Stratégie de la Division sélectionne les meilleures. Elles sont ensuite évaluées par les équipes opérationnelles qui les testent auprès des clients. Parallèlement, un Club des Entrepreneurs est chargé de sélectionner des projets proposés par les collaborateurs du Groupe, projets qui peuvent conduire à la création de start-up.

Les plans de progrès, une démarche déployée dans l'ensemble du Groupe

Lancés en 1998 dans le cadre du Programme Schneider 2000+, les plans de progrès ont une double ambition : servir la croissance et la création de valeur en visant l'excellence en matière de conception, d'efficacité industrielle et de satisfaction des clients et maintenir dans la durée un rythme de réduction des coûts.

Plus de 3 000 collaborateurs contribuent à mener à bien cette démarche. Plus de 150 chantiers ont été conduits ou lancés en 2000, partout dans le monde, avec une méthodologie, des outils et des standards communs qui favorisent la diffusion des meilleures pratiques entre les entités.

Dans le domaine industriel, les efforts portent sur le raccourcissement des délais d'innovation, le renforcement de la spécialisation des usines et l'intégration d'Internet dans l'ensemble des fonctions achat, production et logistique. Ils se traduisent par une amélioration permanente de la productivité et de la compétitivité.

Dans le domaine des Ressources Humaines, le programme Performance + se déploie selon 4 axes : la globalisation du management, le développement de la mobilité professionnelle et géographique, l'accompagnement des changements d'organisation et l'anticipation des besoins en matière de compétences, la mesure de la performance de la fonction Ressources Humaines.

Les Trophées de la Qualité Dynamique Accelerator

Dans le cadre du plan de qualité globale Accelerator, ces Trophées récompensent chaque année les équipes qui ont conduit des projets à forte valeur ajoutée pour les clients, le personnel et les actionnaires. Le Trophée d'Or a été décerné cette année à une équipe du Kentucky de la Division Amérique du Nord qui a créé, en moins de deux ans, un Centre d'Informations Clients. Les valeurs ajoutées de ce centre : il améliore de façon exemplaire la satisfaction des clients et génère d'excellents résultats opérationnels dans un souci permanent de la qualité de vie au travail pour le personnel.

Leadership et 360°

Le projet Leadership permet aux managers de faire évoluer leurs compétences et leur comportement pour conduire efficacement le changement. Les trois missions principales du leader sont de conduire (donner une vision, décider, mener à bien), de rendre capable (d'apporter un support à ses équipes pour faciliter l'atteinte d'objectifs), et de développer (entreprendre et développer le business et les hommes). Parmi les outils privilégiés : la démarche 360° qui permet à chaque manager de s'auto-diagnostiquer et d'être évalué par ses collaborateurs directs, ses pairs, son ou ses responsables hiérarchiques et/ou fonctionnels. Les enquêtes sont envoyées à une société extérieure qui restitue les résultats à la personne concernée. Chacun doit ensuite déterminer ses propres objectifs de progrès. 1 300 managers ont pratiqué en 2000 la démarche 360°.

Agir en entreprise responsable

*Un facteur
de performances*

Plus de **100** sites
certifiées ISO 14001
en 5 ans



Pour Schneider Electric, agir en entreprise responsable à l'égard de l'environnement et, plus largement, de la société, contribue à la performance en favorisant la pertinence des décisions à long terme ainsi que l'adhésion de l'ensemble des partenaires du Groupe : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires.

■ **Respect de l'environnement, éco-conception : une assurance de progrès durable.** Le respect de l'environnement, la réduction des consommations de ressources naturelles, la maîtrise de la consommation électrique et la recyclabilité des produits sont pris en compte dès la conception des produits et sur l'ensemble des sites de production du Groupe.

La démarche d'intégration de la protection de l'environnement dans le management de toutes les unités s'accompagne d'importants efforts de formation, impliquant tous les collaborateurs, sous la responsabilité directe des opérationnels.

L'effort de certification ISO 14001 s'est poursuivi en 2000 aux Etats-Unis, en Grèce et au Brésil. Au total, depuis la parution de la norme ISO 14001 en 1996, plus de 100 sites dans le monde ont été certifiés.

Lors de la conception des produits, les matières difficilement recyclables sont progressivement éliminées, et le Groupe s'est doté d'outils performants pour évaluer l'impact sur l'environnement de ses produits tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas du logiciel d'aide à la conception EIME – Environmental Information & Management Explorer. Développé en partenariat avec d'autres grands industriels, il guide les concepteurs dans leurs choix de matériaux et de design.

La fonction Achat et la Recherche sont également associées à la démarche de sélection des meilleures techniques disponibles pour la fabrication des produits.

Schneider Electric participe activement à l'étude des filières de recyclage des produits électriques et électroniques en fin de vie et notamment au projet pilote ELEN, pour définir les modèles économiques de la collecte et de la valorisation des produits en fin de vie.

■ **Favoriser la réussite des jeunes : des collaborateurs engagés**
Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Schneider Electric pour l'insertion des jeunes incarne le dynamisme et l'ouverture du Groupe, les valeurs de responsabilité et de solidarité, l'esprit d'entreprise qui fondent sa culture.



Ses domaines d'intervention :

- l'aide aux associations d'insertion des jeunes, dans laquelle les collaborateurs du Groupe s'investissent personnellement,
- le soutien de causes nationales ou internationales, en faveur de l'enfance et des jeunes,
- l'accompagnement des projets de jeunes créateurs d'entreprise, auxquels elle apporte un soutien, financier et de compétences.

En 2000, la Fondation Schneider Electric a apporté son soutien à une centaine d'associations, dans les pays où le Groupe est présent. Parmi les projets soutenus, elle s'est associée au Mexique à la création de Jeux Olympiques pour des enfants handicapés des quartiers pauvres et à l'organisation d'un événement spécial à Noël pour des enfants démunis. En Iran, la Fondation a contribué à la réalisation d'un hôpital de 120 chambres, *Mahak Health Center*, spécialisé dans le traitement du cancer chez l'enfant et ouvert aux plus démunis. A Singapour, elle est partenaire de Singapour Minds, qui apporte un soutien scolaire et éducatif aux enfants souffrant de déficiences mentales.

L'opération L'Heure de l'Enfant illustre la volonté de l'entreprise de s'engager et d'associer ses partenaires dans cette direction. Plus de 60 % des collaborateurs ont participé à cette initiative, pionnière dans le monde de l'industrie, et plus de 2 millions d'euros ont été récoltés et alloués à des projets associatifs dans 50 pays.

Masterpact : les performances de l'éco-conception

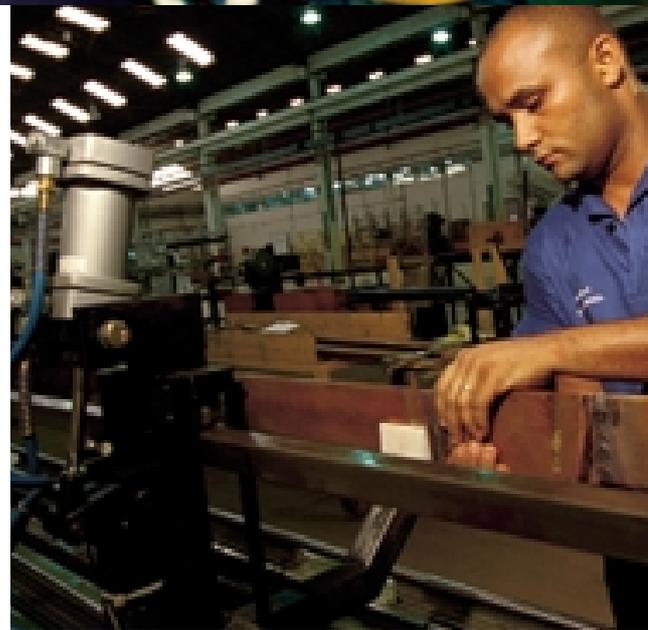
Lancée internationalement en 2000, la nouvelle gamme de disjoncteurs et de tableaux Masterpact a intégré, dès sa conception, toutes les exigences de respect de l'environnement. Les résultats : une réduction de 20 à 50 % de la consommation de matières premières selon les produits qui contiennent tous moins

de 0,01 % de composés halogénés. En outre, leur consommation d'énergie a été réduite de 20 % lorsqu'ils sont en fonctionnement.

Avec l'appui du Groupe, ils vont créer leur entreprise

La fondation Schneider Electric soutient de jeunes créateurs d'entreprise. En 2000, huit d'entre eux se sont partagé une dotation de 100 000 euros

et sont soutenus par le Groupe dans le cadre de mécénat de compétence. Le Prix du Jury a été remporté par Fabien Morel, 27 ans, ingénieur SUPAERO, pour le dépôt d'un brevet de stockeur rotatif à cycle rectangulaire. L'objectif : gagner de la place pour le stockage en quantité importante de produits. Fabien Morel va désormais créer son entreprise pour l'exploiter.



La Fondation Schneider Electric contribue à l'éducation et à la formation des jeunes dans les pays où le Groupe est présent.

Eco-conception des produits : des outils adaptés et complémentaires

Pour aider ses concepteurs à développer des produits de moindre impact sur l'environnement, le Groupe met à leur disposition plusieurs outils complémentaires.

- L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et l'analyse de la recyclabilité du produit prend en compte sa composition, ses procédés de fabrication et leur consommation, ses modalités d'élimination ou de recyclage en fin de vie et leur impact sur l'environnement. Elles permettent de déterminer les points critiques et les points d'optimisation.
- Le logiciel d'aide à la conception EIME (Environmental Information & Management Explorer) évalue, pour chaque option, l'intensité de matière et d'énergie utilisée, les déchets produits durant la fabrication, le taux de matériaux potentiellement dangereux ou difficilement recyclables, la réduction des déchets en fin de vie, les effets sur le réchauffement du climat. Il compare leurs performances environnementales, propose des solutions techniques et facilite l'intégration des fournisseurs dans la démarche.
- L'Intranet Environnement rassemble toutes les informations nécessaires aux concepteurs en matière de réglementations et de meilleures pratiques.
- L'Intranet de la Direction Scientifique et Technique permet d'optimiser le choix des plastiques et des techniques de marquage.

L'Heure de l'Enfant : 50 pays se sont engagés

Le 20 novembre 2000, jour de la jeunesse à l'ONU, les collaborateurs de Schneider Electric ont manifesté leur engagement en offrant une heure de leur salaire à l'association de leur choix, pour aider les enfants et les jeunes en difficulté.

Un geste auquel la Fondation Schneider Electric a répondu en versant également une heure de rémunération nette de tous les salariés du Groupe au niveau mondial, soit 534 000 euros.

2 millions d'euros ont ainsi été collectés et reversés à 60 associations dans 50 pays œuvrant pour 5 grandes causes :

- le soutien aux orphelins
- un meilleur accès à la santé
- l'éducation et la formation professionnelle des jeunes en échec scolaire
- l'aide aux jeunes handicapés
- la lutte contre la violence à l'école comme à la maison.

Les Marchés



L'apport des technologies Web dans les Marchés

La capacité à obtenir simplement des informations et à agir rapidement à partir de données est de plus en plus capitale pour la compétitivité d'une entreprise.

L'explosion des technologies Web est due à une acceptation mondiale d'un mode de transport de données commun.

Dans un futur proche les architectures pour l'échange de données dans les marchés Bâtiment, Industrie, Infrastructure, et Energie évolueront de plus en plus vers l'utilisation de toutes ces nouvelles technologies de l'information (NTIC).

Il y a 4 ans, Schneider Electric lançait une offre d'architecture ouverte basée sur les technologies du Web : Transparent Factory™. Aujourd'hui, cette offre rencontre un succès mondial.

Schneider Electric est en mesure de renforcer son leadership en matière d'accès transparent

à l'information avec de nouvelles offres similaires pour les marchés Bâtiment, Infrastructure et Energie.

Ces offres permettent aux opérateurs d'obtenir plus d'informations pour prendre la meilleure décision le plus rapidement possible.

A n'importe quel moment et de n'importe où dans le monde, ils pourront obtenir ces informations pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de leur business.

Les bénéficiaires sont accrus par la capacité à disposer aussi de E-services à forte valeur ajoutée comme les études de réseaux, la conception de systèmes de contrôle commande, l'analyse et la maintenance à distance.

De tels services sont proposés par Schneider Electric ou via d'autres fournisseurs - partenaires.

Une nouvelle approche par marché



Depuis maintenant plus de 5 ans, Schneider Electric a fait évoluer son organisation, dans les pays, en orientant les forces de ventes vers une approche marché. La création, en juin 2000, d'une Direction des Marchés, Activités et Technologies, au niveau central, vient renforcer cette démarche.

L'organisation par marché répond aux attentes des clients qui souhaitent de plus en plus une réponse globale à leurs besoins. Pour Schneider Electric, cette évolution de la demande constitue un puissant facteur de croissance :

- Elle l'engage à enrichir son offre, en créant de nouveaux produits et services, en intégrant de nouvelles spécialités,
- Elle génère de nouveaux potentiels de développement auprès de ses clients.

L'enjeu : être un acteur reconnu sur un marché accessible trois fois plus important qu'aujourd'hui, c'est-à-dire 300 milliards d'euros au niveau mondial, en créant davantage de valeur pour les clients.

Pour en savoir plus
www.schneider-electric.com

Le Bâtiment

*Optimiser le confort,
les coûts d'exploitation
et la sécurité*

Chiffre d'affaires 2000

4,9 milliards d'euros

Part dans
le chiffre d'affaires consolidé

52 %



Le marché du Bâtiment représente, en 2000, un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros pour Schneider Electric.

Il recouvre l'ensemble de la distribution électrique, sa gestion et son optimisation, ainsi que l'utilisation des réseaux pour le transport de données, dans les bâtiments résidentiels individuels et collectifs, les bureaux, hôtels et hôpitaux, les centres commerciaux, les équipements sportifs et culturels, les bâtiments industriels.

Sur ce marché essentiellement local, dont la rénovation représente près de 40 % en résidentiel et 20 % en tertiaire et industriel, les normes restent très diversifiées d'un pays à l'autre.

Le Groupe propose à ses clients, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, spécialistes de l'ingénierie d'intégration, installateurs, tableautiers et distributeurs, une très large gamme d'équipements de basse tension, des matériels de distribution moyenne tension, des systèmes de gestion technique et de sécurité, des équipements de contrôle-commande et d'automatisation, ainsi que des systèmes de câblage et de connectique pour la Voix-Données-Images (VDI).

L'objectif du Groupe

Accélérer le développement de ses activités sur les segments de marchés en forte croissance, en élargissant son offre de produits et de services, en mobilisant le potentiel offert par les nouvelles technologies.

Les axes de développement privilégiés

- le marché résidentiel et l'appareillage électrique d'installation basse tension et de Voix-Données-Images (VDI) ;
- les zones géographiques en forte croissance : Europe de l'Est, Moyen-Orient, Inde, Asie et Amérique du Sud ;
- le développement de solutions complètes par type de bâtiment, intégrant les systèmes de gestion de l'énergie (chauffage, climatisation, éclairage), de détection incendie, de contrôle d'accès ;
- l'élargissement des prestations de services, notamment aux contrats d'exploitation ;
- des prises de positions rapides sur les marchés d'avenir que constituent les systèmes communicants via Internet, autour du concept de "Transparent Building".

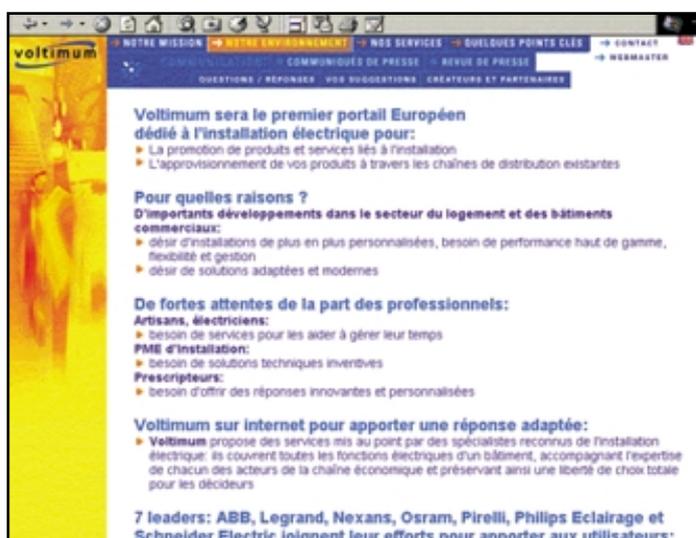
Principaux atouts

- une très large gamme de produits aisément disponibles dans le monde, proposés par un réseau important de distributeurs et mis en œuvre par des installateurs locaux ;
- des solutions faciles à mettre en œuvre, évolutives et conviviales pour tous les bâtiments ;
- des systèmes et des services de pointe pour les bâtiments tertiaires et industriels ;
- des partenariats étroits avec les spécialistes de l'ingénierie d'intégration et une organisation apte à répondre aux attentes des grands clients mondiaux ;
- une forte capacité d'innovation dans le domaine des produits communicants : Voix-Données-Images (VDI) et par Courants Porteurs de ligne (CPL).

Voltimum,

1^{er} portail européen de l'installation électrique

Créé en 2000 avec Legrand, ABB, Nexans (Alcatel), Philips Lighting et Pirelli Câbles et Systèmes, Voltimum offre aux professionnels du bâtiment, aux distributeurs, aux installateurs et prescripteurs, une large information sur les produits et les services de Schneider Electric et de ses partenaires. Il met en valeur la complémentarité des offres, permet de choisir rapidement et de passer commande en ligne à son distributeur habituel.



Okken :

le niveau de disponibilité s'adapte au besoin

Conçu pour la distribution de puissance jusqu'à 6 300 A, et pour le contrôle-commande moteur, le nouveau tableau à haut niveau de sûreté Okken permet de choisir la solution optimale correspondant au bon niveau de service.

Distribution et commande moteur sont regroupées dans une même colonne ; le tableau est personnalisé dès sa conception, permettant d'adapter la technologie et le coût de chaque fonction.

Okken rend possible, en outre, d'ajouter facilement des départs sans couper l'énergie et en garantissant la sécurité des intervenants.



Mubarak Studios Complex :

le Hollywood du Proche-Orient (Egypte)

Construit à l'initiative du gouvernement égyptien, ce nouveau complexe de studios sera le plus important du Moyen-Orient.

Schneider Electric a réalisé, en 2000, tout son équipement électrique.

Parmi les produits fournis : des tableaux moyenne tension de type Fluair 300 et SM6 Merlin Gerin et des tableaux basse tension Masterbloc, Prisma P et G Merlin Gerin.

QME :

une réponse globale aux attentes des utilisateurs

Lancé en 2000, QME est un véritable système intégré de gestion et de contrôle de l'énergie électrique, pour le bâtiment et l'industrie.

L'offre couvre tous les besoins : depuis des éléments basiques de la gamme Multi 9 et Digipact, jusqu'aux mesures évoluées avec PowerLogic System. Elle permet aux utilisateurs d'optimiser leurs coûts énergétiques, de réduire les pénalités liées aux pics de charge ou au facteur de puissance, de limiter les temps d'interruption.

De plus, QME s'adapte exactement aux besoins de l'installation, évolue avec elle et comporte une large gamme de services associés : diagnostic, études, télésuivi et accompagnement total dans le cadre d'affaires globales.



Grâce au Web, le bâtiment est sous contrôle.

Transparent Building

Grâce à son offre sur toutes les fonctions du contrôle du bâtiment, à l'utilisation de standards du marché pour la communication (Ethernet, TCP/IP...), et à son expérience cumulée dans les domaines de la distribution d'énergie électrique et des automatismes, Schneider Electric est un partenaire privilégié pour la gestion transparente des bâtiments.

Contrôle du chauffage, des groupes de réfrigération, de l'air conditionné et de la ventilation:
automates programmables, variateurs de vitesse...

Système de contrôle de l'éclairage:
canalisations électriques, dispositif de programmation.

Système anti-intrusion

Distribution électrique d'étage :
tableaux et appareillage BT

Distribution électrique BT terminale :
interrupteurs et prises

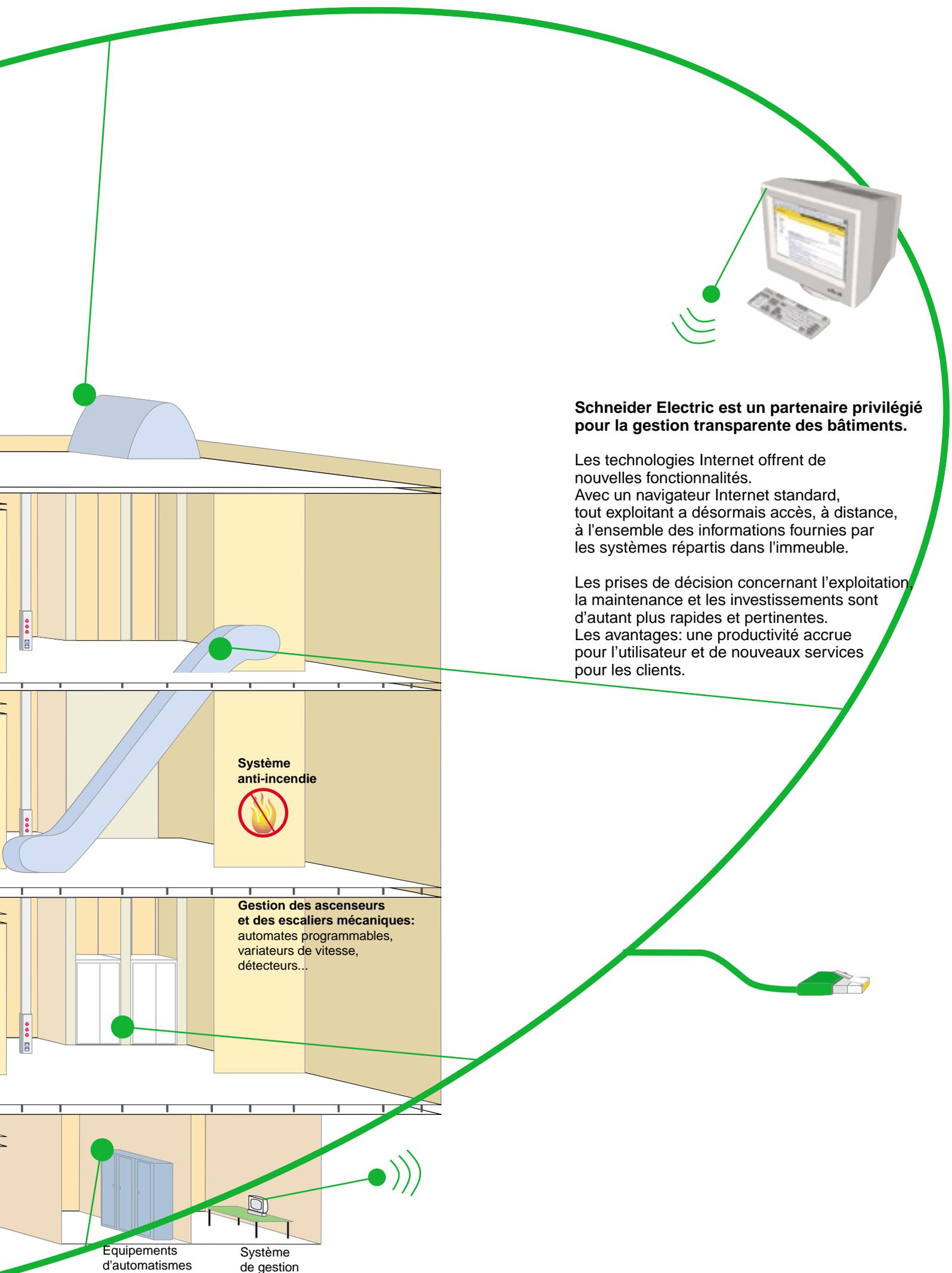
Distribution des réseaux de Voix, Données, Images :
prises pour réseaux, téléphone, télévision

Gestion de l'énergie électrique:

Tableaux et appareillage MT et BT

Onduleur

Transformateur MT/BT



Schneider Electric est un partenaire privilégié pour la gestion transparente des bâtiments.

Les technologies Internet offrent de nouvelles fonctionnalités. Avec un navigateur Internet standard, tout exploitant a désormais accès, à distance, à l'ensemble des informations fournies par les systèmes répartis dans l'immeuble.

Les prises de décision concernant l'exploitation, la maintenance et les investissements sont d'autant plus rapides et pertinentes. Les avantages: une productivité accrue pour l'utilisateur et de nouveaux services pour les clients.

Les avancées en 2000

Acquisitions

- May&Steffens (Allemagne)
Spécialiste des tableaux de distribution électrique basse tension.
 - Produx (Hongrie)
N°2 des appareillages d'installation basse tension.
 - EFI Electronics (Etats-Unis)
Spécialiste de la protection de puissance.
 - Metesan Lexel Elektrik (Turquie)
L'un des leaders des disjoncteurs basse tension de puissance.
 - Crompton Greaves (Inde)
Leader du matériel électrique grand public.
 - S&S Power Switchgear (Inde)
Spécialiste des disjoncteurs miniatures.
 - Infra +* (France)
Leader du câblage de réseaux Voix-Données-Images (VDI).
- *Participation

Partenariat

- Avec Thomson multimedia.
Pour les produits de communication utilisant la technologie des Courants Porteurs de Ligne (CPL).

Transparent Building

la gestion intelligente des bâtiments

Transparent Building révolutionne les systèmes de management des bâtiments en permettant de contrôler le bâtiment par l'intermédiaire du réseau local (LAN), en addition de toutes les fonctionnalités de systèmes existants.

Il est conçu pour intégrer toutes les fonctions du contrôle du bâtiment : gestion de l'énergie électrique, gestion d'éclairage et occultations, contrôle d'accès et détection des intrusions, contrôle du chauffage, de la ventilation, de l'air conditionné, gestion des ascenseurs, détection et alarme incendie.

Schneider Electric fait le choix d'une architecture simple et ouverte, basée sur des standards mondiaux (TCP/IP) et des Web browsers, ce qui apporte une modularité totale et une capacité d'évolution exceptionnelle.

Tous les produits du Groupe sont concernés par cette évolution : appareillage MT et BT, VVD, PLC, UPS, Canalis, IHM, Powerlogic...

Transparent Building apporte de nombreux avantages à l'utilisateur : optimisation des investissements, économies d'énergie, simplification de l'évolution du système, pérennisation des solutions adoptées, télémaintenance, consolidation de données et interventions à distance.

L'Industrie

*Optimiser la flexibilité,
la sécurité et la productivité
des machines et procédés
industriels*

Chiffre d'affaires 2000

3,2 milliards d'euros

Part dans
le chiffre d'affaires consolidé

34 %



Le marché de l'Industrie représente, en 2000, un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros pour Schneider Electric.

Il recouvre l'ensemble des offres de transformation, de distribution et de gestion de l'énergie électrique, de commande et de contrôle de machines, ainsi que l'automatisation des procédés industriels de supervision et de gestion de sites ou d'entreprises et de leurs utilités.

De l'agroalimentaire à la sidérurgie, en passant par l'automobile, la pharmacie, la chimie, tous les secteurs de l'industrie sont concernés. Dans le monde entier, Schneider Electric est partenaire de grands groupes industriels multinationaux, des intégrateurs de systèmes, des constructeurs de machines, des petites et moyennes industries, des installateurs électriciens et des distributeurs.

L'objectif du Groupe

Réaliser une croissance forte avec une répartition équilibrée entre la distribution électrique et les automatismes industriels, et une croissance soutenue en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Les axes de développement privilégiés

- les grands comptes industriels et les constructeurs d'équipements et de machines, en particulier dans les secteurs de l'alimentaire, de la pharmacie, de l'automobile, de l'industrie mécanique et des composants électroniques, qui offrent un fort potentiel aux nouvelles générations de produits et de services du Groupe ;
- le développement du e-Business avec les installateurs et les distributeurs de produits de Schneider Electric pour créer, avec eux, une chaîne intégrée très compétitive.

Principaux atouts

- la gamme unique de produits développés autour du concept de Transparent Factory qui contribue efficacement au renforcement des performances industrielles des entreprises qui les mettent en œuvre ;
- la capacité du Groupe à adapter ses produits pour offrir des solutions personnalisées à ses clients ;
- des services à haute valeur ajoutée, depuis l'audit et le conseil en ingénierie d'automatismes et de réseaux, jusqu'à la télémaintenance des installations, en passant par la formation des opérateurs et l'actualisation des logiciels ;
- une organisation commerciale à deux niveaux : locale, bien implantée dans tous les pays et transverse (SGBD et SGOD) pour répondre aux besoins des clients globaux ;
- des implantations locales et des partenariats étroits avec les installateurs et les distributeurs dans les pays pour assurer un service de qualité aux clients locaux.

Etats-Unis

Hooper Engineering, un constructeur pionnier du Web Automation

Le fabricant américain de machines d'emballage pour l'industrie pharmaceutique est l'un des premiers équipementiers à faire le choix du Web Automation.

Lancée en 2000, la Hooper Engineering N 2500 intègre un automate programmable Premium Modicon/Telemecanique avec un serveur Web embarqué. La commande de mouvement Lexium est implantée sur l'architecture de l'automate contrôlant les machines. Les logiciels de programmation permettent de simuler et piloter une grande variété d'opérations d'emballage sur plusieurs axes : une économie de développement de plusieurs mois/hommes, pour le fabricant et son client.

Grande-Bretagne

GlaxoSmithKline, un partenaire mondial

Schneider Electric a conclu un accord mondial avec le britannique SmithKline Beecham, l'un des deux groupes pharmaceutiques ayant récemment fusionné pour donner naissance à GlaxoSmithKline.

L'accord porte sur l'équipement et la maintenance électrique de toutes les installations du Groupe dans le monde. Une solution livrée en Chine sera ainsi identique à celle destinée à une usine européenne. L'accord inclut également une méthodologie commune, notamment pour le calcul des prix. Objectif : permettre aux équipes du Groupe de consacrer davantage de temps et d'énergie à la fourniture de solutions.

Corée

Sun Metals Corporation choisit Transparent Factory pour sa fiabilité

Le groupe coréen a équipé sa nouvelle raffinerie de zinc de Townsville, en Australie, d'un système de contrôle signé Schneider Electric.

Le site compte 6 000 entrées-sorties, et la fiabilité des équipements de traitement continu doit être sans faille.

Vingt et un automates programmables Quantum Modicon / Telemecanique contrôlent l'ensemble du processus.

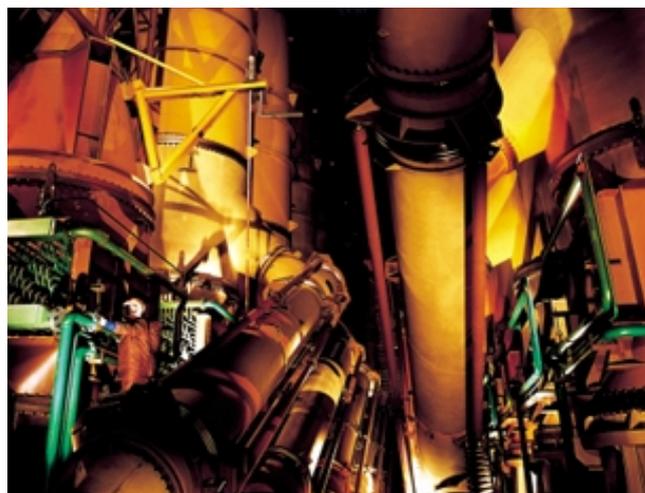
Le système de supervision et acquisition de données serveur / serveur de sauvegarde, les réseaux Ethernet à double fibre optique et Quantum Hot Standby fournissent ce système de contrôle fiable capable de supporter les pannes.

France

Renault, l'adaptation au standard du client

Pour sa nouvelle unité de carrosserie-montage de Sandouville (France), Renault souhaitait des automates plus performants, moins chers, plus faciles à intégrer et adaptés à Interbus, un réseau d'information ouvert auquel peuvent se raccorder les machines des différents constructeurs. Ce standard ne faisait pas partie de l'offre de Schneider Electric au départ : les automates Premium Modicon / Telemecanique ont donc été adaptés avec succès.

La totalité des automates programmables, la majorité des modules entrées-sorties et une partie des variateurs de vitesse installés sur la nouvelle ligne de Sandouville sont fournis par Schneider Electric, qui équipera également les usines de Douai (France) et de Palencia (Espagne).



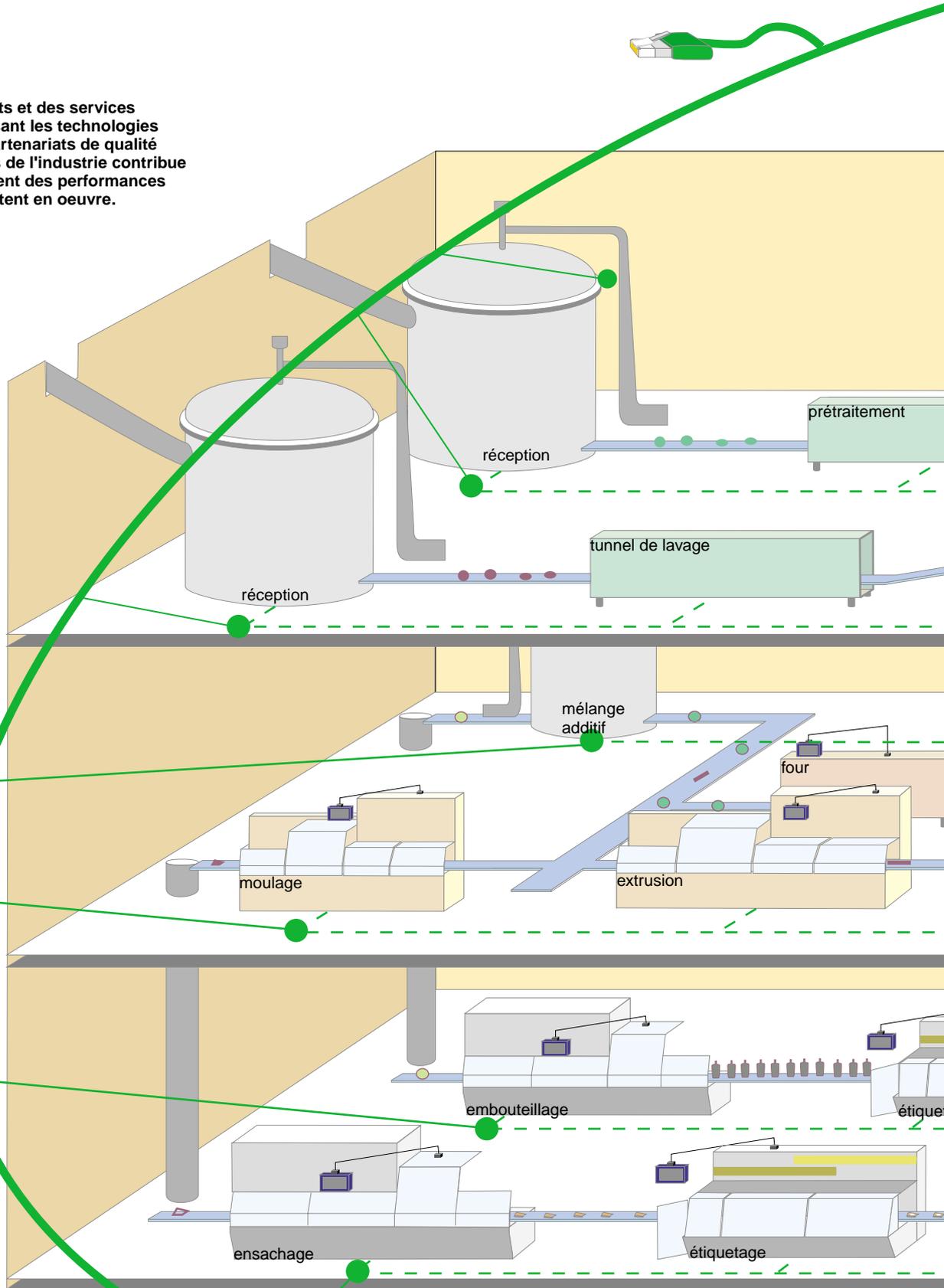
Internet fait sa révolution dans le marché de l'Industrie

Transparent Factory

La performance des produits et des services de Schneider Electric, utilisant les technologies Internet associées à des partenariats de qualité avec les principaux acteurs de l'industrie contribue efficacement au renforcement des performances des entreprises qui les mettent en oeuvre.

Contrôle et commande des machines et supervision des procédés de fabrication :

automates programmables, ateliers logiciels, superviseurs, réseaux et bus de communication, système d'information d'atelier, terminaux d'exploitation, dialogue homme / machine, variateurs de vitesse, commande et protection moteur, constituants de sécurité, etc....



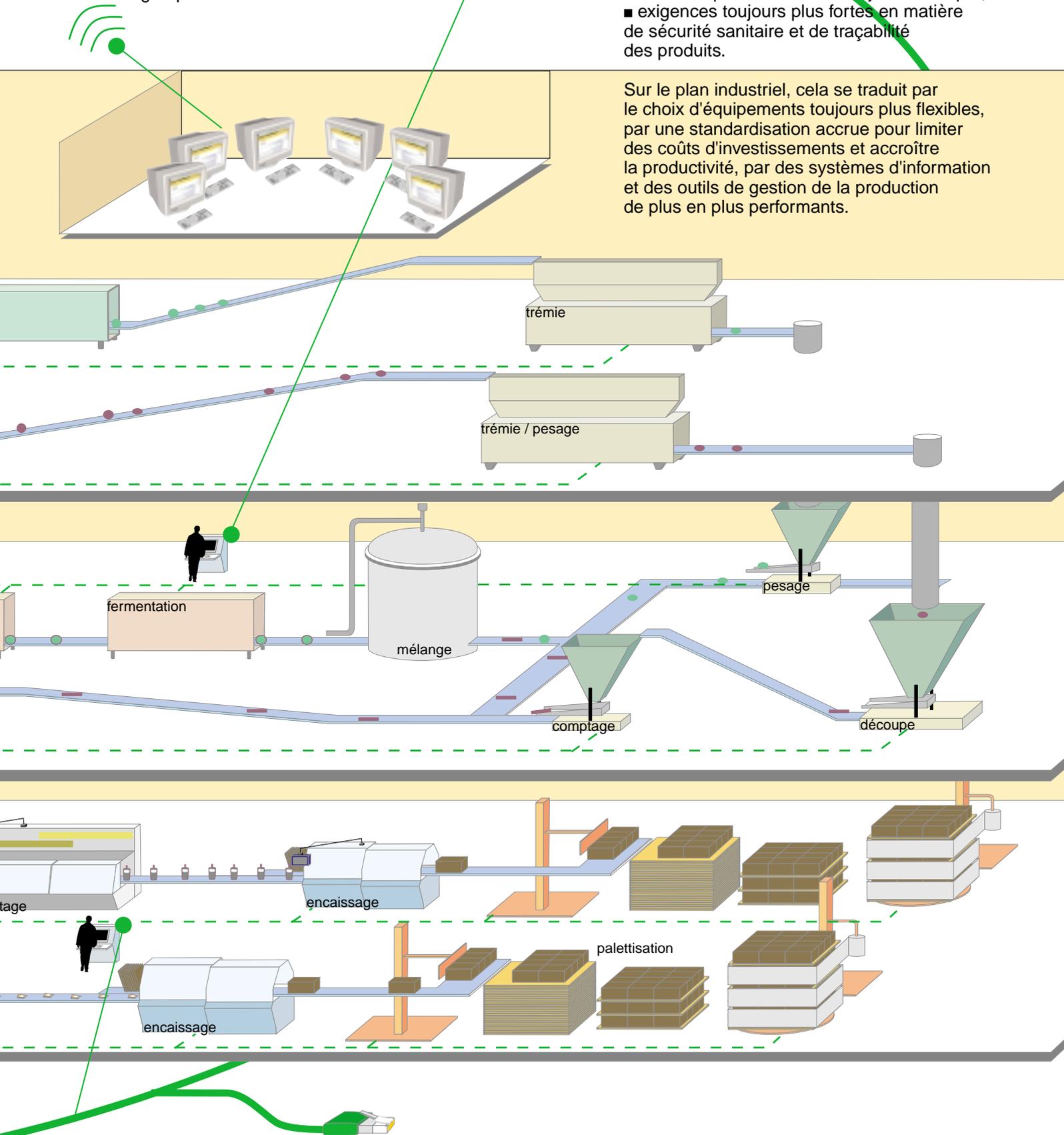
Schneider Electric est un partenaire privilégié pour l'intégration de solutions complètes basées sur les nouvelles technologies de l'information :

L'industrie agroalimentaire représente un chiffre d'affaires estimé à près de 600 milliards de dollars. Poursuivant sa concentration, elle se structure autour de groupes de taille mondiale.

Ce secteur doit répondre à des exigences qui sont autant d'opportunités de croissance pour Schneider Electric :

- pression du marketing dictée par un impératif constant d'innovation et de renouvellement pour répondre à l'évolution des goûts des consommateurs.
- pression de la grande distribution en matière de prix et de livraison "juste à temps",
- exigences toujours plus fortes en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité des produits.

Sur le plan industriel, cela se traduit par le choix d'équipements toujours plus flexibles, par une standardisation accrue pour limiter des coûts d'investissements et accroître la productivité, par des systèmes d'information et des outils de gestion de la production de plus en plus performants.



Les avancées en 2000

57 Grands Comptes mondiaux

Nouveaux produits, nouvelles solutions

- TeSys, une gamme de disjoncteurs, contacteurs et relais, connectables sans outils et sans câble grâce à la technologie Quickfit.
- 1^{er} serveur Web embarqué dans un variateur de vitesse.
- 1^{re} solution de gestion de puissance moyenne tension avec serveur Web.

Nouveaux services

- Une organisation dédiée aux constructeurs de machines multisites globaux.
- Des services d'information, de diagnostics et d'assistance-dépannage en ligne, avec des interlocuteurs, techniciens et ingénieurs, spécialisés par ligne de produits.

Acquisitions

- Crouzet Automatismes (France)
Leader de la commande et des petits automatismes.
- Positec (Suisse)
Leader européen du contrôle de mouvement.
- Quantronix (Etats-Unis)
Leader des systèmes de pesage et de mesure.
- Steeplechase (Etats-Unis)
Spécialiste des solutions d'automatisation sur PC.

Partenariat

- Joint-venture avec Toshiba dans les variateurs de vitesse industriels.

Transparent Factory

En faisant entrer très tôt Internet dans l'usine, Schneider Electric est devenu le leader du Web Automation.

Il a révolutionné les automatismes programmables et converti le monde industriel à une nouvelle génération de solutions conjuguant convivialité et performances, permettant ainsi aux utilisateurs de se concentrer sur leur métier de base et leur savoir-faire.

Grâce à l'utilisation des standards du marché (Ethernet-TCP/IP, Modbus, etc.) et aux nouveaux services apportés par les technologies du Web (HTTP, HTML, XML, etc.), Schneider Electric garantit l'interopérabilité de ses équipements et l'ouverture de ses architectures aux produits tiers ainsi qu'une facilité de connexion des systèmes d'automatismes à l'informatique d'entreprise (ERP, MES).

Le premier produit du Web Automation Schneider Electric a été lancé dès 1998. Les serveurs Web (50 millions de dollars de revenus en 2000) embarqués dans des automates programmables et dans des produits de contrôle industriel permettent de consulter à tout moment l'ensemble des informations produites par les automatismes répartis dans l'usine avec un simple navigateur Internet.

Un technicien peut ainsi établir un diagnostic ou contrôler des machines de n'importe quel endroit. Il lui suffit de se connecter au réseau.

La maintenance peut s'effectuer à distance, de façon préventive et intelligente, ce qui réduit les arrêts de production ; la télémaintenance permet aux équipes de travailler de façon plus sûre et moins astreignante. La collecte en temps quasi réel des informations sur les dépenses d'énergie d'un ou plusieurs sites permet de gérer au plus près les coûts énergétiques.

Avec l'offre Transparent Factory, Schneider Electric propose aujourd'hui plus de 70 produits intégrant des serveurs Web. 10 % des automates programmables vendus en 2000 intègrent cette fonction.

Les solutions Web Automation de Schneider Electric sont les plus innovantes au monde et le Groupe est le seul spécialiste à proposer une architecture intégrée et complète basée sur les nouvelles technologies de l'information.

Les Infrastructures

Garantir des installations disponibles, fiables et sûres

Chiffre d'affaires 2000

0,5 milliard d'euros

Part dans le chiffre d'affaires consolidé

5 %



Le marché des Infrastructures représente, en 2000, un chiffre d'affaires de 0,5 milliard d'euros pour Schneider Electric.

Il recouvre l'ensemble des offres pour les infrastructures de communication, transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, transport de l'eau, du gaz ou du pétrole, traitement des eaux et des déchets.

Les perspectives de croissance sont très importantes, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Sur le plan mondial, le marché des infrastructures progresse de plus de 10% par an, et la croissance dépasse 20 % dans le domaine du transport de Voix-Données-Images.

La croissance a atteint jusqu'à plus de 30 % pour les infrastructures liées à Internet, en particulier pour les "Internet Data Center" (IDC).

Parmi les autres facteurs de croissance : l'accélération de la privatisation des infrastructures publiques ; le développement des NTIC, qui ouvre de nouveaux marchés comme les mesures de consommation, le paiement automatique, l'exploitation et la maintenance à distance ; le recentrage des exploitants sur le cœur de métier qui favorise la sous-traitance d'une partie de l'exploitation et de la maintenance.

Le Groupe est le partenaire de nombreux acteurs : exploitants d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, intégrateurs et équipementiers, installateurs. Partout où les impératifs de continuité du service et de sécurité interdisent toute défaillance, Schneider Electric propose, au niveau mondial, des solutions complètes et personnalisées, fondées sur des produits et des services à forte valeur ajoutée et sur les nouvelles technologies Internet. Autour du concept "Transparent Infrastructure", ces solutions permettent à ces clients d'accroître les performances, la compétitivité et la rentabilité de leurs infrastructures.

L'objectif du Groupe

Réaliser une croissance forte en tirant parti de son implantation mondiale et de son avance technologique qui lui permet de proposer les systèmes de management intégrés des infrastructures, fondés sur l'accès transparent à l'information.

Les axes de développement privilégiés

- les infrastructures de transport de voix et de données, en particulier les "Internet Data Center" (IDC) ;
- les infrastructures de transports de biens et de personnes, notamment les aéroports, les tunnels routiers, les métros et tramways ;
- les infrastructures de traitement de l'eau.

Principaux atouts

- l'étendue et les synergies de l'offre de distribution électrique et d'automatismes industriels, enrichie par les technologies Internet ;
- une présence mondiale permettant d'accompagner les grands acteurs de projets internationaux et les opérateurs locaux.

Aéroport

nombreux projets d'investissements prévus jusqu'en 2010

Le trafic aérien mondial devrait doubler en dix ans, générant plus de 300 projets de construction ou de rénovation.

Très présent sur ce marché, Schneider Electric a signé deux nouveaux contrats en 2000.

En Argentine, le Groupe fournit l'ensemble de la distribution électrique de la seconde tranche du projet de rénovation de l'aéroport de Buenos Aires, ainsi que des équipements destinés au terminal international.

En Bulgarie, le Groupe est chargé d'équiper le centre de contrôle du trafic aérien de l'aéroport de Sofia, d'assurer la gestion de la surveillance, ainsi que le contrôle de la navigation aérienne de l'aéroport.

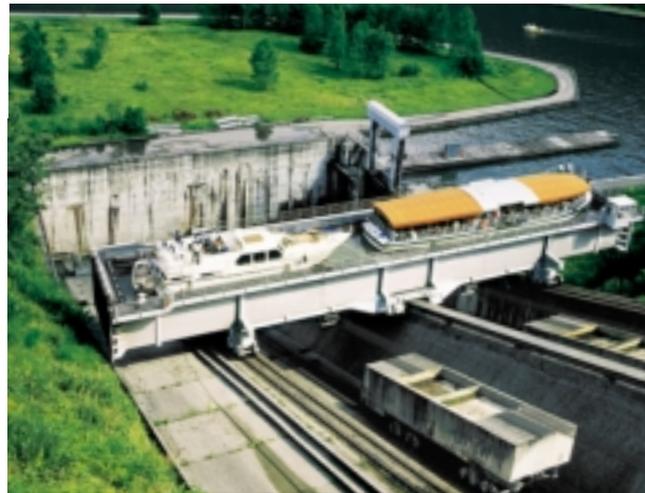
Une eau toujours plus transparente chez Vivendi

Première au monde à utiliser industriellement la nanofiltration pour traiter une eau de rivière, la nouvelle unité de production d'eau potable du groupe Vivendi de Méry-sur-Oise (France) a choisi Schneider Electric pour assurer la transparence et la disponibilité maximale des équipements. Grâce aux 63 automates Premium Modicon/Telemecanique qui communiquent tous entre eux via Ethernet, l'opérateur a une visibilité sur tout le process, quel que soit l'endroit où l'on se connecte au système. Une nouvelle application du concept Transparent Factory.

Une solution sous Ethernet pour le métro de Lyon

Pour la rénovation du système de télétransmission supervisant le métro de Lyon, Schneider Electric l'a emporté avec une maintenance sécurisée et accessible à des non-informaticiens.

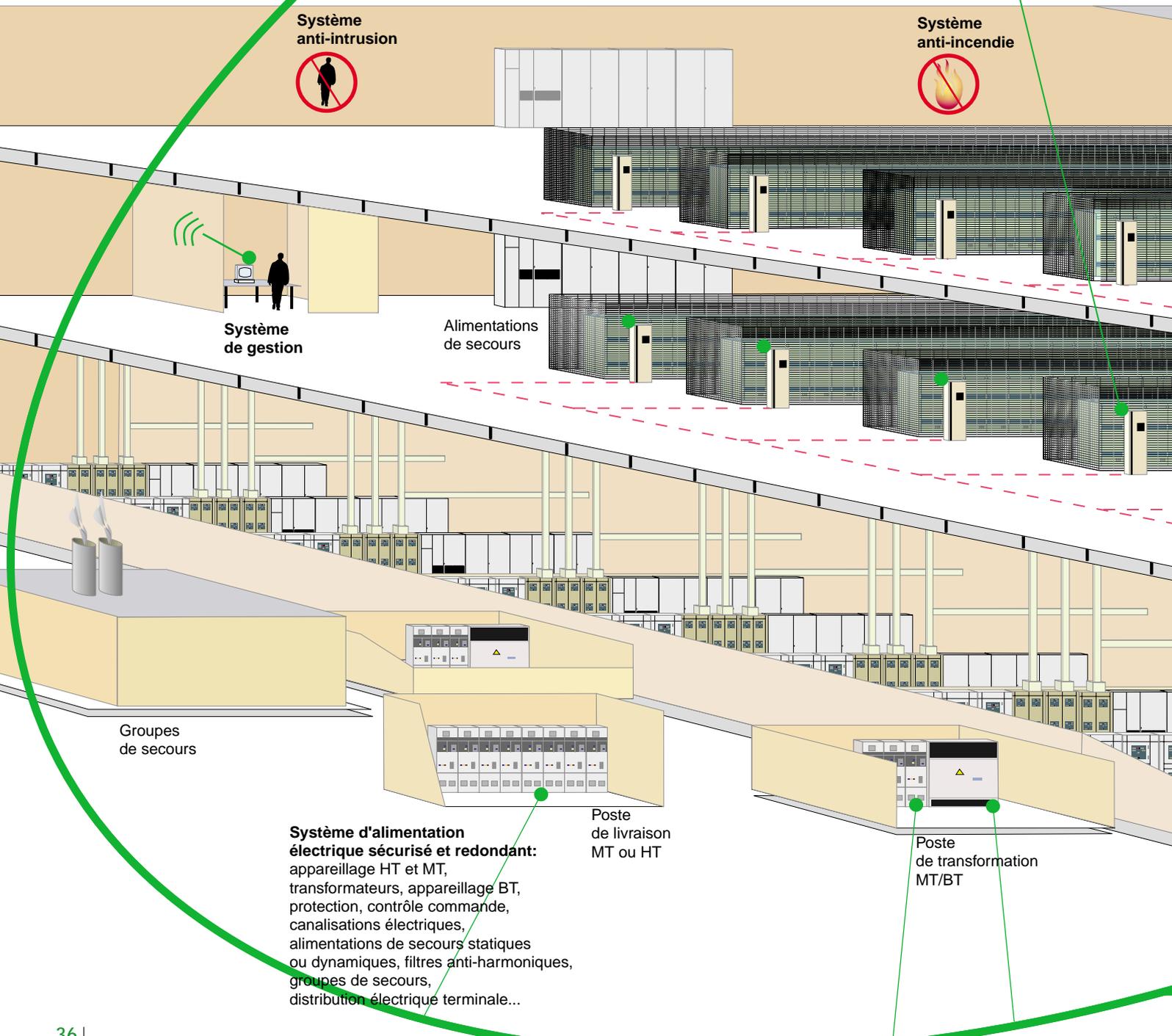
La supervision centrale, la télémaintenance, la supervision de la position des rames et des aiguillages, des utilités du bâtiment (billetterie, escalators, climatisation, éclairage, sécurité) et l'énergie électrique sont gérées par 84 automates programmables Premium Modicon/Telemecanique. 6 terminaux Magelis Telemecanique, implantés dans chaque station, signalent localement d'éventuels incidents.

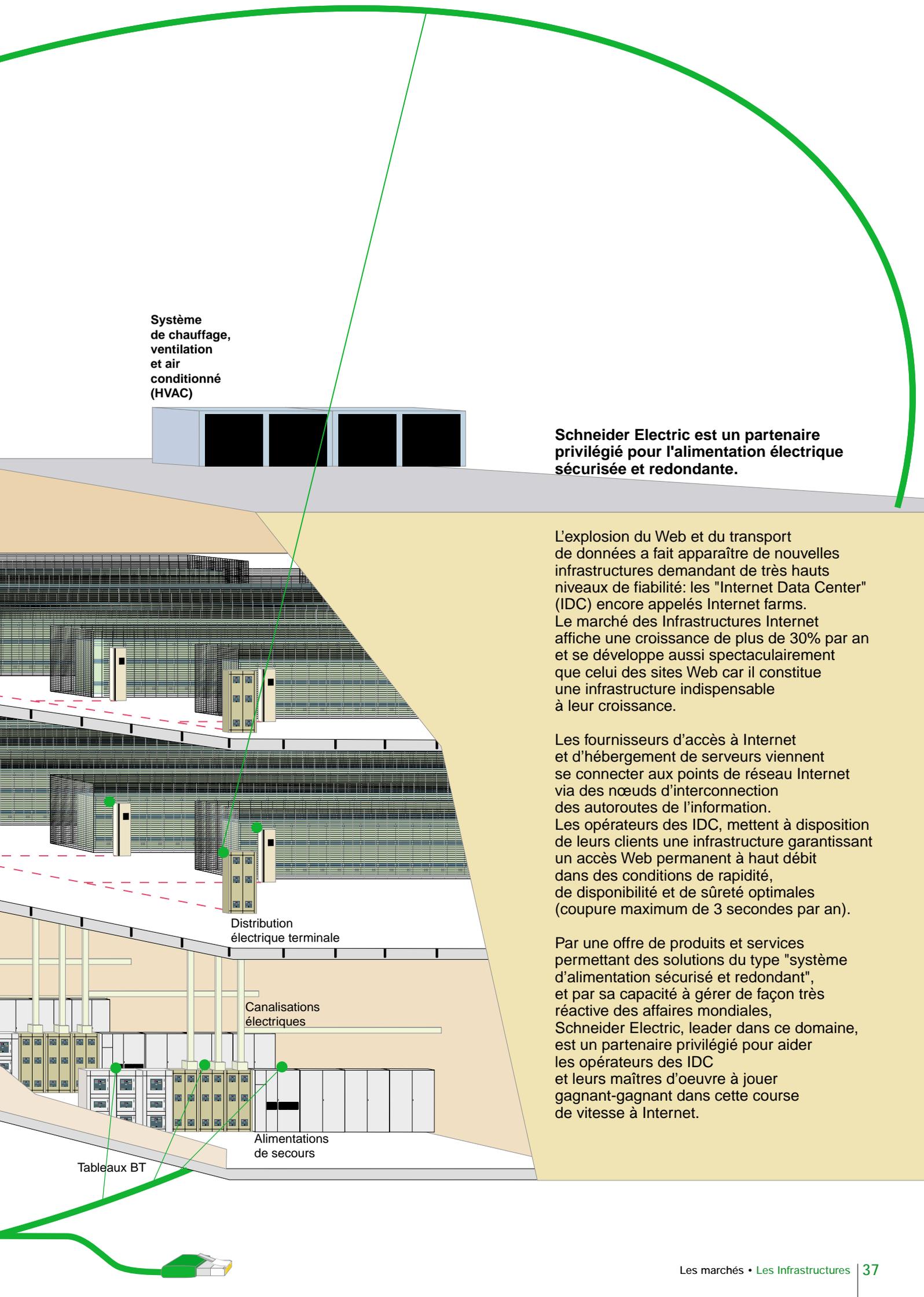


Le marché des "Internet Data Center" (IDC) croît de façon spectaculaire

Transparent Infrastructure

Par l'offre produits et services de Schneider Electric utilisant les technologies Internet, les opérateurs des IDC peuvent à tout moment et où qu'ils se trouvent avoir un accès transparent à l'information. Ainsi la prise de décision pour l'exploitation, la maintenance et les investissements est d'autant plus rapide et pertinente. La disponibilité et la sûreté des infrastructures IDC s'en trouvent optimisées.





Système de chauffage, ventilation et air conditionné (HVAC)

Schneider Electric est un partenaire privilégié pour l'alimentation électrique sécurisée et redondante.

L'explosion du Web et du transport de données a fait apparaître de nouvelles infrastructures demandant de très hauts niveaux de fiabilité: les "Internet Data Center" (IDC) encore appelés Internet farms. Le marché des Infrastructures Internet affiche une croissance de plus de 30% par an et se développe aussi spectaculairement que celui des sites Web car il constitue une infrastructure indispensable à leur croissance.

Les fournisseurs d'accès à Internet et d'hébergement de serveurs viennent se connecter aux points de réseau Internet via des nœuds d'interconnexion des autoroutes de l'information. Les opérateurs des IDC, mettent à disposition de leurs clients une infrastructure garantissant un accès Web permanent à haut débit dans des conditions de rapidité, de disponibilité et de sûreté optimales (coupure maximum de 3 secondes par an).

Par une offre de produits et services permettant des solutions du type "système d'alimentation sécurisé et redondant", et par sa capacité à gérer de façon très réactive des affaires mondiales, Schneider Electric, leader dans ce domaine, est un partenaire privilégié pour aider les opérateurs des IDC et leurs maîtres d'oeuvre à jouer gagnant-gagnant dans cette course de vitesse à Internet.

Les avancées en 2000

Nouveaux produits et services

- Solutions pour les "Internet Data Center" (IDC).
- E-Analyse, prestation globale d'expertise via Internet pour améliorer la fiabilité et la qualité de l'énergie, optimiser la consommation électrique, les coûts d'investissements, d'exploitation de maintenance.

Acquisitions

- Positec (Suisse)
Leader européen du contrôle de mouvement.
- Steeplechase (Etats-Unis)
Spécialiste des solutions d'automatisation sur PC.
- MGE-UPS Systems*
Leader mondial de la protection des installations informatiques, Internet, télécommunications.

*33% du capital

Transparent Infrastructure

Obtenir plus d'information pour la meilleure et la plus rapide des décisions.

L'architecture type pour l'échange de données au sein des applications Infrastructure évolue de plus en plus vers une utilisation de l'autoroute de l'information, le Web.

La grande majorité des clients exploitant une infrastructure exprime des besoins globaux de gestion de bâtiment, de gestion de distribution d'énergie électrique et de gestion de process spécifiques.

Schneider Electric grâce à son savoir faire et son expérience des différentes applications du marché des Infrastructures, est en mesure de proposer une offre "Transparent Infrastructure" personnalisée selon le besoin de chaque client.

Cette offre associe de plus en plus des produits de distribution électrique et d'automatisation avec des systèmes donnant un accès transparent à l'information via une architecture ouverte et évolutive basée sur les technologies du Web.

Ainsi, à tout moment et de n'importe où, les clients du marché des Infrastructures pourront obtenir les informations clés, une analyse de la performance, des propositions d'actions... pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de leur business.

L'Énergie

*Optimiser la production,
le transport, la distribution
et la vente de l'électricité*

Chiffre d'affaires 2000

0,8 milliard d'euros

Part dans
le chiffre d'affaires consolidé

9 %



Le marché de l'Énergie représente, en 2000, un chiffre d'affaires de 0,8 milliard d'euros pour Schneider Electric.

Il recouvre l'ensemble des offres pour les sources de production, le transport et la distribution électrique.

En rapide évolution, le marché de l'Énergie offre de nouvelles perspectives de croissance liées à la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, au recentrage des opérateurs sur leur cœur de métier, au développement des énergies renouvelables et réparties, à une demande accrue de produits et de services aptes à améliorer la performance et le coût de la distribution électrique.

Le marché de la production répartie, s'appuyant sur des technologies nouvelles telles que la pile à combustible et les micro-turbines à gaz, est appelé à connaître une croissance explosive.

Sur le marché nord américain en particulier, la fragilisation du réseau centralisé amène un développement très fort de ce type de solutions.

Sur le marché de l'Énergie, Schneider Electric est le partenaire de nombreux acteurs : les régies, les ESCO (Energy Service Companies), les intégrateurs et équipementiers, les tableautiers.

Son offre, intégrant les nouvelles technologies du Web est centrée sur l'optimisation de la qualité et du coût du kwh distribué avec des produits et services à forte valeur ajoutée pour des réseaux intelligents autour du concept "Transparent Energy".

L'objectif du Groupe

Réaliser une croissance forte en tirant parti de l'étendue de son offre pour fournir des solutions globales et développer ses prestations de services, en mobilisant le potentiel ouvert par la privatisation du secteur et la production répartie d'énergie.

Les axes de développement privilégiés

- la poursuite de la croissance dans la distribution, en s'appuyant sur le leadership mondial moyenne tension/basse tension ;
- l'accélération du développement dans la production répartie ;
- le renforcement du partenariat avec VA Tech dans le transport.

Principaux atouts

- une offre de produits et de services étendue, enrichie des technologies Internet ;
- un leadership et une présence mondiale ;
- l'aptitude à travailler en partenariat avec tous les acteurs du marché.

Italie une énergie dans le vent

Les préoccupations écologiques, les nouvelles règles d'organisation du secteur électrique et les progrès technologiques favorisent fortement la production d'électricité d'origine éolienne en Italie, où 2 000 megawatts pourraient être installés en 2005.

Schneider Electric a confirmé sa percée sur ce marché en signant, en 2000, un contrat de 2 millions d'euros avec IPVC, 1^{er} producteur italien d'électricité d'origine éolienne. La commande comprend l'équipement de 10 sites de production pour une puissance installée de 290 megawatts, assorti de services d'assistance, de maintenance et de dépannage.

Inde alimentation électrique de la ville de Bombay

Schneider Electric Inde a signé en 2000 ses premiers gros contrats pour la rénovation du réseau d'alimentation électrique de la ville de Bombay. Les compagnies d'électricité locales ont, en effet, commandé plus d'une centaine de Ringmasters et RM6, pour équiper les réseaux 11 et 24 kV de la ville.

Cuba accompagner le développement du tourisme

Schneider Electric contribue à la rénovation de l'ensemble de la production et de la distribution d'électricité de Cuba.

L'objectif : doter la compagnie nationale d'outils performants pour produire l'énergie en quantité suffisante, assurer la continuité de service et éviter les délestages intempestifs.

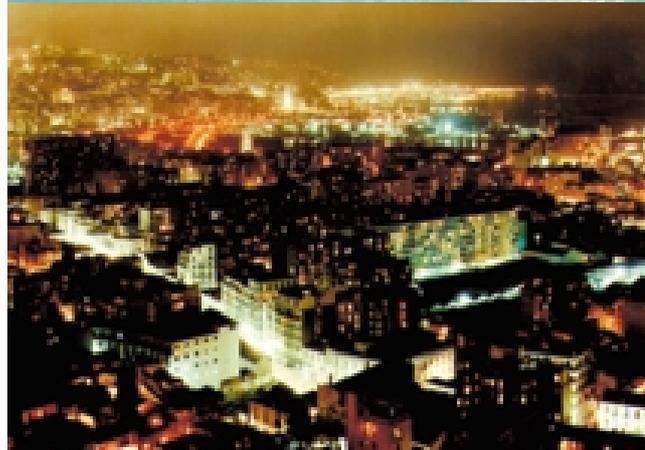
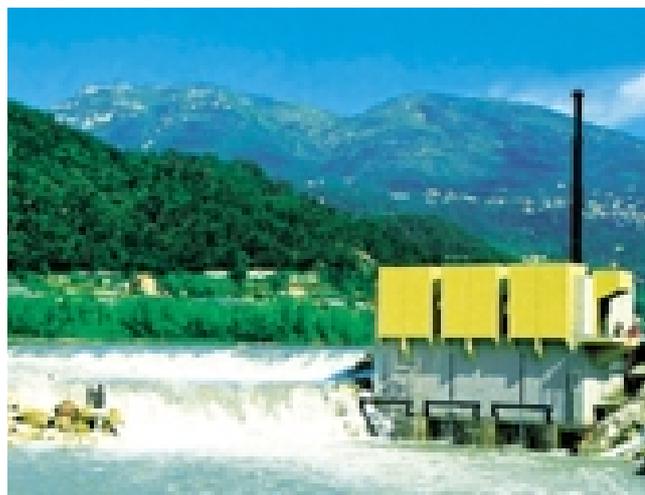
Un projet hautement prioritaire pour l'île, qui fonde largement sa croissance sur le développement du tourisme et des grands hôtels de luxe.

Le pré-paiement l'électricité à la demande

En partenariat avec des régies d'électricité, en Afrique du Sud, aux Philippines, en Zambie, en Tanzanie, en Côte-d'Ivoire, le pré-paiement a été imaginé pour les pays en cours d'électrification. Les systèmes sont simples et économiques. Il suffit d'acheter soit une carte préchargée (système carte à puce), soit un code chiffré (système STS) pour un montant prédéterminé de kWh et de l'insérer, chez soi, dans un boîtier adapté, pour consommer l'énergie jusqu'à épuisement des unités.

A la clé : des économies de facturation et de recouvrement de créances pour les régies de distribution.

Ces systèmes se développent également dans les pays développés pour des utilisations temporaires (résidences de vacances en France), pour freiner la consommation en période de pénurie (Californie) ou pour proposer de nouveaux services (Nouvelle-Zélande).



Les marchés

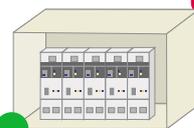
Le marché des éoliennes a le vent en poupe

Transparent Energie

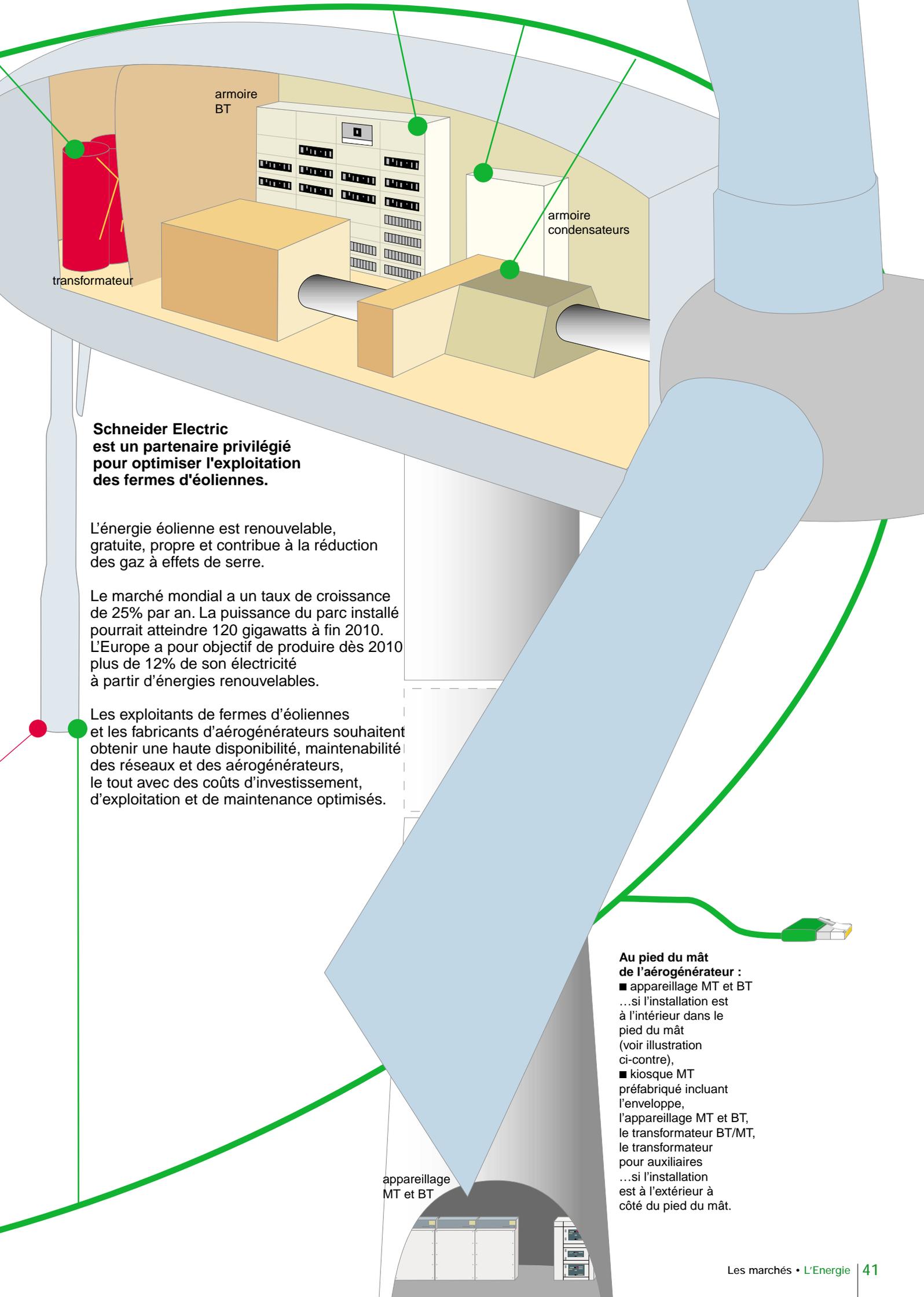
Par l'offre produits et services de Schneider Electric utilisant les technologies Internet, les exploitants des fermes d'éoliennes peuvent à tout moment quel que soit l'endroit où ils se trouvent avoir un accès transparent à l'information. Ainsi la prise de décision pour l'exploitation, la maintenance est d'autant plus rapide et pertinente.

Dans la nacelle de l'aérogénérateur :
appareillage BT (disjoncteurs, contacteurs, armoires...), condensateurs, transformateur élévateur BT/MT lorsqu'il n'est pas dans un poste au pied du mât.

Dans la ferme d'éoliennes pour le raccordement au réseau public :
kiosque préfabriqué incluant l'appareillage MT, les protections, le contrôle commande, les protections de découplage, le transformateur pour auxiliaires.



poste de raccordement MT



armoires
BT

armoires
condensateurs

transformateur

Schneider Electric est un partenaire privilégié pour optimiser l'exploitation des fermes d'éoliennes.

L'énergie éolienne est renouvelable, gratuite, propre et contribue à la réduction des gaz à effets de serre.

Le marché mondial a un taux de croissance de 25% par an. La puissance du parc installé pourrait atteindre 120 gigawatts à fin 2010. L'Europe a pour objectif de produire dès 2010 plus de 12% de son électricité à partir d'énergies renouvelables.

Les exploitants de fermes d'éoliennes et les fabricants d'aérogénérateurs souhaitent obtenir une haute disponibilité, maintenabilité des réseaux et des aérogénérateurs, le tout avec des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance optimisés.

appareillage
MT et BT

Au pied du mât de l'aérogénérateur :

- appareillage MT et BT ...si l'installation est à l'intérieur dans le pied du mât (voir illustration ci-contre),
- kiosque MT préfabriqué incluant l'enveloppe, l'appareillage MT et BT, le transformateur BT/MT, le transformateur pour auxiliaires ...si l'installation est à l'extérieur à côté du pied du mât.

Les avancées en 2000

Grands contrats

- Centrale nucléaire de Ling AO (Chine)
Systèmes de sûreté.
- Compagnie Nationale de Distribution Electrique (Cuba)
Rénovation et optimisation des systèmes de production et de distribution.
- Ville de Bombay (Inde)
Equipements moyenne et basse tension.

Nouveaux produits

- Evolis, un nouveau disjoncteur moyenne tension.

Nouveaux services

- Diagnostic, un service d'expertise pour améliorer la fiabilité et la qualité de l'énergie électrique, optimiser les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance.

Acquisitions

- Bardin (France)
Spécialiste mondial des détecteurs de défaut pour réseaux moyenne tension.
- Nu-Lec (Australie)
Spécialiste mondial des disjoncteurs à réenclenchement automatique pour la distribution aérienne moyenne tension.
- Conlog (Afrique du Sud)
Leader des systèmes de pré-paiement d'électricité.

Partenariat

- Avec VA Tech dans la haute tension.

Transparent Energy

Obtenir plus d'information pour la meilleure et la plus rapide des décisions.

L'architecture type pour l'échange de données au sein des applications du marché Energie évolue de plus en plus vers une utilisation de l'autoroute de l'information, le Web.

Le concept "Transparent Energy" intègre cette nouvelle technologie pour mieux répondre aux nouvelles attentes des clients du marché Energie :

- améliorer leur productivité et augmenter le retour d'investissements en optimisant la gestion des réseaux de distribution d'énergie électrique y compris les sources de production.

Pour ce besoin, les effets de l'utilisation de la technologie Web sont amplifiés par l'importance de la couverture géographique des réseaux et par la taille des parcs installés,

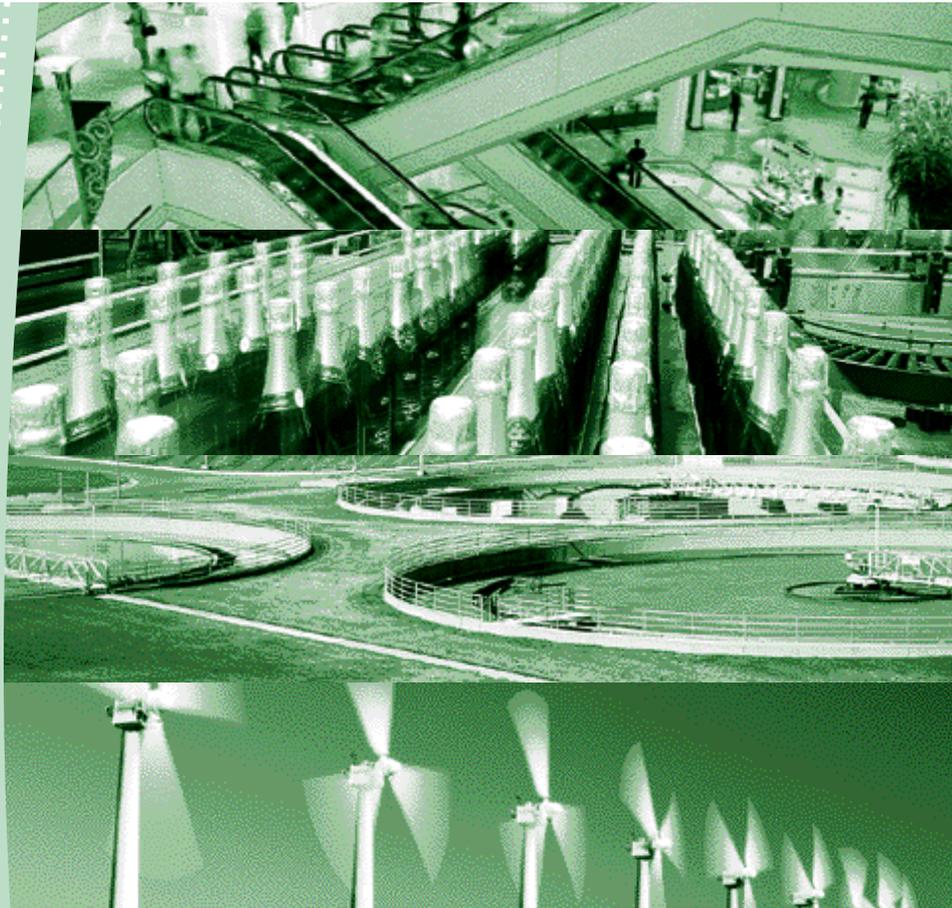
- améliorer la relation avec leurs clients et augmenter la vente de l'énergie électrique via une plus grande maîtrise de sa disponibilité, de sa qualité et de son coût, ce qui favorise le développement de nouveaux services, telle la gestion tarifaire personnalisée...

L'offre associe de plus en plus de produits électrotechniques intelligents donnant un accès transparent à l'information via une architecture ouverte et évolutive basée sur les technologies du Web.

Ainsi, à tout moment et de n'importe où, les clients du marché Energie pourront obtenir les informations clés, une analyse de la performance, des propositions d'actions....pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de leur business.

Rapport de gestion

2000



Renseignements sur la société

- **Forme :**

société anonyme régie par le Code de commerce.

- **Nationalité :**

française.

- **Siège social :**

43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison.

- 542 048 574 RCS Nanterre.

- **Activité principale exercée (code APE) :**

741J.

- **Date de constitution :**

1871 (Cette société, dont la dénomination sociale a été Spie Batignolles, est devenue Schneider SA lors de la fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, puis Schneider Electric SA en mai 1999).

- **Durée :**

jusqu'au 1^{er} juillet 2031.

- **Objet social (résumé) :**

en France et à l'étranger, exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts).

- **Exercice social :**

du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- **Capital social au 31 décembre 2000 :**

le capital de la société est de 1 246 301 144 euros divisé en 155 787 643 actions de 8 euros nominal chacune.

- **Nombre total de droits de vote :**

165 221 916 (Balo du 17 mai 2000).

- Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, Service des relations avec les actionnaires.

Rapport annuel 2000

Sommaire

Présentation générale de Schneider Electric SA	46
Historique	46
Activité actuelle	46
Capital	47
Actionnariat	50
Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options	50
Rachat d'actions	52
Bourse	52
Politique d'information	54
Gouvernement d'entreprise	54
Litiges et autres faits exceptionnels	58
Contrôle	58
Droits et obligations des actionnaires	58
Rapport d'activité	60
Comptes consolidés	66
Compte de résultat consolidé	66
Tableau des flux de trésorerie consolidés	67
Bilan consolidé	68
Variation des capitaux propres consolidés	70
Annexe aux comptes consolidés	71
Comptes résumés de la société	93
Filiales et participations	94
Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	96
Rapports des Commissaires aux comptes	97
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	97
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	98
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires	102
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	107
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les projets d'augmentation de capital	109
Résolutions	110

Présentation générale de Schneider Electric SA

Historique

Historique industriel

Schneider Electric SA est une société anonyme constituée les 2 et 4 décembre 1871. Cependant, son histoire débute en France dans l'industrie lourde en 1836 lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838.

A partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaîtra un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels...). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du siècle dernier.

Mais, progressivement, Schneider devient un vaste conglomérat sans stratégie.

Aussi, de 1981 à 1997, Schneider se recentre sur les métiers de l'électricité en se désengageant de divers secteurs : sidérurgie, machines-outils, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, ingénierie... et en procédant à des acquisitions dans le domaine électrique, dont Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

En 1997, la vente de Spie Batignolles constitue la fin du processus de recentrage de Schneider Electric sur les métiers de l'électricité.

En 1999, Schneider Electric acquiert le groupe Lexel, numéro deux européen dans la distribution électrique ultraterminale, principalement implanté dans le Nord de l'Europe.

Schneider Electric est ainsi devenu un groupe spécialisé dans la production et la vente de produits d'équipements dans les domaines de la distribution électrique et du contrôle industriel, établi dans 130 pays à travers le monde et qui emploie 72 200 personnes.

Historique capitalistique

En 1981, la structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours de la décennie précédente, est caractérisée par des cascades de holdings entre la SPEP (maison mère) et ses filiales industrielles, avec de nombreuses boucles d'autocontrôle.

Les diverses holdings sont fusionnées entre 1981 et 1995, date à laquelle il ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA qui, en 1999, prend le nom de Schneider Electric SA, qui détient 100 % de Schneider Electric Industries SA.

Activité actuelle

Schneider Electric intervient comme spécialiste tout au long de la filière production-transport-distribution de l'énergie électrique en haute, moyenne, basse tension terminale et ultraterminale ainsi que dans le domaine du contrôle industriel et des automates programmables.

Schneider Electric est constructeur d'appareillages et de fournitures électriques sous les marques Merlin Gerin, Modicon, Square D, Telemecanique et Lexel.

Aucun brevet, licence, contrat d'approvisionnement n'est de nature à créer une situation de dépendance pour le Groupe.

Le Groupe bénéficie de positions de premier rang mondial pour environ 60 % de son chiffre d'affaires, et d'un second et troisième rang pour environ 20 %.

La concurrence peut se répartir en deux catégories :
- de très grands groupes généralistes et diversifiés dans des métiers avec peu ou pas de synergie industrielle entre eux : ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens...

- et des groupes de moindre dimension spécialisés :
■ distribution électrique : Alstom, Eaton, Hager, Legrand sur lequel Schneider Electric a initié une offre publique d'échange en janvier 2001.

■ automatismes industriels : Omron, Rockwell.
Schneider Electric est l'acteur le plus important de cette catégorie.

Chiffres clés (évolution sur trois ans)	2000		1999		1998
Investissements	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
Investissements totaux	1,22	8,0	1,54	10,1	3,1
<i>dont investissements industriels bruts</i>	<i>0,50</i>	<i>3,3</i>	<i>0,44</i>	<i>2,9</i>	<i>2,5</i>
Recherche et Développement	0,47	3,1	0,44	2,9	2,6
Effectifs (moyenne annuelle)	72 200		67 500		60 800
Chiffre d'affaires consolidé					
Évolution par pôle	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
Distribution électrique	6,9	45,3	5,9	39,0	33,5
Contrôle industriel et automates	2,8	18,3	2,5	16,0	15,9
Divers et écritures de consolidation	–	–	–	–	0,6
	9,7	63,6	8,4	55,0	50,0
Répartition par zone géographique	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
France	1,5	9,9	1,5	9,7	9,8
Europe Occidentale	3,2	20,8	2,9	19,0	15,2
Amérique du Nord	3,2	21,3	2,6	16,9	15,0
Moyen-Orient	0,4	2,3	0,3	2,0	1,9
Asie	0,8	5,6	0,7	4,4	3,4
Afrique et Amérique Latine	0,6	3,7	0,4	3,0	3,9
Autres	–	–	–	–	0,8
	9,7	63,6	8,4	55,0	50,0

Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2000 est de 1 246 301 144 euros représenté par 155 787 643 actions de 8 euros, nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote totaux attachés aux 155 423 578 actions composant le capital au 5 mai 2000 est de 165 221 916 (Balo du 17 mai 2000).

Évolution du capital

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital de Schneider Electric SA au cours des cinq exercices.

Depuis le 31 décembre 1995, les exercices de bons et d'options de souscription d'actions, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Épargne d'Entreprise, le paiement

du dividende en actions, la fusion-absorption de Telemecanique (juin 1997) et l'annulation d'actions (5 mai 2000) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	
Capital au 31.12.1995 ⁽¹⁾		132 971 686	1 013 570 142 soit 6 648 584 300	euros francs
Conversion d'obligations	67 021			
Conversion d'obligations Square D	567 894			
Exercice de bons	12 794			
Exercice d'options	308 360			
Paiement du dividende	1 744 414			
PEE	1 250 000			
Capital au 31.12.1996 ⁽²⁾		136 922 169	1 043 682 505 soit 6 846 108 450	euros francs
Conversion d'obligations	2 615 808			
Conversion d'obligations Square D	1 220 770			
Exercice de bons	8 562 022			
Exercice d'options	56 740			
Fusion Schneider SA / Telemecanique	117 840			
PEE	2 672 748			
Capital au 31.12.1997 ⁽³⁾		152 168 097	1 159 893 842 soit 7 608 404 850	euros francs
Conversion d'obligations	759 848			
Conversion d'obligations Square D	247 273			
Exercice d'options	241 900			
Capital au 31.12.1998 ⁽⁴⁾		153 417 118	1 169 414 443 soit 7 670 855 900	euros francs
Conversion d'obligations	3 495 796			
Conversion d'obligations Square D	2 272 282			
Exercice d'options	704 300			
PEE	1 534 082			
Capital au 31.12.1999* ⁽⁵⁾		161 423 578	1 291 388 624 soit 8 071 178 900	euros francs
Annulation d'actions	(6 000 000)			
Conversion d'obligations Square D	152 275			
Exercice d'options	211 790			
Capital au 31.12.2000 ⁽⁶⁾		155 787 643	1 246 301 144 soit 8 175 199 595	euros francs

* Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Augmentation du nominal 43,35 M€ des primes 90,75 M€

(2) Augmentation du nominal 30,11 M€ des primes 82,33 M€

(3) Augmentation du nominal 116,21 M€ des primes 320,82 M€

(4) Augmentation du nominal 9,52 M€ des primes 33,72 M€

(5) Augmentation du nominal 121,97 M€ des primes 252,72 M€

(6) Baisse du nominal 45,09 M€ des primes 284,87 M€

Capital potentiel

Tableau des produits pouvant donner accès au capital et restant en circulation au 31.12.2000 autres que les options de souscription d'actions

Produits	Date d'amortissement	Taux %	Nombre de titres restant en circulation	Parité de conversion	Nombre d'actions pouvant être créées	Prix de conversion \$
OC Square D novembre 1992	02/01/2003	2	820	232,84	190 931	(1) 10 000

(1) A l'échéance 2003. La valeur de remboursement est croissante dans le temps, la différence entre le taux interne des obligations (7 %) et le taux réellement payé (2 %) étant capitalisée.

Il n'existe pas d'autres formes de capital potentiel.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999 a accordé au Conseil des délégations pour augmenter le capital, régies notamment par l'article L 225-129 III du Code de commerce, ainsi que pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser des augmentations de capital en faveur des salariés du Groupe adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité	Montant utilisé
I - Autorisation avec droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 millions (1) (2) d'euros	6 mai 1999	6 juillet 2001	—
II - Autorisation sans droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	750 millions (1) (2) d'euros	6 mai 1999	6 juillet 2001	703 millions (3) d'euros
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (ordonnance de 1986)	5 % du capital	5 mai 2000	5 mai 2005	—
Options de souscription d'actions	5 % du capital	6 mai 1999	6 mai 2004	—

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 750 millions d'euros, soit 4,919 milliards de francs.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2001 de renouveler cette délégation dans la limite de 750 millions d'euros de nominal.

(3) Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2001 a décidé d'une augmentation de capital destinée à rémunérer les actions Legrand qui seront apportées à l'offre publique d'échange initiée par Schneider Electric SA. Le montant de 703 millions d'euros est calculé sur la base d'un taux de réponse à l'offre de 100%.

Actionnariat

	31.12.2000				31.12.1999		31.12.1998	
	%	Capital Nombre d'actions	Droits de vote % Nombre de droits de vote		Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Groupe AGF	1,52	2 371 368	2,81	4 667 490	1,99	3,59	2,77	4,37
Groupe Axa	5,53	8 611 381	9,51	15 806 269	6,24	10,55	6,57	10,64
groupe BNP-Paribas	2,94	4 574 400	5,38	8 939 171	2,79	5,37	2,85	5,38
Groupe Société Générale	0,56	874 976	0,76	1 267 100	1,91	2,12	1,70	2,37
Groupe Caisse des dépôts et consignations	6,28	9 780 782	5,88	9 780 783	4,61	4,54	4,85	4,58
Salariés	4,51	7 023 412	7,57	12 584 928	4,50	5,98	4,18	4,79
Autocontrôle (1)	1,38	2 150 352	–	–	1,34	–	1,36	–
Autodétention	5,00	7 793 128	–	–	7,15	–	3,46	–
Public	72,28	112 607 844	68,09	113 188 411	69,47	67,85	72,26	67,87
Total	100,00	155 787 643	100,00	166 234 152	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via principalement Cofibel.

Répartition du capital au 31 décembre 2000

■ Actionnaires historiques	10,55 %
■ Autodétention - Autocontrôle	6,38 %
■ Salariés	4,51 %
■ Public France	44,80 %
■ Public hors France	33,76 %

Il existait à l'époque environ 120 000 actionnaires (estimation base TPI décembre 2000).

Notification de franchissement de seuil

À la connaissance de la société, hormis les actionnaires cités ci-dessus et Janus Capital Corporation (gestionnaire de fonds américains), aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans son capital supérieure à 5 %.

Pacte d'actionnaires

Une convention de préemption portant sur les titres Schneider Electric SA a été signée le 16 septembre 1993 entre les sociétés Axa, AGF, COMIPAR, Compagnie Financière de Paribas, Elf, Euris et Société Générale (avis SBF n° 93-3184 du 15 novembre 1993) puis amendée par un avenant du 19 octobre 1995 (avis SBF n° 95-3069 du 27 octobre 1995). Cette convention a été tacitement reconduite pour une nouvelle durée de deux ans, le 16 septembre 2000, entre les sociétés AGF, Axa et BNP-Paribas, les autres signataires ayant soit dénoncé le pacte, soit cédé leurs titres Schneider Electric SA.

La participation des membres du pacte dans le capital de Schneider Electric SA soumise à la préemption au 31 décembre 2000 est la suivante :

	% capital	% droits de vote
Groupe AGF	0,7	1,3
Groupe Axa	4,6	8,7
Groupe BNP-Paribas	2,1	3,9
Total des actions pactées	7,4	13,9

Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SA.

Les sommes affectées ont été de :

32,6 millions d'euros en 1996
32,6 millions d'euros en 1997
27,3 millions d'euros en 1998
24,8 millions d'euros en 1999
39,9 millions d'euros en 2000.

Le fonds commun de placement "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe.

Le Plan d'Épargne d'Entreprise a permis aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA par le biais de fonds communs de placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 1999 ; elle a été ouverte dans 46 pays.

Au 31 décembre 2000, les salariés détiennent au travers des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) 7 023 412 actions Schneider Electric SA, soit 4,5 % du capital et 7,6 % des droits de vote.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

En 2000, un plan d'options d'achat d'actions a été décidé : le plan n° 18. Il s'inscrit dans le cadre de la politique du Groupe concernant l'attribution d'options sur actions liées aux résultats. Il porte sur 1 421 200 options d'achat d'actions. Le nombre de bénéficiaires, 1 038, a été notamment notablement augmenté par rapport aux plans précédents. Les bénéficiaires sont les principaux responsables du Groupe, tous pays confondus,

les cadres à haut potentiel et les salariés ayant accompli une performance exceptionnelle en 1999.

Le nombre d'options attribuées à un même bénéficiaire est fonction de son niveau hiérarchique et de sa performance individuelle.

L'exercice de la moitié des options attribuées est conditionné à l'atteinte d'un objectif de création de valeur cumulée sur les exercices 2000, 2001 et 2002.

Le prix de souscription des actions ne comporte aucun rabais par rapport au cours moyen de l'action précédant l'attribution des options par le Conseil d'Administration.

Les options sont d'une durée de huit ans. Elles peuvent être levées à partir de la 3^e année ou de la 5^e année selon les cas.

Personnes concernées

Il s'agit du total des options accordées aux salariés et mandataires sociaux, y compris celles accordées aux membres du Comité Exécutif.

Renseignements relatifs aux options en cours

Situation au 31/12/2000

	Plan 7	Plan SB	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14*	Plan 15*	Plan 16*	Plan 17*	Plan 18*
Date AG	03.02.88	26.06.90	29.06.93	29.06.93	29.06.93	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	6.05.99
Date CA	07.10.92	21.12.92	01.10.93	07.04.95	07.04.95	13.06.96	24.01.97	10.06.97	28.01.98	22.12.98	01.04.99	01.04.99	24.03.00
Nombre de bénéficiaires	6	16	84	47	138	232	54	272	287	1	337	542	1 038
Nbre actions pouvant être souscrites dont par l'équipe de direction en place lors de l'attribution	78 000	29 500	965 600	560 920	328 360	505 400	1 355 000	706 700	1 026 200	60 000	1 257 800	2 123 100	1 421 200
Nbre actions restant à souscrire dont par l'actuel Comité Exécutif	60 000	—	516 000	513 400	121 600	148 100	1 103 000	238 500	468 000	60 000	236 000	540 000	277 750
Nbre actions restant à souscrire dont par l'actuel Comité Exécutif	0	0	55 700	501 300	219 830	495 900	1 295 000	693 900	1 026 200	60 000	1 257 800	2 123 100	1 421 200
Date de départ d'exercice des options	07.10.92	22.12.92	01.10.95	07.04.98	07.04.00	13.06.01	24.01.02	10.06.02	28.01.03	22.12.03	01.04.04	01.04.04	24.03.05
Prix d'exercice (en euros)	20,35	39,64	27,44	24,92	24,92	35,37	35,67	44,52	50,76	50,86	50,73	50,73	65,88
Nbre d'options levées au 31/12/00	78 000	29 500	909 900	59 620	108 530	9 500	60 000	12 800	0	0	0	0	0

* Les plans 14, 15, 16, 17 et 18 sont des plans d'achat d'actions.

Les modalités de levées ont été modifiées par le Conseil d'Administration du 25 mars 1997 et du 8 décembre 1999 ; toutes les options ont une durée de huit ans et sont exerçables entre 5 et 8 ans.

L'exercice des options attribuées à partir du plan n° 11 est en partie fonction de l'atteinte d'objectifs de résultat ou de création de valeurs.

Sur les 9 149 930 options de souscription ou d'achat en cours, 1 408 490 ont été attribuées aux membres du Comité Exécutif.

Rachat d'actions

Pour limiter l'effet dilutif des conversions d'obligations et de l'augmentation de capital réservée aux salariés, intervenues en 1999 et qui ont donné lieu à la création de 8 millions d'actions, l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000 a décidé d'annuler 6 millions d'actions acquises dans le cadre d'autorisation données par les assemblées générales antérieures.

Cette Assemblée Générale a également autorisé

le Conseil d'Administration à procéder à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, compte tenu des 6 millions d'actions annulées, et à poursuivre des opérations de rachat d'actions.

En 2000, la société a racheté 2 371 498 actions au prix unitaire moyen de 70,62 euros et en a revendu 121 000. Les frais de négociation se sont élevés à 418 605 euros. Au 31 décembre 2000, la société détenait 7 793 128 de ses propres actions.

Bourse

En France, les actions de la société sont admises au Premier Marché d'Euronext. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur Euroclear 12 197.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40, établi par Euronext.

Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				plus haut	plus bas
1999	Septembre	15 481	1 051,96	72,60	62,90
	Octobre	11 692	801,94	74,40	64,65
	Novembre	11 275	762,07	71,00	64,15
	Décembre	11 718	794,50	78,00	65,65
2000	Janvier	10 830	821,50	81,00	68,40
	Février	12 542	863,97	76,80	59,20
	Mars	12 107	798,13	71,75	57,35
	Avril	8 125	562,81	74,15	65,20
	Mai	13 653	1 011,79	77,80	70,10
	Juin	12 050	873,07	76,80	68,15
	Juillet	6 564	479,11	78,50	67,00
	Août	9 188	724,81	83,00	73,60
	Septembre	12 698	974,98	85,80	69,00
	Octobre	14 459	1 015,61	77,20	62,70
	Novembre	11 451	833,59	77,10	69,10
	Décembre	10 078	780,55	81,75	70,25
Total 2000		133 745	9 739,92		
2001	Janvier	39 169	2 756,00	79,20	63,10
	Février	14 908	1 056,20	74,30	68,00

Source Euronext.

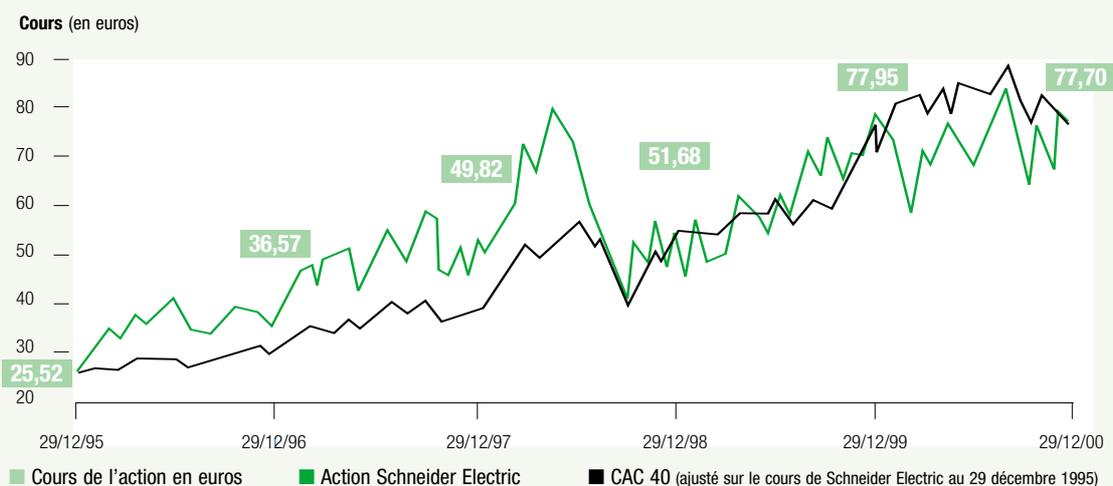
Historique sur 5 ans

	2000	1999	1998	1997	1996
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	528,64	590,42	517,23	472,89	515,82
- en millions d'euros	38,50	35,31	30,09	22,67	18,54
Cours extrêmes en bourse (en euros) :					
- plus haut	85,80	78,00	80,65	59,15	41,22
- plus bas	57,35	44,40	39,10	35,67	25,34
Dernier cours de l'année (en euros)	77,70	77,95	51,68	49,82	36,57
Rendement global de l'action (en %)	3,1	2,58	3,34	2,98	3,13

Historique sur 5 ans

Cours de l'action Schneider Electric SA / CAC 40

Evolution des cours et de l'indice CAC 40



Source Euronext.

MONEP

L'action Schneider Electric SA a été admise au MONEP en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

L'emprunt a été admis aux négociations des bourses de Paris et de Luxembourg code Sicovam 49 231.

Dans le cadre de son Euro Medium Term Notes programme du 21 décembre 1999, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire de 450 millions d'euros au taux de 6,125 % remboursable en octobre 2007. Cet emprunt a été émis en deux tranches, l'une de 400 millions d'euros le 9 octobre 2000, l'autre de 50 millions d'euros le 10 octobre 2000. Il est divisé en 450 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale.

Ces emprunts sont admis aux négociations sur les bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code Sicovam 48 309.

Politique d'information

Responsable de l'information

Antoine Giscard d'Estaing
43-45, boulevard Franklin Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Sébastien Desarbres
Pour les investisseurs institutionnels et analyste financiers :

Tél. : 01 41 29 70 42

Fax : 01 41 29 71 42

Pour les actionnaires individuels :

Numéro vert : 0 800 20 55 14

Fax : 01 41 29 71 42

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires, outre le rapport annuel :

- un guide de l'actionnaire,
 - "la lettre aux actionnaires" (quatre lettres par an),
 - des informations générales, économiques et financières sur le Groupe :
- sur un site internet <http://www.schneider-electric.com>
- les communiqués de Schneider Electric sont disponibles sur www.prline.com

Gouvernement d'entreprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 28 février 2001)

Président d'Honneur - Administrateur

Didier Pineau-Valencienne

Entré en fonction : 1981

Expiration du mandat : 2001⁽¹⁾

70 ans.

Principaux autres mandats :

Président de l'AFEP, Vice-Chairman du Credit Suisse First Boston, Administrateur de CGIP, de The Equitable, de Fondation de France, Sema Group Plc., Membre du Conseil de Surveillance d'Aventis, d'Axa, de Lagardère, de AON France, de Fleury Michon.

Diplômé d'HEC, Didier Pineau-Valencienne, après avoir été Directeur de la Banque Parisienne pour l'Industrie, puis Président de la CECA, entre en 1974 chez Rhône-Poulenc dont il est nommé par la suite Directeur général de la chimie organique et Membre du Comité exécutif. En 1981, il rejoint le Groupe Schneider comme Président-Directeur général de Schneider SA. En 1999, il en devient Président d'Honneur. Il est également Président de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes.

Didier Pineau-Valencienne possède 204 619 actions Schneider Electric SA.

Président-Directeur général

Henri Lachmann

Entré en fonction : 1996

Expiration du mandat : 2005

62 ans.

Principaux autres mandats :

Administrateur du CNRS, des Établissements de Dietrich & Cie, de Facom, de Vivendi, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé d'HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur général, puis Président-Directeur général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Henri Lachmann possède 10 000 actions Schneider Electric SA.

Vice-Président Directeur général

Jean-Paul Jacamon

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

53 ans.

Principaux autres mandats :

Vice-Président Directeur Général de Schneider Electric Industries SA.

⁽¹⁾ Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale de 2001

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995, il est nommé Directeur général de la Division Europe de Schneider Electric Industries SA, puis Vice-Président : Directeur-général de cette société en 1996. Il est Vice-Président-Directeur général de Schneider Electric SA depuis Février 1999.

Jean-Paul Jacamon possède 5 000 actions Schneider Electric SA.

Administrateurs

Claude Bébéar

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

65 ans, Président du Conseil de Surveillance d'Axa.

Principaux autres mandats :

Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Axa, Administrateur de BNP-Paribas, Vice-Président de la Fédération française des sociétés d'assurances, Président de la Fondation pour le Mécénat humanitaire et Président de l'Institut du mécénat de solidarité.

Diplômé de l'Ecole polytechnique, Claude Bébéar entre au Groupe Ancienne Mutuelle en 1958, qui adoptera le nom de Mutuelles Unies, puis Groupe Axa en 1984. En 1975, il en est nommé Président-Directeur général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il assume les fonctions de Président du Directoire et du Comité exécutif du Groupe Axa, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Axa en 2000. Claude Bébéar est Président du Comité de Rémunérations et de Nominations de Schneider Electric SA.

Claude Bébéar possède 250 actions Schneider Electric SA.

Daniel Bouton

Entré en fonction : 1995

Expiration du mandat : 2004

51 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Principaux autres mandats :

Administrateur de Total Fina Elf SA et Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi Environnement. Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et Inspecteur général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur général en 1993, puis Président en 1997.

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

Thierry Breton*

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

46 ans, Président-Directeur Général de Thomson SA et de Thomson multimedia.

Diplômé de Supélec, Thierry Breton, après avoir été Président de Forma Systèmes : 1981-1986, Conseiller auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles, 1986-1988, Directeur général du Téléport du Futuroscope de Poitiers : 1986-1990, Directeur général du groupe CGI : 1990-1993, devient Président exécutif du groupe Bull, avant d'être nommé, en mars 1997, Président de Thomson SA et de Thomson multimedia.

Thierry Breton possède 370 actions Schneider Electric SA.

Alain Burq

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

47 ans, Président du Conseil de surveillance du Fonds commun de placement "Schneider Actionnariat".

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le groupe Schneider en 1982. Depuis 1998, il est chargé de missions à la Direction Finances-Contrôle de Schneider Electric.

Alain Burq possède 250 actions Schneider Electric SA.

Jean-René Fourtou*

Entré en fonction : 1991

Expiration du mandat : 2001⁽¹⁾

61 ans, Vice-Président-Directeur Général du Directoire d'Aventis.

Principaux autres mandats :

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Axa, Vice-Président de la CCI, Administrateur de La Poste, de Pernod-Ricard, de Rhodia, d'EADS, d'Axa Financials.

Diplômé de l'École polytechnique, Jean-René Fourtou rejoint en 1963 l'organisation Bossard et Michel, et devient Directeur général de Bossard Consultants en 1972, puis Président de 1977 à 1986. En 1986, il devient Président de Rhône-Poulenc et en 1999, Vice-Président-Directeur général du directoire d'Aventis à la suite de la fusion Rhône-Poulenc Hoechst.

Jean-René Fourtou possède 2 449 actions Schneider Electric SA.

Michel François-Poncet

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2004

66 ans, Vice-Président-Directeur Général de BNP-Paribas.

Principaux autres mandats :

Président de Paribas (Suisse), Vice-Président de Pargesa Holding SA (Suisse), Administrateur d'Eridania Beghin-Say, de LVMH, de Total Fina Elf SA, de Finaxa, d'Erbé (Belgique), de Power

* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

(1) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale de 2001

Corporation (Canada), Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de l'Institut d'études politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient, en 1986, Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis, de 1990 à 1998, Président du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, et, de 1998 à 2000, Président du Conseil de surveillance de Paribas. En 2000, il est nommé Vice-Président Directeur général de BNP-Paribas.

Michel François-Poncet possède 300 actions Schneider Electric SA.

Hans Friderichs*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2001⁽¹⁾

69 ans, Administrateur de sociétés.

Principaux autres mandats :

Président du Conseil de surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH, de Leica Camera AG, de Swatch Deutschland GmbH, Vice-Président du Conseil de surveillance d'Adidas-Salomon AG.

De nationalité allemande, diplômé en Droit et Docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du FDP (Parti démocratique libre) dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement fédéral de 1965 à 1969, puis Secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, Ministre fédéral de l'Économie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et administrateur de sociétés.

Hans Friderichs possède 500 actions Schneider Electric SA.

James F. Hardymon*

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

66 ans, Administrateur de sociétés.

Principaux autres mandats :

Administrateur d'Air Products & Chemicals Inc., d'American Standard Inc., de Circuit City Stores Inc., de Fleet Boston Financial Group, de Lexmark International Inc.

De nationalité américaine, James F. Hardymon, diplômé en ingénierie de l'université du Kentucky, a fait l'essentiel de sa carrière chez Emerson Electric Co., société au sein de laquelle il a occupé de nombreuses fonctions avant d'en être Administrateur et Directeur général. En 1989 il rejoint la société américaine Textron Inc., de renommée mondiale dans l'aéronautique et les automatismes ; il en sera le Président-Directeur Général de janvier 1993 à janvier 1999.

James F. Hardymon possède 797 actions Schneider Electric SA

Gérard de La Martinière

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

57 ans, Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du Groupe Axa.

Principaux autres mandats :

Membre du Directoire d'Axa, Administrateur Directeur Général de Finaxa, Administrateur du Crédit Lyonnais.

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale d'administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, puis a été Secrétaire général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises, avant de rejoindre en 1989 le Groupe Axa dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions Centrales en 1993, et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000.

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

James Ross*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

62 ans, Président de National Grid Group.

Principaux autres mandats :

Président de Littlewoods Plc., Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, un Managing Director. De 1992 à 1995, il est Directeur général de Cable & Wireless plc.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

Piero Sierra*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

66 ans, Conseiller d'Administration des sociétés internationales du groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé es lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le groupe Pirelli, au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le nombre de réunions programmées du Conseil d'Administration est de six. Le nombre effectif de réunions est supérieur ; il a été de sept en 2000 et le taux de participation de 88 %.

* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

(1) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale de 2001

Une réunion du Conseil d'Administration s'est tenue aux Etats-Unis, à Ralleigh (Caroline du Nord) dans l'une des usines du Groupe.

Le Conseil d'Administration a défini, dans un règlement, le fonctionnement et les missions du Comité d'Audit, ainsi que ceux du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Conformément à la recommandation fondamentale du rapport Viénot, le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA examine son organisation et son fonctionnement au travers, notamment, d'un bilan annuel de son activité.

Le Conseil d'Administration a réactualisé le code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés, et dont les dispositions s'imposent aux Administrateurs et aux salariés du Groupe.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,15 % du capital de la société et 0,1 % des droits de vote.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la société.

Comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé au cours de l'exercice 2000 de :

MM. David de Pury, Président,
Gérard de La Martinière,
Michel François-Poncet,
Didier Pineau-Valencienne,
Piero Sierra.

Le Comité d'Audit a pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
 - de procéder à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications ;
 - de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes ;
 - d'examiner le programme d'audit interne retenu et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;
 - d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ;
 - de présenter au Conseil le résultat de ces missions et des suites que le Comité propose de leur donner.
- En 2000, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises sous la présidence de son Président David de Pury ; le taux de participation de ses membres a été de 80 % ; ses travaux ont porté sur l'examen des comptes annuels et des résultats semestriels, le fonctionnement de la trésorerie du Groupe, l'activité de l'audit interne,

l'incidence d'une cotation de l'action Schneider Electric SA à New York. Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration le 29 février, le 7 septembre et le 6 décembre 2000.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Le Comité de Rémunérations et de Nominations était composé au cours de l'exercice 2000 de :

MM. Claude Bébéar, Président
Jean-René Fourtou,
Michel François-Poncet,
Henri Lachmann,
Didier Pineau-Valencienne.

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants, il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salarié qui sont arrêtés par le Conseil, fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération des mandataires sociaux, les nominations d'Administrateurs, de membres des Comités, et étudie les solutions susceptibles de préparer la relève des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à deux reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 90 % ; il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration des 29 février, 24 mars, 5 mai et 7 septembre 2000.

Intérêt et rémunération des dirigeants

La Direction du Groupe est constituée des 11 membres du Comité Exécutif.

Leur rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Pour chacun des membres du Comité exécutif, le total de sa rémunération est déterminé pour être compétitif par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables de leur pays. Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Elle a ainsi un caractère aléatoire marqué ; elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs.

Ces objectifs sont des données issues des comptes consolidés (chiffres d'affaires), de nature financière ou boursière (BNPA, cours de l'action), mais ils comprennent également des éléments quantitatifs relatifs à l'entité dont le bénéficiaire a la responsabilité ou des éléments qualitatifs individualisés.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Afin d'impliquer plus étroitement les dirigeants dans la croissance et le développement de Schneider Electric, la politique de rémunération des dirigeants est d'avoir, par rapport aux autres groupes industriels, une part

variable représentant un pourcentage plus important de la rémunération globale. Aux Etats-Unis, les dirigeants bénéficient, en plus d'une part variable annuelle, d'un intéressement long terme qui est fonction de l'atteinte d'objectifs financiers sur trois ans liés à la performance de Schneider Electric North America. Il est versé tous les trois ans le 15 mars qui suit le cycle.

Le montant total des rémunérations brutes perçues en 2000 des sociétés du Groupe par les membres de la Direction du Groupe, s'est élevé à 8,4 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros constituant la part fixe et 4,7 millions d'euros la part variable.

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 1997 a fixé à 411 612 euros (2 700 000 francs) le montant annuel maximum des jetons de présence ; le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;
 - chacun des membres du Conseil appartenant à un ou plusieurs Comités se voit allouer un demi-jeton supplémentaire ;
 - le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.
- En application de ces règles, les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2000 se sont élevés à 387 025 euros (2 538 720 francs).

Conventions réglementées

Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention réglementée n'a été

conclue au cours de l'exercice 2000 ou depuis sa clôture.

Litiges et autres faits exceptionnels

Schneider Electric SA a déposé le 15 janvier 2001 une offre publique d'échange visant les actions de Legrand sur la base de 7 actions Schneider Electric SA pour 2 actions ordinaires Legrand et 2 actions Schneider Electric SA pour 1 action à dividende prioritaire Legrand.

Compte tenu de recours déposés contre la décision de recevabilité du Conseil des Marchés Financiers, l'octroi du visa de la Commission des opérations de bourse sur la note d'information conjointe Schneider Electric Legrand et la décision fixant le calendrier de l'offre, le Conseil des Marchés Financiers a décidé de prolonger la durée de l'offre publique d'échanges au-delà de la date à laquelle la Cour d'Appel rendra sa décision. Cette date a été fixée par la Cour au 3 mai 2001.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques éventuels subsistants seront couverts au cas par cas ; Schneider Electric SA estimera le montant du litige et le provisionnera à cette hauteur.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connu à ce jour qui pourrait avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Contrôle

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Arthur Andersen, 41, rue Ybry-92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Aldo Cardoso et Pierre Jouanne	1992	2004
Befec - Price Waterhouse, Tour AIG - Cedex 105 - 92908 Paris La Défense 2 représenté par M ^{me} Pascale Chastaing-Doblin et M. Daniel Chauveau	1995	2004
Commissaires aux comptes suppléants		
Jean de Gaulle, 6, rue de Buzenval - 92210 Saint-Cloud	1995	2004
Dominique Paul, 5, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris	1995	2004

Droits et obligations des actionnaires

a) Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détienne, peut assister aux Assemblées. Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation

par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée. Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte 5 jours au moins avant l'Assemblée ;
- si ses actions sont au porteur, en déposant au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard 5 jours avant l'Assemblée, une attestation

d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions.

Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

b) Droits de vote (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède :

1/ un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de 4 à 2 ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2/ en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

c) Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10ème du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;

- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;

- distribution du solde sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

d) Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

e) Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote.

Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

Rapport d'activité

Introduction

Panorama de l'économie mondiale en 2000

L'économie mondiale a connu en 2000 une croissance exceptionnelle sur tous les continents.

Les États-Unis ont enregistré une excellente performance, avec une économie en progression de +5 % en volume, portée par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Cette santé économique a eu un effet d'entraînement sur les pays émergents, notamment ceux d'Amérique Latine et d'Asie, qui ont poursuivi leur rebond engagé en 1999. En Europe, la croissance de (+3.3%) constitue le meilleur résultat de la décennie.

Dans ce contexte porteur, les marchés Bâtiment, Industrie et Infrastructures du Groupe ont été

particulièrement dynamiques. De plus, l'activité commerciale de Schneider Electric a particulièrement bien performé par rapport à cette conjoncture. La forte mobilisation des équipes autour des objectifs de croissance et de compétitivité de Schneider 2000+ a porté ses fruits.

Au 31 décembre 2000, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric atteint 9,7 milliards d'euros (63,6 milliards de francs), en progression de +15,7 % par rapport à la période équivalente de 1999.

À périmètres et changes constants, la progression des ventes atteint +8,3 % hors activités de haute tension (+7,2 %, y compris les activités de haute tension).

Pour l'ensemble de l'année 2000, les progressions par zone géographique sont les suivantes :

	Chiffre d'affaires au 31/12/2000 (en Md d'euros)	Progression courante sur 12 mois (en %)	Progression courante sur 12 mois hors haute tension (en %)
Europe	3,17	+ 10,2	+ 10,1
France	1,51	+ 3,2	+ 3,3
Amérique du Nord	3,24	+ 26,7	+ 26,2
Reste du Monde	1,77	+ 20,7	+ 31,4
Total	9,70	+ 15,7	+ 17,1

	Chiffre d'affaires au 31/12/2000 (en Md d'euros)	Progression constante sur 12 mois (en %)	Progression constante sur 12 mois hors haute tension (en %)
Europe	3,17	+ 8,1	+ 8,0
France	1,51	+ 1,5	+ 1,5
Amérique du Nord	3,24	+ 9,4	+ 8,9
Reste du Monde	1,77	+ 7,3	+ 15,6
Total	9,70	+ 7,2	+ 8,3

Ces progressions traduisent une **accélération des ventes en Europe, en Amérique du Nord et dans le reste du monde.**

Les activités de **basse tension**, de **moyenne tension** et d'**automatismes industriels** ont connu, sur l'ensemble de l'année, des rythmes de croissance similaires.

En Europe (hors France), la croissance du chiffre d'affaires atteint **+8,1 %** sur l'ensemble de l'année 2000 à parités et périmètres constants. Cette progression du chiffre d'affaires repose principalement sur les ventes de produits de contrôle, d'automatismes industriels et de basse tension sur les marchés de l'industrie et des infrastructures liées aux nouvelles technologies. Les investissements des clients dans le domaine de l'énergie ont été plus limités.

La progression des ventes **en France** fait apparaître une amélioration de l'activité au cours du dernier trimestre, grâce à un léger rattrapage de la facturation d'affaires de moyenne tension, et à la poursuite d'une tendance favorable en basse tension en automatismes industriels.

La croissance de l'activité **en Amérique du Nord** au second semestre aura été inférieure à celle du premier semestre. La progression des ventes atteint néanmoins **+8,9 %** sur l'année 2000, grâce aux très bonnes performances de l'ensemble des activités supportées par un grand nombre d'initiatives de croissance ciblées.

Dans le reste du Monde, et hors haute tension, la facturation a fortement progressé, notamment en Asie du Sud-Est, en Chine, en Amérique latine et en Orient.

Les facturations d'affaires de haute tension ont été importantes au cours du dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la baisse du chiffre d'affaires est de **-16,5 %**.

En revanche, la croissance des enregistrements de commandes atteint **+15 %**.

Les faits marquants en 2000

Succès du programme Schneider 2000+

Ce programme mis en place début 1999 a pour objectifs de réaliser : une croissance interne supérieure de 2 points à celle de nos marchés ; des acquisitions représentant un chiffre d'affaires additionnel de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans (de 1999 à 2003) ; des réductions de coûts de structure d'un montant de 305 millions d'euros sur 3 ans (de 1999 à 2001). Le déploiement rapide de cette démarche de progrès a permis d'atteindre, avec un an d'avance, l'objectif de **marge opérationnelle** fixé dans le cadre du programme Schneider 2000+.

Celle-ci s'élève à **13,4 %**, contre 12,6 % en 1999. Les réductions de coûts se sont élevées à 140 millions d'euros en 2000, et à 220 millions d'euros sur deux ans.

Achèvement du recentrage

Schneider Electric a achevé son recentrage sur la distribution électrique et les automatismes industriels en apportant à une filiale commune constituée avec l'autrichien VA tech ses activités de **haute tension** dont la taille critique restait insuffisante.

VA tech Schneider Electric High Voltage, dont la direction opérationnelle revient à VA tech qui en détient 60 %, deviendra le n° 3 mondial de son secteur avec un chiffre d'affaires estimé à 620 millions d'euros en 2001. Schneider Electric consolidera cette société par mise en équivalence à partir de 2001.

Renforcement de l'offre de spécialités et de la couverture géographique

Schneider Electric a conduit une politique dynamique de **croissance externe** et de **partenariats** pour renforcer son offre de spécialités dans ses deux métiers, pour élargir ses positions géographiques, et accélérer son développement sur des marchés d'avenir à fort potentiel comme les automatismes, le contrôle du bâtiment, la Voix-Données-Images (VDI).

Distribution électrique

Dans la **basse tension**, Schneider Electric a renforcé ses positions :

- En Allemagne, avec l'acquisition de May&Steffens spécialiste des tableaux de distribution électrique pour le marché du bâtiment.

- En Hongrie, avec l'acquisition de Produx, n° 2 sur le marché de la distribution ultraterminale.

- En Turquie, avec l'acquisition de Metesan Loxel Elektrik, leader sur le marché de la distribution ultraterminale.

- En Inde, avec l'acquisition de l'activité disjoncteurs miniatures de S&S Power Switchgear, qui dispose d'un réseau de 130 distributeurs, et celle de l'activité appareillage basse tension de Crompton Greaves — 250 distributeurs —, leader indien du matériel électrique grand public.

Chiffre d'affaires global : 20 millions d'euros.

Dans la **moyenne tension**, Schneider Electric a développé son offre avec l'acquisition de :

- Bardin (France), leader mondial des détecteurs par défaut pour les réseaux de distribution électrique moyenne tension.

Chiffre d'affaires : 11 millions d'euros.

- Nu-Lec (Australie), spécialiste des équipements de distribution électrique aérienne et n°1 mondial des systèmes de contrôle intelligents dans ce domaine.

Chiffre d'affaires : 30 millions d'euros.

Schneider Electric a également acquis :

- Mita Holdings (Grande-Bretagne), leader sur le marché britannique des produits de câblage PVC et des équipements composites destinés au bâtiment.

Chiffre d'affaires : 31 millions d'euros.

■EFI Electronics (Etats-Unis), spécialiste de la protection de puissance.

Chiffre d'affaires : 14 millions d'euros.

■L'activité pré-paiement de Conlog (Afrique du Sud), leader en Afrique du Sud des systèmes de pré-paiement d'électricité.

Chiffre d'affaires : 20 millions d'euros.

Sur le marché à fort potentiel des **produits par Courant Porteur de Ligne (CPL)** qui utilisent le réseau électrique pour transmettre des informations numérisées, Schneider Electric a constitué un joint-venture à 50/50 avec **Thomson multimedia** qui est déjà leader dans ce domaine aux États-Unis. Une offre complète est en cours de développement pour les marchés du résidentiel et du contrôle des bâtiments.

Le Groupe a porté à 33 % sa participation dans MGE UPS Systems, leader mondial de la **protection des équipements informatiques**, est également entré dans le capital d'Infra+, leader français du **câblage des réseaux locaux**, soit un investissement de 80 millions d'euros. (Chiffre d'affaires de : MGE-UPS Systems, exercice clos le 30 septembre 2000 : 640 millions d'euros, soit un investissement de 80 millions d'euros).

Automatismes et contrôle industriel

Schneider Electric est **devenu n°1 mondial des variateurs de vitesse** à travers la filiale créée avec **Toshiba**, dont il détient 60 %.

Le Groupe est devenu **leader européen des commandes, des petits automatismes et du contrôle de mouvement** avec les acquisitions pour un montant global de 437 millions d'euros de :

■Crouzet Automatismes (France), leader de la commande électronique et les petits automatismes. Chiffre d'affaires : 180 millions d'euros.

■Positec (Suisse), leader européen du contrôle de mouvement.

Chiffre d'affaires : 118 millions d'euros.

Le Groupe a accru son offre de **spécialités** avec deux acquisitions aux États-Unis :

■Steeplechase Software, spécialiste des logiciels d'automatisation industrielle fonctionnant sur PC.

■Quantronix, leader américain des systèmes de pesage et de mesure à base d'infrarouge et de laser, destinés aux applications de tri de paquets et d'objets.

Une nouvelle organisation par marchés

Schneider Electric a mis en place des Directions de Marchés pour ses 4 grands marchés mondiaux : le **Bâtiment**, l'**Industrie**, les **Infrastructures** et l'**Energie**.

Cette nouvelle organisation répond aux attentes des clients qui souhaitent de plus en plus une réponse globale à leurs besoins, comme une installation électrique complète ou une solution d'automatisation.

Cette évolution de la demande est un puissant facteur de croissance pour Schneider Electric car : - elle l'incite à enrichir son offre pour couvrir l'ensemble des besoins, par la création de nouveaux produits, l'intégration de nouvelles spécialités, le développement d'activités de services.

Une organisation dédiée aux grands constructeurs de machines et équipementiers mondiaux a également été créée pour les servir dans les meilleures conditions de coûts et de services.

Création d'une division e-Business transversale

L'intégration d'**Internet** dans tous les domaines et sur tous les marchés s'est accélérée pour accroître la compétitivité de Schneider Electric et celle de ses clients, pour renforcer son leadership en matière d'accès transparent à l'information.

Dans ce cadre, une nouvelle division e-Business transversale a été créée. Elle a pour vocation de contribuer au développement de l'e-transformation globale de Schneider Electric sur tous les plans - ventes, marketing, achats, formation, information -, et de coordonner l'ensemble des prestations du Groupe sur Internet.

L'objectif est de traiter en ligne 45 % des transactions commerciales et de la formation, 70 % de l'assistance technique et 80 % des achats hors production d'ici la fin 2002.

Perspectives 2001

L'année 2001 sera marquée pour **Schneider Electric** par le rapprochement avec **Legrand** pour :

- créer le n° 1 mondial de la distribution électrique et des automatismes industriels,

- valoriser l'**exceptionnelle complémentarité** des savoir-faire, des métiers et des positions géographiques des deux groupes.

Les capacités financières renforceront les possibilités de développement de l'ensemble des activités du nouveau Groupe (qui devrait prendre le nom de Schneider Electric Legrand) et permettront de mettre en œuvre une stratégie de croissance ambitieuse.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en janvier 2001, par Schneider Electric SA sur le capital de Legrand. Avec un chiffre d'affaires de 12,5 milliards d'euros, un résultat net de 860 millions d'euros en 2000, un résultat d'exploitation de 1,8 milliard d'euros, et des fonds propres de 5,9 milliards d'euros, (données pro-forma) le nouveau Groupe sera la référence du secteur et présentera de très bonnes perspectives de création de valeur.

Lors de l'annonce de l'opération, il a été indiqué que celle-ci serait relative en 2003, grâce notamment à 210 millions d'euros de synergie estimés sur

le résultat d'exploitation, 120 millions d'euros, sur les coûts (45 sur les achats, 20 sur la logistique, 55 sur les coûts de développement et de structure), et 90 millions d'euros de revenus.

Il sera en excellente position pour tirer profit de l'important potentiel de développement qu'offrent les marchés de l'électricité, notamment par l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le caractère amical de ce rapprochement est le meilleur garant de son succès.

Recherche et Développement

Schneider Electric conduit un effort soutenu de recherche et développement pour maintenir son avance technologique et générer de la croissance à forte valeur ajoutée.

3 500 collaborateurs se consacrent à la R&D dans 50 sites situés dans 20 pays.

Les investissements en R&D se sont élevés à 474 millions d'euros en 2000, soit près de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les programmes de R&D sont conduits en étroite collaboration avec les clients et les unités de production, et le Groupe participe à une trentaine de coopérations scientifiques avec des laboratoires universitaires dans le monde.

La R&D est centrée sur la rénovation et l'innovation permanente de l'offre, par l'intégration de nouvelles technologies, avec deux orientations constantes : la facilité de mise en œuvre et d'exploitation pour les utilisateurs, intégrateurs et distributeurs ; la flexibilité et la capacité à faire évoluer dans le temps les systèmes et les produits.

En 2000-2001, douze familles de produits renouvelées représentent 20 % du chiffre d'affaires.

La R&D s'attache également à réduire les coûts et les délais de mise sur le marché des produits.

En s'appuyant sur l'ingénierie simultanée et sur un recours croissant aux outils de simulation numérique, Schneider Electric a divisé par 2 en trois ans ses délais de développement.

La R&D est largement décentralisée. Le partage de l'innovation et la fertilisation croisée sont favorisés par une coopération étroite entre pays. Cette organisation permet à Schneider Electric de développer des produits à vocation internationale et d'adapter ses gammes aux spécificités des marchés locaux. Schneider Electric est ainsi l'un des rares fournisseurs mondiaux à proposer une offre répondant à toutes les exigences normatives en vigueur dans le monde

Membre du World Wide Web Consortium pour le développement de standards communs en "Web Automation", dont il est leader mondial, Schneider Electric accélère l'intégration d'Internet à l'ensemble de ses produits et systèmes.

20 % du chiffre d'affaires sont déjà réalisés avec des produits pilotables à distance par Internet.

Schneider Electric a décidé de constituer un fonds doté de 50 millions d'euros de capital, Schneider Electric Ventures, pour investir dans des start-up axées sur l'innovation technologique et les utilisations avancées d'Internet : capteurs intégrés, intelligence embarquée, électronique de puissance, microgénération d'énergie, réseaux VDI...

Environnement

Le respect de l'environnement, la réduction des consommations de ressources naturelles, la maîtrise de la consommation électrique et la recyclabilité des produits sont pris en compte dès la conception des produits et sur l'ensemble des sites de production de Schneider Electric.

L'effort de certification ISO 14001 s'est poursuivi en 2000 aux Etats-Unis, en Grèce et au Brésil. Au total, plus de 100 sites dans le monde ont été certifiés depuis la parution de la norme ISO 14001 en 1996. La démarche d'intégration de la protection de l'environnement dans le management de toutes les unités s'accompagne d'importants efforts de formation, impliquant tous les collaborateurs, sous la responsabilité directe des opérationnels. Lors de la conception des produits, les matières difficilement recyclables sont progressivement éliminées, et Schneider Electric s'est doté d'outils performants pour évaluer l'impact sur l'environnement de ses produits tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas du logiciel d'aide à la conception EIME qui guide les concepteurs dans leurs choix de matériaux et de design.

La fonction Achat et la Recherche sont également associées à la démarche de sélection des Meilleures Techniques Disponibles pour la fabrication des produits.

Schneider Electric participe activement à l'étude des filières de recyclage des produits électriques et électroniques en fin de vie et notamment au projet pilote ELEN, pour définir les modèles économiques de leur collecte et de leur valorisation.

Comptes consolidés

Comptes de Bilan

1) **Les capitaux propres du Groupe** s'élèvent, au 31 décembre 2000, pour la part de Schneider Electric SA, à 4,55 milliards d'euros contre 4,26 milliards d'euros au 31 décembre 1999. Cette augmentation provient du résultat de l'exercice, qui s'élève à 0,62 milliard d'euros (contre 0,48 milliard d'euros en 1999), des augmentations de capital (conversions d'obligations convertibles et levées d'options) pour 0,01 milliard d'euros, de la variation des écarts de conversion pour 0,08 milliard d'euros, compensés par le montant du

dividende payé en 2000, et des opérations de rachat d'actions, respectivement 0,26 et 0,16 milliard d'euros. Les intérêts des minoritaires représentent 0,065 milliard d'euros, y inclus la part de résultat 2000.

2) L'endettement net du Groupe (dettes financières moins trésorerie) ressort, à fin décembre 2000, à 2,1 milliards d'euros contre 1,17 milliard d'euros à fin 1999.

La trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) ressort à 0,65 milliard d'euros au 31 décembre 2000 contre 1,05 milliard d'euros à fin 1999.

Cette situation résulte des diverses opérations de l'exercice : augmentation des investissements, tant industriels que financiers, programme de rachats d'actions et résultat de l'activité pour l'essentiel.

Les dettes financières, à plus d'un an augmentent de 0,55 milliard d'euros, conséquence principalement de l'émission d'un emprunt obligataire de

0,5 milliard d'euros pour financer les acquisitions. Les dettes financières à moins d'un an (découverts bancaires et part court terme des dettes à long terme) restent stables d'un exercice à l'autre.

La trésorerie nette (disponibilités moins découverts bancaires) se dégrade à 0,42 milliard d'euros (+ 0,95 milliard d'euros au 31 décembre 1999).

3) Le besoin en fonds de roulement du Groupe à fin 2000 atteint 1,50 milliard d'euros contre 1,14 milliard d'euros à fin 1999. L'augmentation de 0,36 milliard d'euros ressort de l'accroissement dû à la forte activité de l'exercice 2000 et des impacts de taux de conversion, en particulier la forte hausse du dollar américain et des monnaies liées.

4) Le fonds de roulement du Groupe s'établit à + 1,45 milliard d'euros au 31 décembre 2000 contre + 1,49 milliard d'euros à fin 1999. La diminution de 0,04 milliard d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliards d'euros)	2000/1999
Variation du fonds de roulement	
Variation des immobilisations corporelles nettes d'amortissements et de cessions	+ 0,16
Variation des survaleurs nettes et immobilisations incorporelles	+ 0,35
Variation des titres non consolidés et des immobilisations financières	+ 0,34
Total des variations de l'actif à long terme	+ 0,85
Variation des dettes financières à long terme	+ 0,55
Variation des provisions pour risques (y inclus provisions pour retraites)	- 0,04
Variation de l'actif net	
- Augmentation de capital	+ 0,02
- Distribution de dividendes de l'ensemble du Groupe	- 0,26
- Variation des réserves consolidées (y inclus le résultat de l'exercice)	+ 0,54
- Variation des intérêts minoritaires	-
Total des variations du passif à long terme	+ 0,81
Variation nette de l'exercice du fonds de roulement	- 0,04

Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'est élevé, en 2000, à 9,70 milliards d'euros contre 8,38 milliards d'euros en 1999, soit une

augmentation de 15,7% comprenant des effets de change favorables. A périmètre et change constants, la croissance a été de 7,2%.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2000	1999	Variation 2000/1999
Schneider Electric	9 695,5	8 378,3	+ 15,7 %
Total	9 695,5	8 378,3	+ 15,7 %

Le résultat d'exploitation de l'exercice, de 1,30 milliard d'euros, marque une progression de + 22,9 % par rapport à 1999. Cette progression

traduit une amélioration générale des performances du Groupe dans la plupart des zones.

Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2000	1999	Variation 2000/1999
Schneider Electric	1 298,2	1 056,5	+ 22,9 %
Total	1 298,2	1 056,5	+ 22,9 %

Le résultat financier représente une charge nette de 16,2 millions d'euros contre 86,1 millions d'euros en 1999. Les variations résultent de l'optimisation continue de la gestion des flux et positions, appuyée par une très bonne performance de change d'une part, et l'augmentation des intérêts nets, conséquence de l'augmentation de l'endettement net d'autre part.

A cela s'ajoutent deux éléments non récurrents pour + 79,7 millions d'euros (gains de change sur dette subordonnée et plus-values encaissées sur fonds communs de placement).

Le résultat courant, solde du résultat d'exploitation et du résultat financier, ressort à 1 282 millions d'euros contre 970,4 millions d'euros pour l'exercice 1999 (+ 32 %).

Le résultat exceptionnel s'établit à - 118,4 millions d'euros (- 34,6 millions d'euros en 1999). Il comporte des plus-et moins-values de cessions, directes et indirectes, d'une part, et d'autre part, la conséquence de la réappréciation de certains risques spécifiques, techniques et financiers.

Le résultat des sociétés intégrées, avant amortissement des écarts d'acquisition, se détaille comme suit par rapport à 1999 :

(en millions d'euros)	2000	1999
Schneider Electric	793,7	618,1
Total	793,7	618,1

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 143,4 millions d'euros contre 121,9 millions d'euros en 1999.

La variation découle principalement des acquisitions de l'exercice (8,8 millions d'euros) et des effets de variation du dollar sur l'amortissement de l'écart d'acquisition de Square D.

La charge d'impôts, y compris l'incidence des impôts différés, s'élève à 369,9 millions d'euros en 2000 contre 317,7 millions d'euros en 1999.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est bénéficiaire de 650,3 millions d'euros contre 496,2 millions d'euros en 1999. Après déduction de la part des tiers et le résultat des sociétés mises en équivalence (MGE-UPS consolidé pour -3,6 millions d'euros), le bénéfice consolidé (part de Schneider Electric SA) s'élève à 625 millions d'euros en 2000 contre 481 millions d'euros en 1999.

Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille, encaissés par Schneider Electric SA, s'est élevé à 318,4 millions d'euros contre 248,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 358,4 millions d'euros contre 248,8 millions d'euros en 1999. L'impôt prend en compte les effets de l'intégration fiscale et s'établit globalement en charge pour 1,5 million d'euros (produit pour 50,9 millions d'euros en 1999).

Le résultat net s'élève à 356,7 millions d'euros contre 316,7 millions d'euros en 1999.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent, au 31 décembre 2000, à un total de 3 157,1 millions d'euros contre 3 331,9 millions d'euros au 31 décembre 1999, conséquence de l'évolution du résultat 2000 par rapport à celui de 1999, de l'annulation de la valeur de 6 millions d'actions, pour un montant de 314,8 millions d'euros, et de la distribution du dividende 1999.

Participations

Schneider Electric Industries SA

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,11 milliards d'euros contre 2,77 milliards d'euros en 1999, marque d'un fort niveau d'activité.

Le résultat d'exploitation est de 240,1 millions d'euros contre 155,2 millions d'euros en 1999, en hausse de 54,7 %. Il représente 7,7 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 503,6 millions d'euros contre 294,6 millions d'euros en 1999.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant a atteint 6,34 millions d'euros en 2000 contre 6,05 millions d'euros en 1999.

Le résultat après impôt s'élève à 4,55 millions d'euros.

COFIMINES

Le bénéfice courant de l'exercice 2000 a atteint 1,70 million d'euros contre 1,17 million d'euros en 1999. Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,43 million d'euros contre 0,99 million d'euros en 1999.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.00	31.12.99	31.12.98
Chiffre d'affaires	9 695,5	8 378,3	7 625,5
Coûts des ventes	(5 612,2)	(4 766,0)	(4 344,8)
Recherche et Développement	(474,4)	(443,5)	(401,5)
Frais généraux et commerciaux (3)	(2 310,7)	(2 112,3)	(2 026,0)
Total	(8 397,3)	(7 321,8)	(6 772,3)
<i>dont amortissements</i>	<i>(318,5)</i>	<i>(263,9)</i>	<i>(211,3)</i>
Résultat d'exploitation (3)	1 298,2	1 056,5	853,2
Résultat financier (note 18)	(16,2)	(86,1)	(58,1)
Résultat courant avant impôts (3)	1 282,0	970,4	795,1
Résultat exceptionnel (note 19)	(118,4)	(34,6)	(20,3)
Impôts sur les sociétés (note 10)	(369,9)	(317,7)	(263,3)
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition	793,7	618,1	511,5
Amortissement des écarts d'acquisition	(143,4)	(121,9)	(88,9)
Résultat net des sociétés intégrées	650,3	496,2	422,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	–	(0,8)
Résultat net consolidé	646,7	496,2	421,8
Intérêts minoritaires	(21,7)	(15,2)	(13,2)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	625,0	481,0	408,6
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (note 20) (en euros/action)	4,18	3,23	2,71
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (note 20) (en euros/action)	4,13	3,19	2,63

(3) Incluant la participation des salariés.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.00	31.12.99	31.12.98	
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :				
Résultat net consolidé	646,7	496,2	421,8	
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	2,3	2,8	2,4	
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :				
Dépréciations, amortissements et provisions	431,7	400,8	368,5	
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(88,8)	30,2	(51,4)	
Autres éléments	(1,1)	(1,2)	(0,6)	
Autofinancement d'exploitation	990,8	928,8	740,7	
Clients et autres débiteurs (augmentation) diminution	(223,7)	(107,6)	(154,0)	
Stocks et travaux en cours (augmentation) diminution	(247,9)	(48,3)	153,4	
Fournisseurs et autres créditeurs augmentation (diminution)	193,1	29,7	(42,2)	
Autres actifs et passifs courants	(1,7)	(73,9)	49,1	
Variation du besoin en fonds de roulement	(280,2)	(200,1)	6,3	
Total I	710,6	728,7	747,0	
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :				
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	36,5	47,4	57,9	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	(504,2)	(442,9)	(381,3)	
Investissement net d'exploitation	(467,7)	(395,5)	(323,4)	
Investissement financier net	(528,2)	(851,0)	54,4	
Autres opérations financières à long terme	(a) (227,4)	(a) (295,3)	(a) (206,4)	
Sous-total	(755,6)	(1 146,3)	(152,0)	
Total II	(1 223,3)	(1 541,8)	(475,4)	
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :				
Remboursement d'emprunts et nouveaux emprunts et crédits	285,5	1 077,3	(125,0)	
Augmentation de capital	11,9	85,2	6,9	
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(263,7)	(164,0)	(148,2)	
Minoritaires	(21,4)	(17,8)	(11,9)	
Total III	12,3	980,7	(278,2)	
IV - Effet net des conversions et divers :	Total IV	25,9	46,3	30,8
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	(474,5)	213,9	24,2	
Trésorerie en début de période	952,9	738,9	714,7	
Variation de trésorerie	(474,5)	213,9	24,2	
Trésorerie en fin de période	478,4	952,8	738,9	

(a) Y inclus les rachats d'actions Schneider Electric SA pour 159,5 M€ en 2000, 335,7 M€ en 1999, et 225,6 M€ en 1998.

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	31.12.00	31.12.99	31.12.98
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles, net (note 3)	192,0	85,5	44,2
Écarts d'acquisition, net (note 4)	3 620,0	3 374,6	3 132,4
Immobilisations corporelles, brut (note 3)	4 011,6	3 627,1	3 278,6
Moins : Amortissements	(2 312,7)	(2 085,2)	(1 911,9)
Immobilisations corporelles nettes	1 698,9	1 541,9	1 366,7
Immobilisations financières :			
Titres de participation mis en équivalence (note 5)	58,0	2,7	8,1
Autres titres de participation (note 6)	342,7	112,5	154,6
Autres immobilisations financières (note 7)	137,1	80,2	214,3
Total immobilisations financières	537,8	195,4	377,0
Total actif immobilisé	6 048,7	5 197,4	4 920,3
Actif circulant :			
Stocks et encours (notes 1 et 8)	1 411,9	1 090,2	1 086,6
Clients et effets à recevoir	2 225,0	1 933,1	1 709,0
Autres débiteurs et frais payés d'avance (note 9)	946,4	730,2	726,6
Impôts différés actifs	248,3	291,1	280,6
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (note 11)	653,5	1 050,5	924,6
Total actif circulant	5 485,1	5 095,1	4 727,4
Total de l'Actif	11 533,8	10 292,5	9 647,7

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.00	31.12.99	31.12.98
Capitaux propres <i>(note 12) :</i>			
Capital social	1 246,3	1 230,4	1 169,4
Réserves consolidées	3 299,0	3 030,0	2 467,7
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	4 545,3	4 260,4	3 637,1
Intérêts minoritaires	65,9	60,8	61,4
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour retraites et engagements assimilés <i>(note 13)</i>	586,7	569,5	510,2
Autres provisions pour risques et charges <i>(note 14)</i>	218,0	274,4	272,6
Total provisions pour risques et charges	804,7	843,9	782,8
Dettes à long terme :			
Titres à durée indéterminée <i>(note 15)</i>	175,7	202,1	224,2
Dettes financières à plus d'un an <i>(note 15)</i>	1 897,9	1 320,0	1 376,5
<i>dont : obligations ordinaires et convertibles</i>	<i>1 460,0</i>	<i>1 020,8</i>	<i>1 014,5</i>
Total dettes à long terme	2 073,6	1 522,1	1 600,7
Dettes à court terme :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours <i>(note 1)</i>	86,7	107,3	147,1
Fournisseurs et effets à payer	1 613,1	1 348,6	1 186,8
Dettes fiscales et sociales	838,8	749,7	686,0
Autres créanciers et charges à payer	807,6	699,3	845,4
Dettes financières à court terme <i>(note 15)</i>	698,1	700,4	700,4
Total dettes à court terme	4 044,3	3 605,3	3 565,7
Total du Passif	11 533,8	10 292,5	9 647,7

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Nombre d'actions (milliers) ⁽¹⁾	Capital (M€)	Primes d'émission de fusion d'apport (M€)	Réserves consolidées ⁽²⁾ (M€)	Différence de conversion (M€)	Capitaux propres (M€)	Intérêts mino- ritaires (M€)	Total (M€)
Au 1^{er} janvier 1998	152 168	1 160,0	1 134,1	1 322,2	28,7	3 645,0	72,8	3 717,8
Plans de souscription d'actions	242	1,7	5,0			6,7		6,7
Conversion d'obligations	1 007	7,7	28,7			36,4		36,4
Dotation à la réserve légale			(11,6)	11,6		–		–
Distribution de dividendes				(148,2)		(148,2)	(11,9)	(160,1)
Variation de l'autodétention				(175,9)		(175,9)		(175,9)
Différence de conversion				(13,1)	(122,4)	(135,5)	(2,4)	(137,9)
Variation de périmètre et divers				–	–	–	(13,3)	(13,3)
Résultat 1998				408,6		408,6	13,3	421,9
Au 31 décembre 1998	153 417	1 169,4	1 156,2	1 405,2	(93,7)	3 637,1	58,5	3 695,6
Plans de souscription d'actions	2 239	17,1	68,1			85,2		85,2
Conversion d'obligations	5 768	43,9	184,6			228,5		228,5
Dotation à la réserve légale			(0,9)	0,9		–		–
Distribution de dividendes				(173,2)		(173,2)		(173,2)
Variation de l'autodétention				(337,2)		(337,2)	(17,8)	(355,0)
Différence de conversion				(13,6)	352,6	339,0	7,0	346,0
Variation de périmètre et divers						–	(2,1)	(2,1)
Résultat 1999				481,0		481,0	15,2	496,2
Au 31 décembre 1999	161 424	1 230,4	1 408,0	1 363,1	258,9	4 260,4	60,8	4 321,2
Plans de souscription d'actions	212	1,7	3,7			5,4		5,4
Conversion d'obligations	152	1,1	4,8			5,9		5,9
Conversion nominal en euros		61,0	(61,0)			–		–
Réduction de capital	(6 000)	(48,0)	(263,0)	311,0		–		–
Fusion SGTE			28,2	(28,2)		–		–
Dotation à la réserve légale			(6,1)	6,1		–		–
Distribution de dividendes (y.c. précompte)				(263,7)		(263,7)	(21,4)	(285,1)
Variation de l'autodétention				(159,5)		(159,5)		(159,5)
Différence de conversion				(72,6)	149,2	76,6	0,1	76,7
Variation de périmètre et divers				(4,7)		(4,7)	4,7	–
Résultat 2000				625,0		625,0	21,7	646,7
Au 31 décembre 2000	155 788	1 246,2	1 114,6	1 776,5	408,1	4 545,4	65,9	4 611,3

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y inclus 592,7 M€ d'auto-détention / auto-contrôle annulé à partir du 1^{er} janvier 1993.

Annexe

aux comptes consolidés

1. Principes comptables

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA sont établis conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Compte tenu des principes précédemment retenus par Schneider Electric pour l'établissement de ses comptes consolidés, cette mise en œuvre n'a pas eu d'impact significatif sur ces comptes. Lorsque les principes édictés par le règlement 99-02 ne proposent pas de solution précise à des situations particulières, les principes comptables américains sont appliqués.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et options de comptabilité sociale en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'appliquer les principes et options retenus par le Groupe.

a) Consolidation

Les états financiers des sociétés opérationnelles que Schneider Electric SA contrôle, directement ou indirectement, sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles Schneider Electric SA exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint (sociétés en participation) sont prises en compte conformément aux règles retenues par les normes françaises : lorsque le Groupe est gérant de telles sociétés, celles-ci sont intégrées dans les comptes du gérant pour l'ensemble de leurs états financiers, la part de résultat revenant aux co-associés leur étant affectée ; lorsque le Groupe n'est pas gérant, seule la quote-part de résultat affectée est retenue, à l'exception d'un contrat traité par intégration proportionnelle.

Les écarts non affectés (positifs ou négatifs) résultant des acquisitions de titres sont rapportés linéairement au résultat sur une période maximale de 40 ans, découlant, pour chaque acquisition, de l'estimation de la durée de vie utile desdits écarts, faite à la date d'acquisition et révisée lorsque la situation le rend nécessaire.

b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique "Différence de conversion" pour la part du Groupe, et dans la rubrique "Intérêts minoritaires" pour la part des minoritaires.

c) Comptabilisation des opérations en devises

À l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Conformément à l'option offerte par le décret du 17 février 1986, les écarts de conversion sont portés dans le compte de résultat sur la ligne "Résultat de change".

Les gains de change ainsi que les reports et déports relatifs à des contrats de change à terme destinés à couvrir des engagements commerciaux du Groupe sont différés jusqu'à la date de réalisation de ces engagements.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours du terme du contrat et le cours de clôture des devises concernées pour le même terme.

Lorsque les intérêts futurs sur swaps de devises taux fixe contre taux variable déterminent une position de change spéculative, ils sont actualisés sur la base du taux fixe et évalués au cours de change comptant de clôture. La différence de conversion est portée en résultat.

d) Instruments financiers de taux

Le Groupe utilise les instruments financiers de taux (*note 16*). Lorsque les caractéristiques de ces instruments conduisent à les considérer comme spéculatifs, leur valeur de marché est déterminée, compte tenu de la volatilité des taux

d'intérêts, à la date d'arrêté des comptes et une provision pour risques est constituée dans le cas où cette valeur est négative par rapport à leur valeur historique.

e) Valeurs mobilières de placement

Ce sont, dans la presque totalité des cas, des instruments de placement à court terme classiques (Bons de Caisse, SICAV et FCP ou titres assimilables).

Elles sont évaluées au coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure, augmenté des intérêts courus non échus dans le cas des obligations et des titres de créances.

f) Valeurs immobilisées

Les terrains, bâtiments et équipements figurent à leurs coûts d'acquisition dans les comptes sociaux, sous réserve du maintien des réévaluations légales pratiquées dans certains pays. Lorsque de telles réévaluations existent, elles sont présentées dans les réserves consolidées de l'ensemble ou, dans le cas de l'entité, dans la rubrique "Réserve de réévaluation". Cet écart est repris au rythme des amortissements et des cessions des immobilisations concernées. Il reste donc sans incidence sur le résultat.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire permettant de prendre en compte la dépréciation des immobilisations selon les durées d'utilisations suivantes :

Constructions	de 20 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 12 ans

Les immobilisations louées en crédit-bail selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisées à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

g) Titres de participation non consolidés (note 6) et autres immobilisations financières

Ils sont valorisés au coût historique d'acquisition. Chaque année, le coût est comparé à la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque participation. Les provisions tiennent compte de la rentabilité et des perspectives d'évolution des participations concernées. Pour les titres cotés, les cours de bourse sont également pris en considération.

h) Stocks et encours

Les stocks et les travaux en cours sont évalués à leur coût de revient (par la méthode FIFO) et dépréciés lorsque celui-ci devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les travaux en cours, produits semi-finis et produits finis, sont évalués au coût direct des matières

premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux de production.

i) Contrats de longue durée

Les produits sur contrats de longue durée sont enregistrés selon la méthode de l'avancement mesuré par la règle de l'avancement financier de l'exécution du contrat.

Toute perte probable sur contrat en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les coûts inclus dans le montant des travaux en cours figurant au bilan comprennent les coûts directement rattachables aux contrats et une quote-part de frais généraux.

j) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice.

k) Imposition différée

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporaires entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Lorsqu'ils sont considérés comme récupérables dans un délai court, les impôts différés actif sont conservés dans leur intégralité. A défaut, des provisions sont constituées pour tenir compte de la valeur temps.

L'enregistrement dans les comptes consolidés d'un crédit d'impôt au titre de déficits fiscaux, que ceux-ci soient des déficits fiscaux courants ou résultent d'amortissements réputés différés, n'est effectué que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans des délais courts.

l) Provisions pour indemnités de fin de carrière

La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Elle est conforme aux règles définies par le SFAS 87 et le SFAS 88, complétées par le SFAS 132.

Le Groupe retient deux méthodes de couverture des indemnités de fin de carrière :

- la couverture par provision. Cette provision calculée sur la population concernée est actualisée et indexée chaque année.
- la couverture par des primes versées auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas spécifique, il est procédé à une évaluation de la valeur liquidative des sommes détenues par la compagnie d'assurance pour assurer le service de cette dette. Des provisions complémentaires sont constituées pour pallier, le cas échéant, l'insuffisance estimée de la couverture.

La politique de Schneider Electric en matière d'enregistrement des variations des provisions pour indemnités de fin de carrière est la suivante :

- l'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvements de personnel...) est constaté en résultat à 100 % ;
- l'effet sur le calcul de la provision de la modification significative des hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel...) est étalé sur la durée résiduelle moyenne de présence des employés au sein du Groupe.

m) Provision pour frais médicaux postérieurs au départ en retraite

Le SFAS 106 requiert des sociétés la prise en compte de provisions pour couvrir la charge des frais médicaux des personnels en retraite ou appelés à la prendre ainsi que la présentation du détail des éléments de calcul.

n) Titres à durée indéterminée (TDI) (note 15)

Les TDI, successeurs des TSDI émis en 1991 par Merlin Gerin, sont traités comme des emprunts amortissables sur 15 ans.

Les conditions de subordination ayant été levées par les prêteurs, ces titres sont devenus en 1996 des TDI (titres à durée indéterminée), les conditions générales de l'emprunt demeurant par ailleurs inchangées.

o) Tableau des flux de trésorerie consolidés

La "méthode indirecte" (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie inclut les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents (valeurs mobilières de placement notamment).

Enfin, les variations des actifs et passifs à court terme ne peuvent se déduire de la simple variation bilantielle ; en effet, les effets de conversion ne sont pas pris en compte à ce niveau mais globalement dans une rubrique spécifique.

p) Unités de comptes

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros, sauf exceptions signalées.

2. Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA et de ses filiales, établis au 31 décembre 2000, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 24. Le périmètre retenu au 31 décembre 2000 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31.12.00		31.12.99	
	France	Étranger	France	Étranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	54	232	47	210
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	2	–	2
Sous-total par zone géographique	55	234	47	212
Total	289		259	

Les principaux mouvements intervenus en 2000 sont les suivants :

Variations de périmètre

	Entrées	Sorties
France :	Établissements Bardin (2) Crouzet Automatismes (2) Euromatel (1) Infra + (2) MGE - UPS Systems (2)	Cie Financière SGTE (3)
Europe :	May Steffens (Allemagne) (1) Schneider Electric Croatie (Croatie) (2) Dalcotech A/S/ (Danemark) (2) JO-EL A/S (Danemark) (2) EFI Electronics Europe SL (Espagne) (2) JO-EL Oy (Finlande) (2) Oy Elektrokontakt (Finlande) (2) Coelme (Italie) (2) Industriisering AS (Norvège) (2) Telesafe Produktor AS (Norvège) (2) Schneider Logistics BV (Pays-Bas) (1) Schneider Electric Ltd (Slovénie) (1) JO-EL AB (Suède) (2) Schneider Electric Ukraine (Ukraine) (1)	Simak (Belgique) Nokia Capacitors (Finlande) Paramer (Suisse)
Amérique du Nord :	EFI Electronics Inc. (USA) Quantronix Inc. (USA) (2)	
Reste du Monde :	Merlin Gerin South Africa (Pty) Ltd (Activité Conlog) (Afrique du Sud) (2) Metesan Lexel Elektrik (Turquie) (2) Nu-Lec Industries Pty Ltd (Australie) (2) Primelectrica (Brésil) (2) Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd (Chine) (1) Schneider Electric FZE (Émirats) (1) Schneider Electric Peru SA (Pérou) (1)	SEEP (Brésil) Schneider Control Products (Corée) FPE de Mexico SA de CV (Mexique)

(1) Création par voie d'apport en nature ou en numéraire.

(2) Entrée dans le périmètre par voie d'acquisition.

(3) Fusion avec Schneider Electric SA.

3. Immobilisations

Les variations s'analysent de la manière suivante :

Immobilisations incorporelles

	31.12.99	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.00
Valeurs brutes	175,4	89,6	(4,2)	(3,2)	67,5	325,1
Amortissements	(89,9)	(36,8)	4,1	(0,5)	(10,0)	(133,1)
Valeurs nettes	85,5	52,8	(0,1)	(3,7)	57,5	192,0

(a) Y inclus variations de périmètre pour 50,8 M€ nets.

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31.12.99	Acquisitions	Cessions	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.00
Terrains et constructions	933,6	90,8	(46,9)	17,1	41,9	1 036,5
Installations techniques, matériels et outillages	2 058,7	223,3	(91,5)	40,2	65,3	2 296,0
Autres	634,8	95,5	(48,4)	16,2	(19,0)	679,1
Total	3 627,1	409,6	(186,8)	73,5	88,2	4 011,6

<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	140,2	0,2	(16,5)	–	–	123,9
---	-------	-----	--------	---	---	-------

Amortissements	31.12.99	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.00
Terrains et constructions	(409,8)	(46,9)	26,0	(4,8)	(11,7)	(447,2)
Installations techniques, matériels et outillages	(1 342,9)	(181,4)	81,5	(21,4)	(31,3)	(1 495,5)
Autres	(332,5)	(53,4)	42,9	(9,3)	(17,7)	(370,0)
Total	(2 085,2)	(281,7)	150,4	(35,5)	(60,7)	(2 312,7)

<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	(78,2)	(4,9)	12,6	–	0,1	(70,4)
---	--------	-------	------	---	-----	--------

Valeurs nettes	1 541,9	127,9	(36,4)	38,0	(a) 27,5	1 698,9
-----------------------	----------------	--------------	---------------	-------------	-----------------	----------------

(a) y inclus variations de périmètre pour 31,8 M€.

4. Écarts d'acquisition

	Durée de Vie	Brut	Amortis.	31.12.00 Net	31.12.99 Net
Square D Company	40 ans	2 080,2	(492,3)	1 587,9	1 518,5
Groupe Lexel	40 ans	984,1	(49,3)	934,8	961,8
Telemecanique	40 ans	802,0	(279,3)	522,7	542,8
Federal Pioneer Ltd	40 ans	93,7	(26,4)	67,3	66,6
Crouzet Automatismes	20 ans	178,2	(1,5)	176,7	–
Infra +	20 ans	19,5	(0,8)	18,7	–
Merlin Gerin	30 ans	160,7	(57,4)	103,3	108,7
Mita Holding Ltd	20 ans	58,0	(3,1)	54,9	57,9
Schneider Automation	10 ans	35,4	(17,7)	17,7	21,2
Autres (a)	5 - 20 ans	303,6	(167,6)	136,0	97,1
Total		4 715,4	(1 095,4)	3 620,0	3 374,6

(a) Concerne environ 25 sociétés.

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 1999 et 2000 s'explique notamment par l'amortissement courant de l'exercice (143 M€), l'effet des variations des cours des devises (+ 127 M€) et les effets d'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés acquises (Crouzet Automatismes, Infra + : + 198 M€, sociétés américaines : + 25,5 M€, sociétés européennes : + 37,5 M€).

5. Titres de participation mis en équivalence

La part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence est de 58,0 millions d'euros et la quote-part de résultat attribuable pour l'exercice est de (3,6) millions d'euros.

Il s'agit de la quote-part des résultats attribuable à Schneider Electric SA à raison de sa participation de 32,31 % dans le groupe MGE-UPS et de ses structures financières d'acquisition composant l'ensemble MGE Finance consolidé. Compte tenu d'une clôture de l'ensemble MGE Finance consolidé au 30 septembre 2000, Schneider Electric SA a consolidé sa part de résultat pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2000 en utilisant les dérogations applicables en la matière.

Les éléments synthétiques du bilan et du compte de résultat consolidés pour la période de 6 mois clos le 30 septembre 2000 sont indiqués ci-après :

Bilan (30 septembre 2000) :

Valeurs immobilisées, net (dont Ecart d'acquisition : 623,6)	685,8
Actif circulant et disponibles	375,6
	1 061,4
Capitaux propres (y inclus Intérêts minoritaires) dont Résultat de la période : (11,5)	368,8
Dettes à long terme (y inclus provisions)	384,6
Passif à court terme et produits constatés d'avance (33,9)	308,0
	1 061,4

Résultats consolidés (1^{er} avril - 30 septembre 2000) :

Chiffre d'affaires	355,2
Coûts des ventes	(240,8)
Frais généraux	(87,2)
Résultat d'exploitation	27,2
Résultat financier	(18,6)
Amortissement du goodwill	(15,9)
Impôts	(3,4)
Résultat net des sociétés intégrées	(10,7)
Intérêts minoritaires	(0,7)
Résultat (Part du groupe MGE Finance)	(11,4)

6. Autres titres de participation

	Brut	Dépréciation	31.12.00 Net	31.12.99 Net
I - Titres cotés				
Finaxa	54,8	–	54,8	51,1
Clipsal / Goldpeak	52,5	–	52,5	–
Autres	2,8	–	2,8	–
Total titres cotés (1)	110,1	–	110,1	51,1
II - Titres non cotés (2)				
COMIPAR	16,4	(16,4)	–	–
SIAP	8,1	–	8,1	8,1
Muller et Cie	8,8	–	8,8	8,8
Positec (2)	181,7	–	181,7	–
Delta Dore (2)	7,0	–	7,0	–
Autres titres non cotés (3)	36,8	(9,8)	27,0	44,5
Total titres non cotés	258,8	(26,2)	232,6	61,4
Total autres titrés	368,9	(26,2)	342,7	112,5

(1) Valeur estimative à la date de clôture des titres cotés :

297,8 M€ 190,7 M€

(2) Il s'agit principalement de titres de participation dans des filiales du Groupe, soit n'atteignant pas les seuils requis de consolidation, soit entrant dans le périmètre de consolidation en 2001.

(3) Valeur unitaire nette inférieure à 1,5 M€.

7. Autres immobilisations financières

	Brut	Dépréciation	31.12.00 Net	31.12.99 Net
Créances rattachées à des participations et prêts	86,6	(3,7)	82,9	20,1
Autres (dépôts de garantie, loyers payés d'avance...)	119,6	(65,4)	54,2	60,1
Total	206,2	(69,1)	137,1	80,2

8. Stocks et encours

	31.12.00	31.12.99
Matières premières	664,4	464,2
Encours	367,9	336,2
Produits intermédiaires et finis	421,7	361,3
Marchandises	137,8	101,4
Valeur brute des stocks	1 591,8	1 263,1
Moins provisions pour dépréciation	(179,9)	(172,9)
Valeur nette des stocks	1 411,9	1 090,2

9. Autres débiteurs et frais payés d'avance

	Brut	Dépréciation	31.12.00 Net	31.12.99 Net
Créances d'exploitation, créances sur l'Etat et hors exploitation	704,7	(51,4)	653,3	529,0
Charges constatées d'avance	278,1	(30,5)	247,6	181,1
Autres	45,5	–	45,5	20,1
Total	1 028,3	(81,9)	946,4	730,2

10. Impôts sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SA.

Analyse de la charge d'impôt	2000
Impôt courant	
France	59,9
Étranger	260,6
Utilisation des reports déficitaires	(12,5)
Net	308,0
Impôts différés	61,9
Total	369,9

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se présente comme suit :

	2000
Résultat net (part du Groupe)	625,0
Charge d'impôt	369,9
Intérêts minoritaires	21,7
Moins : Résultat des sociétés mises en équivalence	3,6
Résultat avant impôt	1 020,2
Charge d'impôt théorique (37,76 %)	385,2
Éléments en rapprochement :	
Amortissement des écarts d'acquisition	55,5
Autres différences permanentes	(3,0)
Crédit d'impôt	(15,5)
Écart de taux France/Étranger	(42,8)
Produits taxables à taux réduits	(8,2)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice	6,7
Utilisation dans l'exercice de reports fiscaux déficitaires	(9,6)
Divers	1,2
Charge nette d'impôt réelle	369,5

La charge d'impôt réelle, relative à l'exercice 2000, continue à bénéficier de la prise en compte de reports fiscaux déficitaires. Par contre, la non-déductibilité de l'amortissement des survaleurs génère et générera un alourdissement de l'impôt apparent, alourdissement partiellement compensé par les crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires.

Les principales sources d'impôts différés sont les suivantes :

	2000
Déficits et crédit d'impôts reportables	2,3
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	90,7
Autres provisions	105,0
Autres impôts différés Actifs	50,3
Total des impôts différés Actifs	248,3
Amortissement fiscal accéléré	86,3
Provisions réglementées	33,5
Autres impôts différés Passifs	51,3
Total des impôts différés Passifs	171,1

Les impôts différés sont présentés de la manière suivante dans le bilan au 31 décembre 2000 :

Impôts différés Actifs	248,3
Provision pour impôts différés (inclus dans dettes fiscales et sociales)	(171,1)
Impôts différés nets	77,2

11. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent, pour l'essentiel, de valeurs à fort coefficient de liquidité (SICAV et fonds communs de placement). Pour les placements en obligations, la fraction courue non échue des coupons est prise en compte.

Ces titres sont valorisés au coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions lorsque la valeur de cotation est inférieure au coût d'acquisition.

L'ensemble se décompose de la manière suivante :

	2000	1999
Fonds Communs de Placement et SICAV	145,1	280,5
Autres	73,7	60,7
Total brut	218,8	341,2
Provision	(5,4)	-
Valeurs mobilières de placement, net	213,4	341,2
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions)	50,9	50,9
Titres de créances négociables et dépôts court terme	20,6	177,4
Autres disponibilités	368,6	481,0
Total disponibilités	389,2	658,4
Total	653,5	1 050,5

12. Capitaux propres

Évolution du capital :

	Nombre d'actions
Au 31 décembre 1999	161 423 578
Actions annulées	(6 000 000)
Actions émises en raison de :	
• plans de souscription d'actions	211 790
• conversions d'obligations convertibles Square D	152 276
Au 31 décembre 2000	155 787 643

Obligations Square D convertibles en actions Schneider Electric SA

La société Square D a émis, en novembre 1992, 25 000 obligations convertibles en actions ex-Schneider, d'une valeur nominale de 10 000 dollars américains chacune.

Le rapport de conversion, fixé à l'origine à 58,21 actions ex-Schneider pour une obligation de 10 000 dollars américains, a été porté en septembre 1993 à 116,42 actions Schneider SA (ex-SPEP) pour une obligation et en juillet 1995, du fait de la fusion Schneider SA (ex-SPEP)/Schneider SA

(ex-Spie Batignolles) à 232,84 actions pour une obligation.

Le taux de rendement interne des obligations s'établit à 7 % l'an (dont 5 % capitalisés).

Toutes les obligations restant en circulation seront remboursées au pair par l'émetteur le 2 janvier 2003. Au cours de l'exercice, 654 obligations ont été converties, entraînant la création de 152 275 actions Schneider Electric SA. Il restait en circulation, au 31 décembre 2000, 820 obligations.

13. Provisions pour retraites et engagements assimilés

	31.12.00	31.12.99
Provisions pour retraites et engagements assimilés	300,4	316,8
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	286,3	252,7
	586,7	569,5

Les indemnités conventionnelles, telles que les indemnités de fin de carrière, sont payables lors du départ en retraite de l'employé, s'il fait encore partie de l'entité concernée à cette date. La charge nette pour la période de ce type de coût s'élève à 47,8 millions d'euros. La couverture de l'engagement est essentiellement faite par provision.

Square D a pris l'engagement de couvrir les frais médicaux postérieurs à la retraite du personnel : cet engagement est intégralement couvert par voie de

provision pour un montant de 286,3 millions d'euros au 31 décembre 2000 (252,8 millions d'euros au 31 décembre 1999) et affecte le résultat d'exploitation 2000 de 13,6 millions d'euros (charges).

En outre, pour Square D, l'engagement relatif aux provisions de retraites représente une dette future de 714,2 millions d'euros. Cet engagement est garanti par des instruments de couverture détenus et gérés par des tiers, et représentés au 31 décembre 2000 par des actifs évalués à 867,4 millions d'euros.

Analyse des engagements et couvertures :

	31.12.00	31.12.99
Dette future		
Indemnité de fin de carrière et engagements assimilés hors Square D	302,4	316,5
Frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	286,3	252,8
Engagements de retraites	831,7	796,2
Total dette future	1 420,4	1 365,5
Éléments de couverture		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	302,4	316,8
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	284,3	252,7
Actifs détenus et gérés par des tiers en couverture des retraites	1 000,0	935,4
Total éléments de couverture	1 586,7	1 504,9

Hypothèses actuarielles :

	31.12.00	31.12.99
Taux d'actualisation (1)	5,17 %	5,33 %
Taux d'augmentation des salaires	2,0 - 4,5 %	2,0 - 4,5 %
Taux de rendement des placements (2)	TV	TV

(1) Le taux d'actualisation de la dette correspond au taux des OAT TEC 10 ans au 30 novembre des exercices correspondants.

(2) Le taux retenu est spécifique à chaque zone géographique d'activité du Groupe.

14. Autres provisions pour risques et charges

	31.12.99	Dotations	Reprises	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.00
Risques économiques	86,1	—	(58,9) (1)	—	—	27,2
Risques financiers	7,6	—	—	—	—	7,6
Risques clients	58,9	—	(0,1)	19,7	6,2	84,7
Risques techniques	52,0	—	—	—	—	52,0
Autres	69,8	2,6	(6,2)	(19,7)	—	46,5
Total	274,4	2,6	(65,2)	—	6,2	218,0

(1) Reprise de la provision pour couverture des plans de retraite mis en place en 2000 par Schneider Electric.

15. Dettes financières (court et long terme)

Catégorie de dettes	31.12.00	31.12.99
Emprunts obligataires	1 451,4	1 012,9
Titres à durée indéterminée	207,2	224,4
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	428,5	247,5
Billets de trésorerie	200,0	415,0
Financement des immobilisations prises en crédit-bail (note 17)	40,8	49,9
Découverts et encours bancaires	290,3	207,0
Total dettes bancaires et assimilées	2 618,2	2 156,7
Intérêts courus non échus	4,5	5,2
Participation des salariés	8,9	8,2
Dettes financières diverses	140,1	52,4
Total	2 771,7	2 222,5

Répartition par échéance	31.12.00	31.12.99
2000		700,4
2001	698,1 ⁽¹⁾	79,4
2002	78,6	108,1
2003	64,3	149,5
2004	1 134,5	1 056,2
2005	125,4	128,9
2006 et au-delà	670,8	
Total	2 771,7	2 222,5

(1) dont découverts (175,2 M€) et encours bancaires (115,1 M€).

Endettement par devise	31.12.00	31.12.99
Euro	1 993,1	1 864,3
Dollar américain (1)	173,4	55,6
Dollar canadien (1)	0,5	5,2
Livre sterling	118,0	10,7
Couronne suédoise (1)	163,4	195,6
Autres	323,3	91,1
Total	2 771,7	2 222,5

(1) Endettement local pour la plus grande part.

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

	Montant 31.12.00	Intérêt	Échéance
a) Titres à durée indéterminée			
Schneider Electric Industries SA (ex-Merlin Gerin) (1)	207,2	Pibor + 0,7 % swapé TF	mars 2006
b) Emprunts obligataires			
Square D 1992 convertible (voir note 12)	8,7	2 % + 5 % capitalisés	janvier 2003
Schneider Electric SA 2004	1 000,0	3,75 % TF	avril 2004
Schneider Electric SA 2007	450,0	6,125 % TF	octobre 2007
Total	1 458,7		
c) Autres emprunts auprès d'établissements de crédit			
Pool bancaire (Groupe Lixel)	158,0	TV swapé	septembre 2003
Crédit bancaire (Schneider UK)	117,0	TV swapé	déc. 2001 / déc. 2005
Pool bancaire (Schneider Electric SA)	186,0	TV	novembre 2001
Pool bancaire (Groupe Lixel)	43,0	TF	décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	22,3	Divers	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 M€)	35,1	Divers	
Total	561,4		
d) Billets de trésorerie (2)	200,0	TF	Refinancement au jour le jour
e) Financement des crédits-bails immobiliers	40,8	Divers	sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

Le solde des emprunts, soit 17,8 millions d'euros, se répartit sur plus de 100 sociétés pour des montants le plus souvent inférieurs à 3 millions d'euros par société concernée.

TV = Taux variable

TF = Taux fixe

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée émis en 1991 par Merlin Gerin, pour lesquels les porteurs ont renoncé au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 0,457 milliard d'euros (3 MdF), le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 0,335 milliard d'euros (2,2 MdF). La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Depuis janvier 1991, Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées pour leurs plus grandes parties à des lignes de crédit confirmées disponibles.

Emprunts obligataires ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis, le 14 avril 1999, un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004 et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007. Les trois emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

16. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés :

	31.12.00	31.12.99
Cautions de contre-garantie sur marchés	398,6	398,7
Créances cédées non échues (1)	8,1	55,2
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	21,3	23,9
Avals, cautions et garanties données	4,0	3,2
Autres engagements donnés	31,8	16,9
Total	463,8	497,9

(1) Créances cédées non échues :

Certaines filiales du Groupe optimisent leur gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances sans recours auprès d'organismes financiers. L'encours de ces opérations, pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2000, peut être évalué à 8,05 millions d'euros (1999 : 55,2 M€).

(2) Nantissements :

Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

b) Engagements reçus :

	31.12.00	31.12.99
Avals, cautions et garanties	23,4	29,6
Total	23,4	29,6

c) Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe :

Le Groupe a recours à des instruments financiers pour se prémunir contre une variation défavorable des taux ou des cours de change. Cette politique de couverture exclut toutefois l'intervention sur des marchés à terme d'instruments financiers complexes.

	31.12.00	31.12.99
Swaps de taux long terme	429,0	316,0
Swaps de taux court terme	–	290,0
Contrats de cap/floors	68,0	159,8
Contrats à terme sur devises	445,6	449,4
Options de change	–	3,4
Couvertures sur métaux boursiers	88,9	103,6
Total	1 031,5	1 322,2

Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :

- Merlin Gerin: contrat de swap sur les TDI (351 millions d'euros au 31 décembre 2000).

- Groupe Lexel: contrats de swap et de cap/floor concernant l'acquisition en 1998 de Thorsman (141 millions d'euros au 31 décembre 2000).

La répartition de la dette moyen/long terme : 2 228 millions d'euros par niveau de taux en 2000, est la suivante :

- < 7 % 1 922 millions d'euros
- entre 7 et 11 % 306 millions d'euros

Le Groupe procède à des couvertures de change sur ses opérations commerciales, soit par des achats et ventes à terme de devises, soit par des achats d'options de change, pour l'essentiel au titre de l'ensemble consolidé Schneider Electric Industries SA. De plus, la prise de contrôle du groupe Lexel A/S a introduit une couverture de change au titre des investissements de ce groupe dans certains pays nordiques ; ces couvertures viennent à échéance en février 2000.

Les contrats à terme et les options de change sont sélectifs en fonction des monnaies et couvrent entre 6 et 12 mois de flux commerciaux, à concurrence de 30 à 100 %.

d) Détail des couvertures à terme par devise :

Devises	Achats	Ventes
USD	203,2	467,6
AUD	–	59,0
CHF	–	2,0
SEK	–	15,0
GBP	–	91,6
SAR	–	1,3
JPY	2,8	18,6
HKD	0,1	0,8
NOK	–	7,0
CAD	25,1	3,6
Autres	–	10,3
Total	231,2	676,8

e) Autres engagements :

En 1998, Schneider Electric Industries SA a acquis auprès de Schneider Electric Holdings Inc. des actions préférentielles, émises par Square D, pour 250 millions d'US dollars dans le cadre d'une restructuration dont l'objectif vise à l'optimisation de la gestion des marques du Groupe en Amérique du Nord. Ces actions préférentielles font également l'objet d'une option d'achat au bénéfice de Schneider Electric Holdings Inc., exécutable entre les mois d'octobre 2003 et octobre 2008. Cette option ne peut être levée à un prix inférieur à 250 millions d'US dollars sans que ce prix puisse excéder 516 millions d'US dollars.

17. Crédit-bail

Le Groupe détient à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus par contrat.

Engagements de crédit-bail au 31 décembre 2000 :

Année	Crédit-bail
2001	4,1
2002	25,2
2003	2,6
2004	2,5
2005	2,1
2006 et au-delà	4,3
Sous-total	40,8
Intérêts capitalisés	19,6
Engagements de crédit-bail	60,4

18. Résultat financier

	2000	1999
Intérêts et produits financiers assimilés	36,3	40,6
Intérêts et charges financières	(141,5)	(119,1)
Autres produits et charges financiers nets	89,0	(7,6)
Total	(16,2)	(86,1)

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris, à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme). Les autres produits et charges financiers nets se décomposent comme suit :

	2000	1999
Résultat de change	73,9	(13,4)
Dividendes encaissés	5,9	9,5
Plus-ou moins-values sur cessions de titres de placement	14,5	10,2
Autres	(5,3)	(13,9)
Total	89,0	(7,6)

19. Résultat exceptionnel

	2000
Plus-values sur opérations en capital (MGE-UPS Systems)	37,4
Provisions pour dépréciations d'actifs (1)	(60,5)
Provisions pour charges	(59,3)
Coûts de restructurations (2)	(31,4)
Autres	(4,6)
Total	(118,4)

(1) Litiges et récupération d'actifs exceptionnels.

(2) Il s'agit principalement des coûts de restructuration excédant les provisions constituées pour des restructurations intervenues en France et en Amérique du Nord.

20. Résultat par action

Comme indiqué dans la note 12, le capital de Schneider Electric SA peut faire l'objet de dilution.

Le calcul du résultat net par action a été effectué en suivant les méthodes préconisées par la norme SFAS 128.

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution ressortissant à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode de la trésorerie.

Résultat par action :

<i>(en euros par action)</i>	2000		1999	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	8,58	8,48	6,52	6,45
Résultat exceptionnel	(0,79)	(0,78)	(0,23)	(0,23)
IS	(2,48)	(2,45)	(2,14)	(2,11)
Amortissement des survaleurs	(0,96)	(0,95)	(0,82)	(0,81)
Résultat net des sociétés intégrées	4,35	4,30	3,33	3,19
Résultat net part de Schneider Electric SA	4,18	4,13	3,23	3,19

Calcul du résultat net corrigé :

<i>(en millions d'euros)</i>	2000		1999	
	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA
Avant correction	1 281,9	625,0	970,3	480,8
Rémunération des autres fonds propres, net d'impôt (OC)	0,7	0,4	0,8	0,5
Après correction	1 282,6	625,4	971,1	481,3

Calcul du nombre d'actions retenues :

<i>(en milliers d'actions)</i>	2000		1999	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires (1)	149 354	149 354	148 759	148 759
Obligations convertibles, options de souscription	–	1 883	–	1 844
Nombre d'actions retenues	149 354	151 237	148 759	150 603

(1) Sous déduction des actions autodétenues.

21. Informations sectorielles

a) par zone géographique :

Chiffre d'affaires (en %)	2000	1999
France	16	18
Europe (hors France)	33	35
Amérique du Nord	33	30
International	18	17
Total	100	100

Taux de marge d'exploitation (en %)	2000	1999
France	14,5	14,9
Europe (hors France)	13,1	12,8
Amérique du Nord	14,0	13,8
International	11,9	7,7
Taux moyen	13,4	12,6

Nota : le taux de marge d'exploitation est obtenu en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires (taux moyen : 1 298,2 M€ / 9 695,5 M€ = 13,4 %).

b) par secteurs d'activité :

Chiffre d'affaires (en %)	2000	1999
Distribution électrique	71	71
Automatismes industriels	29	29
Total	100	100

Taux de marge d'exploitation (en %)	2000	1999
Distribution électrique	13,2	13,1
Automatismes industriels	13,8	11,5
Taux moyen	13,4	12,6

22. Relations avec le Groupe

Les principales opérations de Schneider Electric SA avec ses filiales sont les suivantes :

I • Facturation de redevances pour prestations de services d'un montant de	2,7
• Dividendes perçus des filiales consolidées	314,7
• Intérêts nets sur prêts et créances à diverses filiales consolidées	110,7
II • Crédit à vue à Boissière Finance pour un montant de	1524,8

23. Effectifs

Effectifs moyens pondérés :	2000	1999
Production	34 332	31 823
Structures	37 812	35 687
Total	72 144	67 510
France	23 152	22 150
Etranger	48 992	45 360

24. Liste des sociétés consolidées

SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SA

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
Sociétés en France		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Electric SA (Société mère)	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SA	100,00	100,00
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	100,00	100,00
Auxibati SCI	100,00	100,00
BCV Technologies	100,00	-
Boissière Finance	100,00	100,00
Citef SAS	100,00	100,00
Crouzet Automatismes	100,00	-
Distrelec	100,00	100,00
Electro Porcelaine	100,00	100,00
Elkron France	100,00	100,00
Entreprise Générale d'Installation et de Construction - EGIC	100,00	100,00
Établissements Bardin	100,00	-
Euromatel	100,00	-
France Transfo	100,00	100,00
Infra +	38,50	-
Jeumont-Schneider Transformateurs	100,00	100,00
Le Moule Métallique	100,00	100,00
Mafelec	100,00	100,00
Materlignes	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	100,00	100,00
Normabarre	100,00	100,00
Num SA	100,00	100,00
Prodipact	100,00	100,00
Rectiphase	100,00	100,00
SAE-Gardy	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	99,00	99,00
Schneider Automation SA	100,00	100,00
Schneider Electric High Voltage SA - SEHV	100,00	100,00
SCI du Pré Blanc	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	100,00	100,00
SIMELECTRO	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	100,00	100,00
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	100,00	100,00
Société Dauphinoise Électrique - SDE	100,00	100,00
Société Électrique d'Aubenas - SEA	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Électriques - SFCME	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	100,00	100,00
Sté Industrielle Financière et Immobilière de Rueil - SIFIR	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Études et de Participations - SREP	100,00	100,00
Sorhodel	100,00	100,00
Spring SA	100,00	100,00
Transfo Services	100,00	100,00
Usibati SCI	100,00	100,00
<i>Mise en équivalence</i>		
MGE-UPS Systems	32,31	-

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
Sociétés en Europe		
<i>En intégration globale</i>		
Bub GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
May Steffens (Allemagne)	100,00	–
Num Guttinger GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Sarel GmbH (Allemagne)	99,00	99,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Automation GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Austria GmbH (Autriche)	100,00	100,00
Schneider Electric NV/SA (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric Bulgaria (Bulgarie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Croatie)	100,00	–
Schneider Electric AS Denmark (Danemark)	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL (Espagne)	100,00	–
Himel SA (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Espana (Espagne)	100,00	100,00
Mesa SA (Espagne)	100,00	100,00
Telenium (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Oy (Finlande)	100,00	100,00
Capacitors Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Sarel Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd (Grande-Bretagne)	51,00	51,00
Num UK (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Westinghouse Systems (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric AE (Grèce)	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT (Hongrie)	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Square D Ireland (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge (Irlande)	100,00	100,00
Coelme SPA (Italie)	100,00	–
Schneider Italia SPA (Italie)	100,00	100,00
Num SPA (Italie)	100,00	100,00
Nuova Magrini Galileo SPA (Italie)	100,00	100,00
Nuova Magrini Meridionale SPA (Italie)	100,00	100,00
SAIP SRL (Italie)	100,00	90,00
Schyller SRL (Italie)	100,00	100,00
Stem Trento SPA (Italie)	100,00	100,00
Schneider Italie SPA (Italie)	100,00	100,00
Square D Company Italia SPA (Italie)	100,00	100,00
Vanossi Sud SPA (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (Norvège)	100,00	100,00
Schneider Logistics BV (Pays-Bas)	100,00	–
Schneider Electric BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Bukowno (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Portugal LDA (Portugal)	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL (Roumanie)	100,00	100,00
Schneider Electric AS (République tchèque)	98,27	98,27
Schneider Electric SRO (République tchèque)	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric (Russie)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
Schneider Electric Slovakia Spol SRO (Slovaquie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Slovénie)	100,00	–
Delta Elektriska AB (Suède)	100,00	100,00
KL Industri AB (Suède)	100,00	100,00
Num Norden (Suède)	100,00	100,00
Schneider Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Feller AG (Suisse)	83,70	83,70
Schneider Electric Finances (ex-GMGH SA) (Suisse)	100,00	100,00
Num Guttinger AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine (Ukraine)	100,00	–
Sociétés en Amérique du Nord		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Canada Inc. (Canada)	100,00	100,00
Industrias Electronias Pacifico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
EFI Electronics Inc (USA)	100,00	–
Num Corporation (USA)	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc. (USA)	80,00	80,00
Power Distribution Services Inc. (USA)	100,00	100,00
Quantronix Inc (USA)	100,00	–
Schneider Automation Inc. (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
SNA Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
Square D Company (USA)	100,00	100,00
Square D Investments Company (USA)	100,00	100,00
Veris Industries LLC (USA)	100,00	100,00
Reste du Monde		
<i>En intégration globale</i>		
Merlin Gerin South Africa (Pty) Ltd (Activité Conlog) (Afrique du Sud)	100,00	–
Schneider Automation Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	94,22
Schneider Electric South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	88,19
EPS Ltd (Arabie saoudite)	49,00	49,00
Meeppo (Arabie saoudite)	49,00	49,00
Schneider Electric Argentina (Argentine)	100,00	100,00
Plasnavi SA (Argentine)	100,00	100,00
Nu-Lec Industries Pty Ltd (Australie)	100,00	–
Schneider Electric Australia Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Primelectrica (Brésil)	100,00	–
Schneider Electric Brasil LTDA (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Alta Tensao LTDA (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Beijing Low Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd (Chine)	75,00	–
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric App. (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus (Chine)	60,00	60,00
Schneider Shanghai Industrial Control (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Swire Guangzhou Electrical Equipment Ltd (Chine)	48,94	48,94
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd (Chine)	60,00	60,00
Schneider Electric Chile SA (Chili)	99,00	99,00

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
Schneider de Colombia SA (Colombie)	79,98	79,98
SEP Le Guavio (Colombie)	100,00	100,00
Schneider Electric Korea Ltd (Corée)	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA (ex Square D Centroamerica SA) (Costa Rica)	100,00	100,00
Schneider Electric Egypt SA (Egypte)	81,00	80,80
Schneider Electric High Voltage SAE (Egypte)	100,00	100,00
Schneider Electric FZE (Émirats)	100,00	–
Schneider Electric Hong Kong Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Schneider Swire Ltd (Hong Kong)	51,00	51,00
Schneider Electric India Private Ltd (Inde)	100,00	100,00
PT Schneider Electric Indonésia (Indonésie)	100,00	51,00
Schneider Electric Manufacturing Batam (Indonésie)	80,00	80,00
Telemecanique Iran (Iran)	100,00	100,00
Schneider Electric Japan Ltd (Japon)	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon)	60,00	60,00
Schneider Electric Maroc (Maroc)	100,00	100,00
Schneider Electric (NZ) Ltd (Nouvelle-Zélande)	100,00	100,00
Schneider Electric Peru SA (Pérou)	60,00	–
Schneider Electric Philippines Inc (Philippines)	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Taiwan Co Ltd (Taïwan)	100,00	100,00
Schneider Electric Thaïland Co Ltd (Thaïlande)	100,00	94,88
Schneider Electric High Voltage Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Elektrik AS (Turquie)	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA (ex - Schneider MG SD TE SA) (Venezuela)	91,58	91,58
Schneider Electric Vietnam Ltd (Vietnam)	100,00	100,00
<i>Sociétés mises en équivalence</i>		
Schneider Electric Malaysia SDN BHD (Malaisie)	30,00	30,00
Schneider Scott & English Electric SDN BHD (Malaisie)	14,70	14,70
Groupe Lexel A/S		
ELSO GmbH Elektrotechnik (Allemagne)	100,00	100,00
LK Elektrotechnik GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Thorsman GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Dalcotech A/S (Danemark)	100,00	–
Elmat ApS (Danemark)	100,00	100,00
JO-EL A/S (Danemark)	100,00	–
JO JO A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Electric A/S (ex Thorsman & Co A/S) (Danemark)	100,00	100,00
Lexel Holding A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexinvest A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK Engineering A/S (Danemark)	100,00	100,00
Polam Holding Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Wibe A/S (Danemark)	Fusion	100,00
A/S Lexel Electric (Estonie)	100,00	100,00
Elari Oy (Finlande)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
Elko Suomi Oy (Finlande)	100,00	–
I-Valo (Finlande)	100,00	–
JO-EL Oy (Finlande)	100,00	–
Oy Elektrokontakt (Finlande)	100,00	–
Oy Esmi AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB (ex Ahlström Sähkötarvikeet Oy) (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Thorsman & Co AB (Finlande)	Fusion	100,00
Oy Wibe AB (Finlande)	Liquidation	100,00
Alombard Finance SA (France)	99,99	99,99
Ets Alombard SA (France)	99,88	99,88
Scanelec SA (France)	99,99	99,99
Thorsman Ltd (ex Foxford Eurofast Ltd) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Grawater Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO Products Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Lexel Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Thorsman & Co (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	Liquidation	100,00
Walker Mainstay Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
LK India Private Ltd (Inde)	77,01	77,01
Thorsman Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Ahlstrom - Remlr Elektra SIA (Lettonie)	100,00	100,00
Lexel Elektropreces SIA (Lettonie)	100,00	100,00
Eltra Baltic UAB (Lituanie)	100,00	100,00
UAB Lexel Electric (Lituanie)	100,00	100,00
Elektrokontakt A/S (Norvège)	100,00	100,00
Elko Holding AS (Norvège)	100,00	100,00
ESMI AS (Norvège)	100,00	100,00
Industrisitering A/S (Norvège)	100,00	–
Lexel Electric A/S (ex - Thorsman & Co A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Norwesco AS (Norvège)	100,00	100,00
Telesafe Produkter AS (Norvège)	100,00	–
Wibe Stiger A/S (ex Wibe A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Polam Holding BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Polinsta Holding B.V. (Pays-Bas)	100,00	100,00
Sandas Montage BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Production BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago Thorsman BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Aktywa Sp.zo.o (Pologne)	100,00	100,00
B.A.P.Z. Sp.zo.o (Pologne)	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA (Pologne)	99,99	99,00
El. Grand Sp.zo.o (Pologne)	100,00	100,00
El-Handel Sp.zo.o (Pologne)	100,00	100,00
Eltra S.A. (Pologne)	100,00	100,00
NEW.CO Poland (Pologne)	Liquidation	100,00
Wibe Polska S.z.p.o.o (ex - Thorsman Polska S.z.p.o.o) (Pologne)	100,00	100,00
Lexel Amperie (République tchèque)	51,00	51,00
Eltra Kaliningrad Sp.zo.o (Russie)	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB) (Russie)	100,00	100,00
ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (Russie)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.00	% d'intérêt 31.12.99
ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (MOW) (Russie)	100,00	100,00
EFAB Electric AB (Suède)	100,00	100,00
AB Stockholms Brandskyddskonsulenter (Suède)	Liquidation	100,00
AB Elektrokontakt EKT (Suède)	100,00	100,00
ELJO AB (Suède)	100,00	100,00
ELJO Forsäljning AB (Suède)	100,00	100,00
Exportvärden AB (Suède)	100,00	100,00
Hebo-Verken AB (Suède)	100,00	100,00
JO-EL AB (Suède)	100,00	–
JO JO AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel AB (ex - Elmerks AB) (Suède)	100,00	100,00
Lexel Elektrik AB (ex - Thorsman Marknad Sverige AB) (Suède)	100,00	100,00
ESMI AB (Suède)	Fusion	100,00
ESMI Multi Signal AB (ex - Multi Signal AB) (Suède)	100,00	100,00
Multi Signal Service AB (Suède)	100,00	100,00
Scanmast International AB (Suède)	Liquidation	100,00
Thorsman & Co AB (Suède)	Fusion	100,00
Thorsman Industri AB (Suède)	100,00	100,00
Thorsman Växjö AB (Suède)	100,00	100,00
AB Wibe (Suède)	100,00	100,00
Wibe Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS (Turquie)	100,00	–
Schneider Electric SA (société mère)		
Secteur Ex-Empain Schneider		
<i>En intégration globale</i>		
Muller & Cie	100,00	100,00
Sovalmo	100,00	100,00
Cofibel	100,00	99,50
COFIMINES	100,00	99,76
Cofimines Overseas Corporation	100,00	99,76
SHL	100,00	99,76
Secteur Ex-Spie Batignolles		
<i>En intégration globale</i>		
Spie-Capag	100,00	100,00
SPEI	100,00	100,00

Comptes résumés de la société Schneider Electric SA

Seuls les comptes consolidés donnent une image complète des activités et des résultats et reflètent la réalité économique et financière du Groupe. Les comptes sociaux de la société Schneider Electric SA ne donnent qu'une image très partielle de cette réalité.

C'est le résultat net social de la holding qui est soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire. C'est à partir de ce résultat, majoré des réserves et du report à nouveau de l'exercice précédent, que l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende distribué aux actionnaires.

Bilan au 31 décembre 2000

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Actif immobilisé	3 370	3 125	2 203
Autres actifs	1 739	1 888	1 276
Total Actif	5 109	5 013	3 479

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Fonds propres	3 157	3 332	2 877
Provisions	44	49	52
Dettes financières	1 779	1 539	465
Autres dettes	129	93	85
Total Passif	5 109	5 013	3 479

Résultats au 31 décembre 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	1999	1998
Produits nets des participations	318	251	212
(Frais financiers) / Produits financiers nets	49	12	25
Charges d'exploitation	(9)	(14)	(20)
Résultat exceptionnel et impôts	(1)	68	(30)
Résultat net social	357	317	187

Filiales et participations

Bilan au 31 décembre 2000

(en milliers d'unités monétaires)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
--	---------	--	---

I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

<i>Schneider Electric Industries SA</i> 89, boulevard Franklin Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison	441 314,3	1 486 931,8	100,00
<i>Cofibel</i> 18-20, avenue Winston Churchill 1180 Bruxelles	FB 2 233 306	FB 3 487 587	99,54
<i>Cofimines</i> 18-20, avenue Winston Churchill 1180 Bruxelles	FB 1 675 000	FB 1 010 581	99,77

B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

<i>Infra +</i> 3, rue des Marronniers 94240 L'Hay-les-Roses	2 038,2	7 934,1	38,50
---	---------	---------	-------

II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A. Filiales non reprises au paragraphe I :

- Filiales françaises (ensemble)
- Filiales étrangères (ensemble)

B. Participations non reprises au paragraphe I :

- Dans les sociétés françaises (ensemble)
- Dans les sociétés étrangères (ensemble)

* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances cautions par la société et non remboursés	Montant des hors taxes et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte(-) par la exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 531 980,7	1 531 980,7	–	–	3 116 530,3	503 554,3	292 262,4	voir note sur les titres de participation
136 762,7	136 762,7	–	–	Société de portefeuille	FB 183 667,6	18 946,4	
82 579,7	82 579,7	–	–	Société de portefeuille	FB 57 847,4	–	
23 632,7	23 632,7			24 958,0	1 668,7	303,4	
20 966	20 962		–			2 337,3	
–	–	–	–			14,8	
2 576,7	1 530,5		–			399,5	
877,8	498,1	–	–			–	

Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	1996	1997	1998	1999	2000
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	1 043 682,4	1 159 893,8	1 169 414,4	1 230 443,3	1 246 301,1
Nombre d'actions émises	136 922 169	152 168 097	153 417 118	161 423 578	155 787 643
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	2 521	1 566	1 315	1	–
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
• par conversion d'obligations	12 597	8 682	7 668	343	191
• par exercice de droits de souscription	14 497	4 767	4 281	3 512	3 261
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 095,0	11 946,4	3 946,1	3 865,3	2 728,5
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	198 757,1	246 491,9	264 164,6	312 575,4	443 613,6
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	153 685,8	184 350,8	106 320,8	255 739,0	301 958,6
Impôts sur les bénéfices (IFA)	–	–	15,2	3,8	–
Résultat après impôts, amortissements et provisions	114 323,5	120 035,0	187 043,9	316 704,3	356 657,1
Résultat distribué	104 368,3	150 025,8	168 429,7	(1) 270 272,7	249 260,2
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1,12	1,66	0,94	1,40	1,94
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,84	0,79	1,22	1,96	2,29
Dividende attribué à chaque action (net)	0,76	0,99	1,15	1,34	1,60
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	9	8	6
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 157,7	3 578,6	3 128,6	3 198,2	3 975,9
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 353,6	1 291,5	1 699,3	1 736,8	901,7

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant seront affectés au report à nouveau.

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires
de la Société Schneider Electric SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric SA établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur

présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2001

Les Commissaires aux comptes,

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin

Daniel Chauveau

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation

d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) et aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2001

Les Commissaires aux comptes,

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin

Daniel Chauveau

Responsable du document de référence

Responsable du contrôle des comptes

Attestation du responsable du Document de Référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric SA. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 12 avril 2001
Le Président-Directeur Général
Henri Lachmann

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Schneider Electric SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée, étant observé que les synergies estimées sur les résultats suite au rapprochement projeté entre Schneider Electric SA et Legrand constituent des objectifs au sens des normes de la profession et n'ont pas fait l'objet d'autres diligences de notre part que les travaux spécifiques réalisés lors de l'offre publique et qui ont fait l'objet de notre rapport en date du 29 janvier 2001.

Les comptes annuels des exercices 1998, 1999 et 2000 et les comptes consolidés des exercices 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés de l'exercice 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000 en date du 1^{er} mars 2001 comporte une observation rappelant les changements de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 avril 2001

Les Commissaires aux comptes,

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin

Daniel Chauveau

Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001

Rapport du Conseil d'Administration	102
Rapports Spéciaux des Commissaires aux comptes	107
Résolutions	110

Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale des actionnaires

Approbation des comptes annuels

- Première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés.

Affectation à la réserve légale

- Deuxième résolution -

Nous vous proposons de prélever sur le poste "prime de fusion" une somme de 6 385 785,28 euros afin de porter la réserve légale à un montant égal à 10 % du nouveau capital au 31 décembre 2000.

Intégration dans les primes

- Troisième résolution -

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver l'affectation en prime d'émission d'un montant de 7 962 383,66 euros.

Nous vous rappelons qu'en 1992 lorsque Square D a émis un emprunt de 250 millions de dollars, convertible en actions Schneider SA, elle a versé à Schneider SA une somme de 7 962 383,66 euros destinée à couvrir le risque de non-libération du nominal des actions Schneider à émettre par suite de l'exercice du droit de conversion des porteurs d'obligations Square D, ce risque étant lié aux fluctuations possibles du dollar par rapport au franc. Cette somme peut être également considérée comme une prime destinée à rémunérer l'émission des actions résultant de l'échange des obligations convertibles. Cette somme ne constituant pas un élément du résultat, il vous est donc proposé de l'affecter directement au poste des primes d'émission.

Affectation du résultat et fixation

du dividende à 1,6 euro

- Quatrième résolution -

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice, soit 356 657 094,42 euros, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 173 292 909,68 euros, auquel il vous est proposé d'ajouter :

1. la quote-part du précompte, qui n'a pas eu à être versée au Trésor Public, soit un montant de 4 721 550,19 euros,

2. le dividende sur les actions d'autodétention non versé, soit un montant de 7 951 316,12 euros, ce qui portera le report à nouveau à 185 965 775,99 euros, soit un total distribuable de : 542 622 870,41 euros de la manière suivante :

Dividende aux actions	249 260 228,80 euros
Précompte	61 610 598,41 euros
Report à nouveau	231 752 043,20 euros

Après cette affectation, les capitaux propres de Schneider Electric SA s'élèveront, compte tenu des 6 millions d'actions annulées par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000, à 2,85 milliards d'euros contre 3,06 milliards d'euros (après répartition) au 31 décembre 1999.

Si vous approuvez cette répartition, le dividende net alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2000 serait de 1,6 euro (10,50 F), soit, en y ajoutant un avoir fiscal à 50 %, un revenu global de 2,4 euros, soit 15,74 francs, qui correspondra à l'acompte sur dividende qui a été versé le 7 mai 2001.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	Dividende net		Avoir fiscal		Revenu global	
	€	F	€	F	€	F
1997	0,99	6,50	0,50	3,25	1,49	9,75
1998	1,15	7,54	0,58	3,77	1,73	11,31
1999	1,34	8,79	0,67	4,39	2,01	13,18

Composition du Conseil d'Administration

- Cinquième à septième résolution -

Les notices biographiques de MM. Didier Pineau-Valencienne, Jean-René Fourtou et du Dr Hans Friderichs vous sont données dans la présentation du Conseil d'Administration.

Fixation du montant des jetons de présence

- Huitième résolution -

Pour permettre de poursuivre l'internationalisation de votre Conseil d'Administration, il vous est proposé de porter le montant annuel des jetons de présence à 640 000 euros.

Sur cette base, les jetons alloués à un administrateur, hors jetons de présence rémunérant l'appartenance à un Comité du Conseil, pourraient s'élever à 30 500 euros.

Il vous est rappelé que la moitié des jetons de présence des administrateurs est fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. Nous vous précisons que si vous décidez, comme il vous est proposé par la seizième résolution, de transformer le mode de gestion de la Société par l'adoption d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance, le montant global des jetons de présence alloué au Conseil d'Administration le sera, pour l'exercice 2001, prorata temporis.

Conventions de l'article L 225-38 - Neuvième résolution -

Aucune convention nouvelle, visée aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Il vous est demandé de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, des conventions de l'article L 225-38 conclues au titre d'exercices antérieurs.

Rachat d'actions - Dixième résolution -

Il vous est proposé de permettre à la Société de racheter ses propres actions, par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

Les programmes d'achat que la Société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou l'optimisation de la gestion des fonds propres de la Société. Les actions rachetées pourront être cédées, conformément à la loi, par tous moyens ; leur cession pourra ainsi intervenir en complément ou aux lieu et place d'une augmentation de capital, notamment si une opportunité de croissance externe se présentait.

Elles pourront également être utilisées à servir les programmes de plans d'options d'achat d'actions ou d'actionnariat salarié que votre Société pourra mettre en place.

Enfin, elles pourront être en partie annulées conformément à la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2000.

L'autorisation que vous aviez donnée en 2000 a été mise en œuvre ; il vous en est rendu compte à la page 52 du rapport annuel.

En application du règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, la Société a établi et publié une note d'information visée par la Commission qui est tenue à votre disposition.

Délégation pour l'émission d'obligations - Onzième résolution -

Au cours de l'exercice, Schneider Electric SA a émis en octobre 2000 pour 450 millions d'euros d'obligations à sept ans. Ces obligations, qui offrent un coupon de 6,125 %, ont été placées, sans appel public à l'épargne, à l'international. Elles sont cotées à Paris et Luxembourg.

Votre Conseil ayant fait usage de l'autorisation que vous lui avez donnée en mai 1999 et en octobre 2000, il vous est proposé de lui donner une nouvelle autorisation pour émettre des obligations ou des titres assimilés, tant en France qu'à l'étranger, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 2,5 milliards d'euros.

Cette autorisation, conformément à la loi, sera valable cinq ans.

Autorisations pour augmenter immédiatement ou à terme le capital - Douzième à quatorzième résolution -

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration bénéficie d'autorisations, pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment des actions, des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions dans la limite de 750 millions d'euros de nominal du capital.

Votre Conseil d'Administration a utilisé l'une de ces autorisations pour rémunérer les actionnaires de Legrand qui apporteront leurs titres à l'offre publique d'échange que Schneider Electric SA a initiée sur cette société le 15 janvier 2001.

En outre, ces autorisations viennent à expiration à l'occasion de la présente assemblée pour leurs montants non utilisés.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L 225-129 III du Code de commerce, de les renouveler, dans le cadre de deux délégations données au Conseil d'Administration pour émettre éventuellement toutes sortes de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, l'une avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'autre avec suppression de ce droit. La durée de validité de ces deux délégations sera, conformément aux dispositions légales, de 26 mois. Ainsi dans la douzième résolution, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons de souscription ainsi que toutes autres valeurs mobilières diverses pouvant donner accès au capital (comme par exemple des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions) ainsi que d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Le montant nominal maximum des valeurs mobilières qui seraient ainsi émises étant de **1,5 milliard d'euros**, le montant nominal maximum des augmentations de capital en résultant serait limité, hors incorporation de réserves, à **750 millions d'euros**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des augmentations de capital résultant des incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ainsi que des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres. Il est précisé également que sur ce montant s'imputeront les augmentations de capital réalisées dans le cadre d'opérations avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Dans la treizième résolution, il vous est également proposé de donner au Conseil d'Administration, pouvoir à l'effet de procéder, éventuellement, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission des mêmes titres que ceux visés à la résolution précédente. Votre Conseil d'Administration pourra en outre émettre des valeurs mobilières destinées à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiatrice. De même, il pourra émettre des actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui seraient émises par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA, en accord avec votre Conseil d'Administration.

Les montants nominaux maximaux des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et des augmentations de capital pouvant en résulter, sont les mêmes, dans le cadre de cette résolution, que ceux proposés dans la résolution précédente et s'imputeront, le cas échéant, sur ces montants. Avec ces autorisations financières, votre Conseil d'Administration disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des valeurs mobilières à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux. Ainsi, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription offrira à votre Conseil d'Administration la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que votre Conseil d'Administration puisse conférer aux actionnaires une priorité de souscription, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et cessibles, et que les émissions d'actions se fassent sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour de la réunion du Conseil qui déciderait de l'émission de ces valeurs.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que des actions, les modalités d'attribution des actions auxquelles ces valeurs donneraient droit ainsi que les dates auxquelles pourraient être exercés les droits d'attribution, seront déterminées, au moment de la décision d'émission, par votre Conseil.

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration bénéficie d'une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise qu'il envisage d'exercer pour la réalisation d'une nouvelle opération mondiale d'actionnariat salarié en 2001.

Par la quatorzième résolution, il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à utiliser les délégations données dans les douzième et treizième résolutions pour augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange visant des titres de la Société.

Modifications des statuts, nomination des membres du Conseil de Surveillance, délégations conférées au Directoire - quinzième à trente-cinquième résolution -

Nous vous rappelons que dans le cadre des accords sur le gouvernement d'entreprise conclus à l'occasion de l'offre publique d'échange sur Legrand, il est prévu la consultation de l'Assemblée Générale des Actionnaires de Schneider Electric SA afin de modifier la dénomination sociale et le mode de gestion de la Société.

Ainsi, pour marquer la constitution d'un leader mondial de la distribution électrique issu du rapprochement de deux grands groupes, nous vous proposons d'adopter Schneider - Legrand comme nouvelle dénomination sociale.

En outre, pour adapter le gouvernement de l'entreprise tant à la nouvelle dimension du Groupe qu'à l'élargissement de ses activités, nous vous proposons d'adopter la structure de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Dans les statuts, soumis à votre approbation, le Directoire (articles 16 à 21) est composé de deux à sept membres nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, le premier Directoire sera nommé pour une durée de deux ans. La limite d'âge des membres du Directoire est de 68 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance (articles 11 à 15 et 21) est composé de dix-huit membres au plus, personnes physiques, qui doivent posséder au moins 250 actions de la Société pendant la durée de leur mandat, lequel est de quatre ans renouvelable.

La limite d'âge maximale des membres du Conseil de Surveillance est de 74 ans, et le nombre des membres de Conseil de Surveillance ayant plus de 70 ans ne peut pas excéder le tiers du nombre des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance, qui peut nommer en son sein un ou plusieurs Comités spécialisés, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, qu'il nomme, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Conformément aux dispositions légales, il autorise les conventions réglementées ainsi que les cessions d'immeubles ou de participations et la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi. Il présente à l'assemblée annuelle un rapport sur la gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Il vous est proposé également, à l'occasion de cette modification statutaire, d'intégrer, par anticipation, les nouvelles dispositions légales qui autoriseront la participation aux réunions des organes sociaux par visioconférence ou par tous moyens de télétransmission, d'étendre l'objet social, notamment aux activités d'appareillages électriques, et de substituer les références faites par les statuts à la loi sur les sociétés commerciales à des références aux articles correspondants du nouveau Code de commerce.

Pour tenir compte de l'internationalisation croissante de l'actionnariat de votre Société et de la très forte réticence marquée notamment par les investisseurs anglo-saxons à l'égard du droit de vote double, il vous est proposé de le supprimer. Votre décision est subordonnée à son approbation par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Toutefois, le rapprochement Schneider - Legrand ne deviendra effectif que lorsque les deux conditions ci-après seront remplies : la réussite de l'offre publique d'échange, en cours au moment où votre Conseil a arrêté les résolutions soumises à votre approbation, et la délivrance par la Commission de Bruxelles de son autorisation au titre du contrôle des concentrations communautaires. Cette dernière devrait intervenir, au plus tard, début Août 2001. Ainsi, il est prévu que le changement de dénomination sociale, de mode de gestion de la Société et la suppression des droits de vote double s'opéreront dans les 45 jours suivant la date de la levée de ces deux conditions.

Si, selon ses recommandations, vous approuvez la modification des statuts, votre Conseil vous propose par les dix-huitième à trente-deuxième résolutions de nommer, conformément aux conclusions du Comité de Rémunérations et de Nominations, à compter de la date du changement de mode de gestion de la Société, MM. Daniel Bouton, Thierry Breton, Alain

Burq, Bernard Decoster, Jean-René Fourtou, Michel François-Poncet, le Dr Hans Friderichs, MM. James Hardymon, Gérard de La Martinière, Didier Pineau-Valencienne, James Ross, Edouard de Royère, Piero Sierra, Jean-Pierre Verspieren et Raphaël Verspieren membres du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

Les notices biographiques des candidats au Conseil de Surveillance vous sont données, en ce qui concerne les actuels membres du Conseil d'Administration de Schneider Electric SA, dans la présentation du Conseil d'Administration et vous trouverez ci-après, celles de MM. Bernard Decoster, Edouard de Royère, Jean-Pierre Verspieren et Raphaël Verspieren.

Bernard Decoster

57 ans, Vice-Président de Legrand SA.

Bernard Decoster entre chez Legrand en 1967, nommé en avril 1982 Directeur Industriel, il devient Vice-Président de Legrand en 1994.

Bernard Decoster est également Président et Administrateur de différentes filiales de Legrand.

Edouard de Royère

69 ans, Président d'honneur et Administrateur de l'Air Liquide SA.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), après un passage par la banque, Edouard de Royère, rejoint l'Air Liquide en 1966. En 1967, il en est nommé Secrétaire Général. En 1971, il entre à son Conseil d'Administration et il deviendra successivement Vice-Président-Directeur Général Adjoint en 1979, Vice-Président en 1982 puis Président Directeur Général de 1985 à 1995 et Président d'Honneur en 1997.

Edouard de Royère est également Administrateur de Danone, L'Oreal, Sodexo, Solvay, Fimalac, Wanadoo, membre du Conseil de Surveillance de Michelin, Président de l'ANSA et de la Fondation du Patrimoine.

Jean-Pierre Verspieren

61 ans, Vice-Président de Legrand SA.

Licencié en Sciences Physiques et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Jean-Pierre Verspieren rejoint Legrand en 1966 en tant qu'adjoint au Secrétaire Général. Il sera successivement contrôleur de gestion, Directeur de filiale Espagne, Directeur d'établissement de production Isocéram avant de devenir en 1994 Vice-Président de Legrand SA.

Jean-Pierre Verspieren est également Président et Administrateur de différentes filiales de Legrand, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de Limoges, Vice-Président de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Limoges (ENSIL).

Raphaël Verspieren

58 ans, Vice-Président de Legrand SA.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen, Raphaël Verspieren rejoint en 1967 le groupe Legrand au sein duquel il occupe différentes fonctions dans des établissements ou filiales. En 1994 il est nommé Vice-Président de Legrand.

Raphaël Verspieren est également Président et Administrateur de différentes filiales de Legrand.

Par la trente-troisième résolution, il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence alloué aux membres du Conseil de Surveillance à 640 000 euros, étant précisé que le montant des jetons de présence de l'exercice 2001 sera calculé prorata temporis.

Par les trente-quatrième et trente cinquième résolutions, il vous est proposé de conférer au Directoire les diverses autorisations dont dispose votre Conseil d'Administration pour augmenter le capital, procéder à des opérations d'actionnariat salarié, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, augmenter le capital en période d'offre publique visant les titres de la Société, émettre des obligations, effectuer des rachats d'actions de la Société et procéder à leur cession ou à leur annulation.

Enfin, par la trente-sixième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité des Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec Square D Company

- Schneider Electric SA assure le cautionnement non rémunéré des engagements de Square D Company vis-à-vis de l'Employee Stock Saving Ownership Plan (ESOP), fonds de retraite des employés de Square D Company, pour 13,4 millions de US dollars au 31 décembre 2000.

- Square D Company a émis pour un montant nominal de 250 millions de US dollars d'obligations convertibles en actions Schneider Electric SA, à taux réduit de 2 %. Cette émission a été garantie par Schneider Electric SA. En outre, une convention définit les relations entre Schneider Electric SA et Square D Company pendant la durée de l'emprunt et, en particulier, à la suite des demandes de conversion d'obligations Square D Company en actions Schneider Electric SA. Après les conversions intervenues au 31 décembre 2000, le montant garanti est de 8,95 millions de US dollars en principal.

- Square D Company, Schneider Canada Inc et Schneider Mexico SA de CV ont sollicité du groupe American International Group (AIG) une garantie au bénéfice des clients de ces entreprises dans le cadre des marchés passés par celles-ci. AIG a demandé à être contre-garanti par Schneider Electric SA. Dans ce cadre, votre société a donné une garantie en faveur d'AIG d'un montant maximum de 45 millions d'US dollars. L'encours au 31 décembre 2000 s'élève à 0,1 million de US dollars.

Convention avec Schneider Electric Industries SA

Votre Conseil a autorisé votre société à sous-louer à Schneider Electric SA 83,55 % d'un ensemble immobilier aux 64-70, avenue Jean-Baptiste Clément et 3 et 5, rue Anna Jacquin à Boulogne-Billancourt, pour un loyer annuel de 8 355 000 francs (1 273 712 euros), majoré de la quote-part de charges et des coûts de fonctionnement. Le bail a été signé le 29 août 1995.

À ce titre, votre société a enregistré en 2000 un produit de 2 948 824 francs (449 545 euros).

Cette convention a été résiliée le 30 avril 2000.

Conventions avec Spie Batignolles (devenue Spie SA)

- Une convention de gestion déléguée a été conclue entre votre société et Spie Batignolles (devenue Spie SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion. Pour l'exécution de sa mission, votre société verse à Spie Batignolles une rémunération annuelle forfaitaire de 0,75 % de la valeur des actifs nets gérés pour le compte de Schneider Electric SA et comptabilisés au 1er janvier de chaque exercice.

Cette convention n'a pas été suivie d'effet en 2000.

- En outre, votre Société avait donné certaines garanties d'usage sur les comptes 1995 de Spie Batignolles et Spie Trindel, et a garanti des risques relevant de certaines affaires passées de Spie Batignolles et/ou ses filiales, notamment Spie Trindel et Spie Enertrans.

Cette convention n'a pas été suivie d'effet en 2000.

**Conventions avec Schneider Capital Management
(devenue Washington Groupe)**

Dans le cadre d'un ensemble d'opérations visant à rassembler, sous une structure placée sous Schneider Electric SA, dénommée Schneider Capital Management, l'ensemble des actifs et des structures non industriels de Schneider, hérités de l'ex-Groupe Empain Schneider et de Spie Batignolles, le Conseil d'Administration du 23 mars 1998 avait autorisé Schneider Electric SA à consentir des avances conditionnées à cette société, à hauteur de 250 millions de francs (38,11 millions d'euros).

Votre société avait effectivement consenti le 28 mai 1998 des avances conditionnées à hauteur

de 250 millions de francs (38,11 millions d'euros). Leur remboursement a été renégocié dans le cadre de la cession du pôle immobilier. L'acquéreur les a remboursées, en 1999, à hauteur de 161 millions de francs (24,54 millions d'euros) et s'est engagé à rembourser 14,1 millions de francs (2,15 millions d'euros) au plus tard le 31 décembre 2001, cette somme portant intérêt au taux de 3,5 % l'an, le solde de la créance ayant été cédé au repreneur pour 10 millions de francs (1,5 million d'euros).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} mars 2001

Les Commissaires aux comptes,

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

Aldo Cardoso Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin

Daniel Chauveau

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'autres valeurs mobilières

Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2001

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société Schneider Electric S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment par les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-95, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émissions d'actions, de bons de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer (12ème et 13ème résolutions). Ces valeurs mobilières pourront être émises à concurrence d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros. Le montant nominal maximum des augmentations de capital en résultant est limité à 750 millions d'euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces

opérations et de renoncer dans la 13ème résolution à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné les projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 13ème résolution dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2001

Les Commissaires aux comptes,

Barbier Frinault & autres
Arthur Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin

Daniel Chauveau

Résolutions

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice 2000).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice 2000, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration, et prend acte de la présentation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

(Affectation à la réserve légale).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de prélever sur le compte "prime de fusion" une somme de 6 385 785,28 euros, afin de porter la réserve légale à un montant de 10 % du nouveau capital au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

(Intégration dans les primes).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter en prime d'émission la somme de 7 962 383,66 euros versée par Square D, à l'occasion de l'émission de son emprunt de 250 millions de dollars US convertible en actions Schneider Electric SA en 2003, pour assurer, quelle que soit la fluctuation du dollar par rapport au franc, la garantie de la libération du nominal des actions Schneider Electric SA émises par suite de conversions d'obligations.

Quatrième résolution

(Affectation du bénéfice et fixation du dividende à 1,6 euro).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'intégration dans le report à nouveau de :

1. la quote-part non due du précompte fixé par la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2000, soit la somme de 4 721 550,19 euros,
2. du dividende afférent aux actions d'autodétention, non versé, soit la somme de 7 951 316,12 euros, et décide de répartir le solde bénéficiaire qui s'élève, compte tenu du report à nouveau ainsi augmenté, à 542 622 870,41 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	249 260 228,80 €
Précompte	61 610 598,41 €
Report à nouveau	231 752 043,20 €

Elle décide en conséquence le paiement d'un dividende de 1,6 euro par action de 8 euros, formant, avec un avoir fiscal à 50 %, un revenu global de 2,4 euros et correspondant au montant de l'acompte sur dividende versé le 7 mai 2001.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende net		Avoir fiscal		Revenu global	
	F	€	F	€	F	€
1997	6,50	0,99	3,25	0,50	9,75	1,49
1998	7,54	1,15	3,77	0,58	11,31	1,73
1999	8,79	1,34	4,39	0,67	13,18	2,01

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Didier Pineau-Valencienne).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Didier Pineau-Valencienne pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-René Fourtou).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-René Fourtou pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur du Dr Hans Friderichs).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur du Dr Hans Friderichs pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Huitième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence).

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer

à 640 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'Administration.

Neuvième résolution

(Conventions réglementées, article L 225-38 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des prescriptions de l'article L 225-40 du Code de commerce sur les conventions visées par l'article L 225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Dixième résolution

(Autorisation donnée à la Société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 120 euros - prix minimum de vente 50 euros).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la Société et visée par la Commission des opérations de bourse, autorise, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, afin de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la Société et réaliser des opérations de croissance externe ou de régulariser le cours de bourse, à acquérir des actions de la Société.

- L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens y compris l'acquisition de blocs ou l'utilisation de mécanismes optionnels, sur le marché, hors marché et de gré à gré.
- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de l'augmentation de capital décidée pour rémunérer les actions Legrand apportées dans le cadre de l'offre publique d'échange sur la société Legrand, soit un maximum de 24 421 158 actions.
- Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros, le prix minimum de vente à 50 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquences des limites ci-dessus le montant maximal de l'opération ne pourra excéder 2 930 538 960 euros.
- Les actions acquises en application de la présente résolution pourront en tout ou partie, soit être

cédées ou transférées par tous moyens, notamment par échange de titres, cession en bourse ou hors bourse, vente d'options d'achat ou de vente, exercice de bons ou droits, soit être annulées dans les conditions prévues aux articles L 225-204 et L 225-205 du Code de commerce et conformément à la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2000.

- Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.
- En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximum et minimum de vente des actions.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois.

Onzième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations et des titres assimilés dans la limite de 2,5 milliards d'euros).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations ou titres assimilés (notamment de titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 2,5 milliards d'euros, et libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en unités monétaires quelconques établies par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de cet ou de ces emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations ou titres assimilés.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision et remplace toutes les autorisations antérieures de même nature à hauteur des montants non utilisés.

Douzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 750 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions, par incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes d'émission et distribution d'actions gratuites ou élévation du nominal, par l'émission de bons de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces valeurs mobilières pourront être émises à concurrence d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, de la quinzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 5 mai 2000 autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission de titres de capital ou donnant accès au capital réservés aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce :

1) délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 750 millions d'euros :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;

b) par voie d'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission et par distribution d'actions ou élévation du nominal des actions existantes ;

c) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tous moments ou à dates fixes.

Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission ;

d) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au c) ci-dessus émises simultanément ;

e) par la mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2) Décide que les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des actions et des valeurs mobilières et bons visés aux paragraphes 1) a) et c) auront, à titre irréductible et proportionnellement aux nombres d'actions alors possédés par eux, un droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions

auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Il pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Il pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières et bons, au choix :

- limiter, dans les conditions légales, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;

- ou répartir librement les titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;

- ou encore les offrir au public sur le marché français et/ou international, totalement ou partiellement.

3) Décide :

- qu'au montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1er, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions, émises directement ou non, en vertu de la treizième résolution de la présente Assemblée ;

- qu'en cas d'incorporation de bénéfices, réserves ou de primes au capital, le montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1er sera augmenté de façon à représenter après l'incorporation le même pourcentage du capital social qu'avant celle-ci ;

- qu'en cas de distribution d'actions gratuites :

- celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;

- les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues ; tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

4) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

- pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital et/ou de la ou des émissions ;

- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la Société et, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- pour toute incorporation au capital de primes, réserves bénéfiques ou autres :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
 - fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
 - décider, le cas échéant et par dérogation aux dispositions de l'article L 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits

qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

5) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace, toutes autorisations antérieures de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 750 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions, et par l'émission de bons de souscription d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces valeurs mobilières pourront être émises à concurrence d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en toutes monnaies ou unités monétaires. Un droit de priorité pourrait être accordé aux actionnaires pour les émissions sur le marché français. Cette autorisation est également valable pour les émissions réalisées par les filiales à plus de 50 % de la Société et pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une OPE).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, de la quinzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2000 autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission de titres de capital ou donnant accès au capital réservés aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce ainsi que des articles L 225-148, L 225-150 et L 228-93 dudit Code :

1) délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 750 millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions émises, directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;

b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes.

Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal

maximum total de 1,5 milliard d'euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission ;

c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;

d) par la mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe 1) ci-dessus pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

3) Décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la Société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions anciennes de la Société constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions, valeurs mobilières et bons ; cette moyenne sera éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance ; il est précisé que le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

4) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions de la ou des émissions ;
- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission

ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;

- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;

- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;

- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- d'une manière générale, passer toutes conventions, notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

En outre, l'Assemblée :

5) autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre de la délégation objet du paragraphe 1) :

- pour le cas où une ou des sociétés, dont la Société détiendrait, directement ou indirecte-

ment, plus de la moitié du capital social, émettrait :

a) des obligations à bons de souscription de titres de capital de la Société ou

b) d'autres valeurs mobilières dont la forme est compatible avec les lois en vigueur, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à des dates fixes, de titres de capital de la Société ;

• à procéder, en accord avec la ou les sociétés émettrices, à l'émission de ces obligations et autres valeurs mobilières ainsi qu'à l'émission des bons et des titres de capital correspondants de la Société. L'Assemblée Générale décide que le paragraphe 2), alinéas 1 et 3, et les paragraphes 3) et 4) de la présente résolution sont applicables à l'autorisation donnée dans le présent paragraphe.

6) Autorise le Conseil d'Administration à faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

7) Décide qu'au montant de 750 millions d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1er, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres de capital de la Société.

8) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés, toutes les autorisations antérieures de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser, en cas d'offres publiques d'achat ou d'offres publiques d'échange sur Schneider Electric SA, les autorisations d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital données par l'Assemblée).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, des autorisations données au Conseil d'Administration par les douzième et treizième résolutions adoptées par la présente Assemblée, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange sur les valeurs mobilières émises par la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée qui sta-

tuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Quinzième résolution

(Adoption de la dénomination sociale: Schneider Legrand, sous conditions suspensives).

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et après lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de l'offre publique d'échange initiée par Schneider Electric SA sur les actions Legrand le 15 janvier 2001, décide sous la double condition suspensive, de l'acquisition par Schneider Electric SA, à l'issue de l'offre publique, des actions Legrand apportées à cette offre, et de l'autorisation dudit rapprochement Schneider/Legrand par la Commission Européenne au titre du règlement 4064/89 du 21 décembre 1989 relatif aux concentrations entre entreprises, tel que notifié le 16 février 2001 :

- d'adopter pour la Société la dénomination sociale suivante : Schneider - Legrand. Cette décision prendra effet à la date du changement de mode de gestion de la Société tel qu'il interviendra conformément à la seizième résolution adoptée par la présente assemblée.

Toutefois, pendant une période transitoire d'un mois à compter de cette date, les deux dénominations, ancienne et nouvelle pourront être utilisées par la Société.

- décide de modifier en conséquence, à compter de la date définie ci-dessus, l'article 3 des statuts qui sera rédigé comme suit :

“article 3 - Sa dénomination sociale est : Schneider Legrand”.

Seizième résolution

(Changement de mode de gestion de la Société: adoption de la forme à Directoire et Conseil de Surveillance, sous conditions suspensives).

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et après lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de l'offre publique d'échange initiée par Schneider Electric SA sur les actions Legrand le 15 janvier 2001, décide sous la double condition suspensive, de l'acquisition par Schneider Electric SA, à l'issue de l'offre publique, des actions Legrand apportées à cette offre, et de l'autorisation dudit rapprochement Schneider/Legrand par la Commission Européenne au titre du règlement 4064/89 du 21 décembre 1989 relatif aux concentrations entre entreprises, tel que notifié le 16 février 2001,

- de changer le mode de gestion de la Société sous sa forme anonyme et d'adopter un directoire et un conseil de surveillance,

- d'étendre l'objet social aux activités d'appareillages électriques et de produits céramiques et plastiques, - de modifier en conséquence les statuts de la Société, étant précisé que ce changement de mode de gestion et ces modifications statutaires prendront effet à compter de la réunion de la majorité des personnes désignées pour composer le Conseil de Surveillance, qui interviendra, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, dans un délai de 45 jours suivant la date à laquelle les deux conditions ci-dessus seront remplies.

Compte tenu du nombre d'articles des statuts modifiés en conséquence du changement de mode de gestion de la Société, l'Assemblée Générale décide la refonte des statuts et adopte le nouveau texte proposé, repris ci-après en intégralité en annexe à la présente résolution.

Elle décide, en outre, que ce texte permettra l'utilisation des moyens de vidéo transmission ou télé transmission pour la participation aux réunions du Conseil de Surveillance ou le renvoi des procurations ou des votes par correspondance pour l'Assemblée Générale des actionnaires.

Annexe à la seizième résolution

Les modifications des statuts sont portées en italique

Statuts

TITRE I - Nature - objet - dénomination - Durée et siège de la société

Article 1

La Société est de forme anonyme, à *Directoire et Conseil de Surveillance*.

Créée les 2 et 4 décembre 1871, elle continue d'exister entre les propriétaires des actions composant son capital social, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-après, après fusion avec la Société Schneider SA, Société ayant elle-même absorbé sa filiale industrielle créée le 21 octobre 1836 sous la forme de commandite par actions et transformée en société anonyme le 31 mai 1966, et repris sa dénomination.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les présents statuts.

Article 2

La Société a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays : l'exploitation, directe ou indirecte, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités se rattachant à la construction électrique, à la distribution électrique, au contrôle industriel (produits électromécaniques), à la construction industrielle et à l'entreprise (construction, bâtiment, génie civil, entreprise électrique, travaux publics...); toutes opérations relatives à la production et aux appli-

cations de l'énergie sous toutes ses formes, y compris l'exploitation de toutes industries s'y rattachant, l'octroi ou l'acquisition de toute concession ou la prise à bail ou en régie intéressée de toutes exploitations rentrant dans l'objet social; *la fabrication, l'achat, la vente et la représentation commerciale d'appareillages électriques et de leurs composants, de produits céramiques et plastiques, et de tous matériels ou outillages se rapportant aux fabrications ci-dessus.*

La prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous brevets relatifs à ces industries.

La participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la Société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La Société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, part d'intérêts et achat de toutes sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe.

Article 3

Sa dénomination sociale est : *Schneider-Legrand*.

Article 4

La durée de la Société qui devait expirer au 1er janvier 1887, a été successivement prorogée par décisions des Assemblées Générales des Actionnaires des 8 décembre 1880, 17 décembre 1887, 19 décembre 1896, 29 octobre 1908 et 20 novembre 1928, jusqu'au 1er juillet 2031, sauf les cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Article 5

Le siège social est à 92500 Rueil Malmaison, 43-45 boulevard Franklin Roosevelt.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par *le Conseil de Surveillance*, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le *Directoire* pourra établir, partout où il le juge utile, des bureaux, des agences et des succursales, et procéder à leur suppression.

TITRE II - Capital social - actions

Article 6

Le capital social est fixé à 1 246 301 144 € et divisé en 155 787 643 actions de 8 € nominal entièrement libérées.

Il a été porté :

- au montant de 6 364 233 100 FRF en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 1995 approuvant la fusion de la Société avec Schneider SA par voie d'absorption de cette dernière et à charge de remettre à ses actionnaires 122 175 958 actions de 50 FRF nominal en rémunération de leur apport ;
- au montant de 6 890 007 300 FRF en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1997 approuvant la fusion de la Société avec Merlin Gerin et Telemecanique par voie d'absorption de ces dernières et à charge de remettre aux actionnaires de Telemecanique 117 840 actions de 50 FRF nominal en rémunération de leur apport ;

Article 7

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement ou de concert. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'observation de ces obligations de déclaration, en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote, leur identité et le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Article 8

Les actions sont librement négociables et transmissibles.

Article 9

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre d'actions existantes, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré ou non libéré, du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes, qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte, éventuellement, du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Article 10

Les sommes restant à verser sur les actions à libérer en espèces sont appelées par le *Directoire*.

Les quotités appelées et la date à laquelle les sommes correspondantes doivent être versées sont portées à la connaissance des actionnaires, soit par une insertion faite quinze jours francs au moins à l'avance dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, dans le département du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires dans le même délai.

L'actionnaire qui n'effectue pas à leur échéance les versements exigibles sur les actions dont il est titulaire est, de plein droit et sans mise en demeure préalable, redevable à la Société d'un intérêt de retard calculé jour après jour, à partir de la date d'exigibilité, au taux légal, sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

TITRE III - Conseil de Surveillance

Article 11 - Composition du Conseil de Surveillance

a) Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques. En cas de fusion, ce nombre peut être augmenté dans les conditions prévues par la loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

b) La durée des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Au cas où le Conseil de Surveillance se renouvellerait en entier, le mandat d'une moitié des membres désignés, arrondi en cas de besoin au nombre inférieur, prendrait fin au bout de deux ans et le mandat des membres restant, au bout de quatre ans, l'ordre de sortie étant déterminé par voie de tirage au sort effectué en séance du conseil. Ce renouvellement par moitié ne s'appliquera pas au premier Conseil de Surveillance dont le mandat des membres sera de quatre ans.

Aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ne peut être conféré à une personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans, lorsqu'un mandat est conféré à une personne qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle ce membre du Conseil de Surveillance atteint l'âge de 70 ans.

L'assemblée générale ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin, normalement ou par effet de l'alinéa précédent, le mandat du membre du Conseil de Surveillance qui atteint 70 ans au cours de l'année, peut sur proposition du Conseil de Surveillance, réélire ce membre du Conseil de Surveillance pour une seule et nouvelle période de 4 ans au plus.

Les dispositions des deux précédents alinéas ne sont pas applicables au premier mandat des personnes nommées pour composer le premier Conseil de Surveillance. Toutefois, leur mandat ne pourra être renouvelé pour une période allant au-delà de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle ils atteindront l'âge de 74 ans.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite venait à être dépassée, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil de Surveillance âgé de plus de soixante-dix ans, le plus âgé des membres du Conseil de Surveillance serait réputé démissionnaire d'office. Toutefois, dans le cas où la limite viendrait à être dépassée par suite de la diminution du nombre de membres du Conseil de Surveillance en fonction, ce dépassement resterait sans effet, s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre de membres du Conseil de Surveillance en

fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenu.

Article 12 - Bureau du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président pour une durée qui ne peut être supérieure à celle de leur mandat de membres du Conseil de Surveillance.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

En cas d'empêchement du Président ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs, le Vice-Président remplit les mêmes fonctions et jouit des mêmes prérogatives.

Le Conseil nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres et qui, avec le Président et le Vice-Président, forme le bureau.

Article 13 - Pouvoirs et obligations du Conseil de Surveillance

13.1 - Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

13.2 - Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes annuels.

13.3 - a) Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent être autorisés par le Conseil de Surveillance.

b) Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total et d'un montant particulier qu'il fixe pour chacune des opérations visées au a) du présent paragraphe 3, autoriser le Directoire à procéder aux opérations susvisées. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas.

13.4 - Le Conseil de Surveillance peut nommer, en son sein, un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Chaque comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil de Surveillance.

13.5 - Le Conseil de Surveillance arrête pour son propre fonctionnement un règlement intérieur qu'il notifie au Directoire.

Article 14 - Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois chaque trimestre.

Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président, par tous moyens même verbalement.

Le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsque le

Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à ces réunions via les moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Article 15 - Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

15.1 Il est attribué aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération fixe annuelle dont l'importance globale, déterminée par l'assemblée générale ordinaire, est maintenue jusqu'à décision contraire. Sa répartition en jetons de présence est faite par le Conseil de Surveillance, entre ses membres, dans les proportions fixées par lui.

15.2 Il peut également être alloué par le Conseil, des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à ses membres, dans les cas et les conditions prévus par la loi.

TITRE IV - Directoire

Article 16 - Composition du Directoire

16.1 - Nomination

a) La Société est dirigée par un Directoire, composé de deux à sept membres, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance conformément à la loi et aux dispositions statutaires ci-après exposées.

b) Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres en cas de vacance de siège, conformément à la loi. Toutefois, par dérogation aux présentes dispositions, le premier Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

c) Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de

soixante-huit ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

16.2 - Révocation

Tout membre du Directoire est révocable par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Article 17 - Présidence du Directoire - direction générale

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres

du Directoire qui portent alors le titre de Vice-Président-Directeur Général du Directoire, Directeur Général du Directoire ou Directeur Général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

Article 18 - Pouvoirs et obligations du Directoire

18.1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. Dans les rapports avec les tiers la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

18.2 - Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

18.3 - Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 13 des présents statuts, et que celui-ci la refuse, le Directoire peut saisir l'assemblée générale qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire présente une fois par trimestre au Conseil de Surveillance un rapport écrit ou oral sur la marche des affaires sociales.

Article 19 - Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via les moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Un membre du Directoire peut se faire représenter par un autre membre aux réunions du Directoire.

Le Directoire arrête pour son propre fonctionnement, après avis du Conseil de Surveillance, un règlement intérieur.

Article 20 - Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Article 21 - Conventions entre la Société et un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire

Toute convention intervenant entre la Société et l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

TITRE V - Commissaires aux comptes

Article 22

L'Assemblée Générale désigne des commissaires aux comptes titulaires et suppléants dans les conditions fixées par la loi.

TITRE VI - Assemblées générales des actionnaires

Article 23

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées Générales tant Ordinaires qu'Extraordinaires est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la Société ;

- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de leurs comptes de titres et constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'Assemblée, délai que le *Directoire* a toujours la faculté de réduire, comme d'accepter les dépôts en dehors des limites fixées.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du *Directoire* publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les Assemblées sont présidées par le *Président du Conseil de Surveillance* ou, en son absence, par le *Vice-Président* ou par un membre du *Conseil de Surveillance* spécialement délégué à cet effet par le *Conseil*.

A défaut, l'Assemblée élit elle-même son *Président*.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le *Président du Directoire* ou par un membre du *Directoire* ou par le *Secrétaire de l'Assemblée*.

Article 24

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède :

- un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

- en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Pour l'application des dispositions ci-dessus :

• le nombre total des droits de vote pris en compte est calculé à la date de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite Assemblée Générale ;

- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article *L 233-3 du Code de commerce* et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles *L 233-7 à L 233-10 dudit Code* ;

- la procuration d'actionnaire retournée à la société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci-dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. *Le Directoire* constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Les limitations prévues aux paragraphes ci-dessus sont sans effet pour le calcul du nombre total des droits de vote, y compris les droits de vote double attachés aux actions de la société et dont il doit être tenu compte pour l'application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires prévoyant des obligations particulières par référence au nombre des droits de vote existant dans la société ou au nombre d'actions ayant droit de vote.

TITRE VII - Comptes sociaux et affectations des résultats

Article 25

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Article 26

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition *du Directoire*, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions ou en numéraire dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les fonds de réserves, de prévoyance et d'amortissement, ainsi que les primes d'émission et d'apport, pourront, quelle qu'ait été leur affectation initiale, recevoir toute autre affectation et être employés notamment à doter la réserve légale ou être utilisés à l'amortissement et au rachat des actions ou encore être répartis entre les actionnaires, le tout en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale Ordinaire.

TITRE VIII - Dissolution - liquidation

Article 27

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

TITRE IX - Contestations

Article 28

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la Société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts ou généralement au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au parquet du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du lieu du siège social.

Dix-septième résolution

(Suppression du droit de vote double).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générale Extraordinaires, décide, à compter de la date de prise d'effet des modifications statutaires adoptées par la seizième résolution, de remplacer le troisième alinéa de l'article 24 des statuts par les dispositions suivantes :

“Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.”

Et de supprimer au dernier alinéa de cet article le membre de phrase “, y compris les droits de vote double”.

Cette décision est subordonnée à son approbation par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Dix-huitième à trente-deuxième résolution

(Ces résolutions ont pour objet de nommer, sous réserve du changement de mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, outre les membres du Conseil d'Administration de la Société, - à l'exception de MM. Claude Bébéar, Jean-Paul Jacamon et Henri Lachmann - MM. Bernard Decoster, Edouard de Royère, Jean-Pierre Verspieren et Raphaël Verspieren).

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Daniel Bouton**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

M. Thierry Breton, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingtième résolution

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Alain Burq**, Président du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement “Schneider Actionnariat” pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingtième et unième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Bernard Decoster**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Jean-René Fourtou**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce chan-

gement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Michel François-Poncet**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **Dr Hans Friderichs**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. James F. Hardymon**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Gérard de La Martinière**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de

nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Didier Pineau-Valencienne**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. James Ross**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Vingt-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Edouard de Royère**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Trentième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Piero Sierra**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Trentième et unième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de

surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Jean-Pierre Verspieren**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Trente-deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution approuvée par la présente Assemblée, de nommer, à compter de la date de prise d'effet de ce changement de mode de gestion, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, **M. Raphaël Verspieren**, pour une durée de 4 années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Trente-troisième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, sous réserve du changement du mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution adoptée par la présente Assemblée, de fixer à 640 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Trente-quatrième résolution

(Transfert de délégations au Directoire).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide, sous réserve du changement de mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution adoptée par la présente assemblée, de conférer au Directoire à compter de la date de cette transformation l'ensemble des pouvoirs dont dispose le Conseil d'Administration pour :

1) augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des

actionnaires, conformément à la douzième résolution adoptée par la présente Assemblée,

2) augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la treizième résolution adoptée par la présente Assemblée,

3) augmenter le capital par émission de titres donnant accès au capital réservés aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise (PEE), conformément à la quinzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2000,

4) attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, conformément à la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 6 mai 1999,

5) augmenter le capital en période d'offre publique visant les titres de la Société, conformément à la quatorzième résolution adoptée par la présente Assemblée,

6) procéder à des annulations d'actions autodétenues, conformément à la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2000.

Trente-cinquième résolution

(Transfert de délégations au Directoire).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sous réserve du changement de mode de gestion de la Société par l'adoption d'un directoire et d'un conseil de surveillance, conformément à la seizième résolution adoptée par la présente Assemblée, de conférer au Directoire à compter de la date de cette transformation l'ensemble des pouvoirs dont dispose le Conseil d'Administration pour :

1°) émettre des obligations ou des titres assimilés, conformément à la onzième résolution adoptée par la présente Assemblée,

2°) procéder à des rachats d'actions de la Société, conformément à la dixième résolution adoptée par la présente Assemblée,

Trente-sixième résolution

(Pouvoir pour les formalités).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Tableau de concordance

(Règlement COB 98-01)

Le rapport annuel étant enregistré comme Document de Référence visé par la Commission des Opérations de Bourse, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés.

	Pages correspondantes du magazine	Pages correspondantes du rapport annuel
1.1 Nom et fonctions du responsable du document	-	99
1.2 Attestation des responsables	-	99
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	-	58
1.4 Politique d'information	-	54
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	-	44, 58 et 59
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	8 et 9	47 à 49
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8 et 9	50 à 51
3.4 Marché des titres de l'émetteur	9	52 et 53
3.5 Dividendes	8	96, 102 et 110
4.1 Présentation de la société et du Groupe	12 à 41	46 et 47
4.3 Faits exceptionnels et litiges	-	58
4.4 Effectifs	7, 20 et 21	47 et 85
4.5 Politique d'investissement	12 et 13	61 à 63
5.1 Comptes de l'émetteur et du Groupe	4 à 7	66 à 98
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	-	51, 54 à 57
7.1 Evolution récente	1 à 3	60 à 63
7.2 Perspectives d'avenir	1 à 3	62 et 63

COB

“En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence sous le numéro R.01-118 en date du 18 avril 2001. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.”

Glossaire

Appareillage basse tension : Appareils de protection et de commande des circuits électriques basse tension.

Alimentation de secours statique/dynamique : Voir, onduleur.

Architecture : Structure physique ou fonctionnelle d'un ensemble cohérent comme par exemple un réseau de communication sur lequel se connectent les équipements d'automatisme.

Atelier logiciel : Base logicielle qui permet d'accueillir plusieurs logiciels destinés à la mise en œuvre complète d'automatismes industriels.

Automates programmables : Système d'automatisme à logique programmée recevant, via ses entrées des informations en provenance des capteurs et élaborant, via ses sorties des ordres à destination des actionneurs installés sur des machines.

Automatismes industriels : Ensemble des fonctions permettant l'automatisation des machines et procédés industriels. Le contrôle industriel couvre les fonctions de détection de l'information (capteurs), de traitement (relais, automates), de commande et de protection des actionneurs (Départ moteurs...), de dialogue homme/machine (pupitre), de communication (Bus), et de sécurité

Basse tension : Appellation générique regroupant les tensions de voltage inférieures à 1000V.

Canalisation électrique : Système de transport et de distribution électrique installé dans les plafonds ou faux-planchers des bâtiments tertiaires et industriels. Dans certaines applications, ces canalisations remplacent l'installation de câbles électriques.

Capteur optique intégré : Voir détecteur. Dans ce cas la technologie pour détecter l'information est basée sur l'emploi de signaux optique dont les faisceaux sont réfléchis

Commande et protection moteur : Voir, départ moteur.

Condensateur : Appareil destiné à limiter la chute de tension en ligne et donc à améliorer le facteur de puissance d'une installation électrique.

Constituants de sécurité : Ensemble de constituants répondant à des normes très précises pour assurer la protection des hommes et des machines au niveau de sécurité requis pour une application donnée.

Contacteur : Appareil électrique qui permet la commande de puissance électrique triphasée sur un moteur (ou autres actionneurs).

Contrôle industriel : Voir, automatisme industriel.

Démarrreur : Voir, départ-moteur.

Départ-moteur : Ensemble d'appareils qui réalisent la fonction de démarrage, et de protection en cours de fonctionnement des moteurs électriques. Cette fonction peut réaliser, suivant les appareils utilisés, des démarrages "Tout ou Rien", progressif, ou basé sur une variation de la vitesse du moteur en cours de fonctionnement.

Détecteur : Constituant destiné à capter et transmettre une information électrique de déplacement, de positionnement ou de présence d'organes ou de produits sur une machine.

Disjoncteur : Appareil qui protège les circuits électriques en cas de surintensité (risque d'incendie) ou de défaut d'isolement (risque d'incendie ou d'électrocution).

Distribution électrique : Distribution de l'énergie électrique depuis les sites de production jusqu'aux points de consommation.

Distribution terminale : Distribution de l'électricité dans un bâtiment pour un usage domestique (prises de courant, éclairage...).

Ethernet : Réseau de communication de haute performance qui permet de répondre en temps réel aux exigences d'un atelier ou d'une usine. Ethernet, comme tout réseau utilise des protocoles de communications standards.

Extranet : Partie d'un intranet accessible à l'extérieur de l'entreprise à des personnes précises (login et mot de passe pour des clients par exemple) mais non disponible sur Internet.

Filtres anti-harmoniques : Les tensions de courants harmoniques sont une forme de pollution des réseaux qui peut être très dangereuse pour les installations électriques. On utilise donc des filtres anti-harmoniques, à base de condensateurs notamment.

Gestion technique : Ensemble d'automatismes qui surveillent et gèrent les équipements électriques d'un bâtiment tertiaire ou industriel (éclairage, climatisation, chauffage, ascenseurs, contrôle d'accès, etc...).

Haute tension : Appellation générique regroupant les tensions de voltage généralement supérieures à 40 kV.

IHM: Interface homme-machine : Ensemble de constituants tels que boutons poussoirs, commutateurs, voyants mais aussi écrans graphiques et claviers établissant un dialogue entre l'homme et la machine ceci dans le but de recevoir et de transmettre des informations à l'automatisme et de permettre ainsi à l'opérateur de commander sa machine.

Glossaire

Intégrateur : Intervenants clés dans la mise en œuvre des installations automatisées, les intégrateurs réalisent l'incorporation du matériel et parfois celle du logiciel de l'équipement de contrôle-commande.

Interrupteur : Appareil permettant d'ouvrir ou de fermer un circuit électrique.

Kiosque : Poste de transformation MT/BT préfabriqué.

Microgénération : Processus qui permet au consommateur d'énergie électrique de produire généralement en basse tension sa propre électricité en substitution ou en parallèle à celle du réseau de distribution, ceci dans le but d'améliorer la performance (coût et continuité d'utilisation).

Modbus : Standard de communication qui permet de faire communiquer entre eux les constituants d'automatisme de type Schneider Electric ou tiers (équipements d'autres constructeurs répondant au protocole standard Modbus)

Module d'entrées/sorties : Interface matérielle qui permet aux capteurs et préactionneurs situés sur des machines de production de communiquer avec l'unité centrale d'un automate programmable.

Moyenne tension : Appellation générique regroupant les tensions de voltage comprises entre 1 et 40 kV.

MVA : Méga Volt Ampère : unité de mesure de la puissance d'une installation électrique.

Norme IEC : Norme internationale pour l'appareillage électrique.

Norme NEMA : Standard Nord-Américain pour l'appareillage électrique.

OEM Original Equipment Manufacturers : Constructeurs d'équipements et de machines destinés au domaine de l'industrie (automobile, agroalimentaire, pharmacie, etc...).

Onduleur : Alimentation de secours qui permet de fournir de l'électricité en cas de coupure de l'alimentation principale de l'installation. Elle est réalisée avec des onduleurs (statiques) ou avec des groupes tournants (dynamiques).

Plug and play : Terme générique signifiant que l'installation d'un matériel électrique peut se faire facilement et sans connaissance technique particulière. On le branche et on peut s'en servir.

Poste de livraison MT ou HT : Poste qui intègre de l'appareillage (disjoncteurs, contacteurs, etc...) et qui permet d'alimenter une installation électrique privée en haute et/ou moyenne tension.

Poste de raccordement MT : Voir, poste de livraison.

Régie de distribution : Distributeur (et parfois producteur) d'énergie électrique.

Réseaux VDI Voix-Données-Images : Ensembles de dispositifs qui permettent de transporter des informations sous forme informatique/numérique/digitale correspondant au téléphone, à la vidéo, ou à des données numériques.

SGBD Schneider Global Business Development : Développement commercial des clients globaux.

SGOD Schneider Global OEM Development : Développement commercial des clients constructeurs de machines et d'équipements.

Standard TCP/IP : Protocole standard Ethernet qui régit les échanges d'informations entre l'ensemble des équipements inter-connectés d'une même architecture de communication.

Superviseur : Ensemble matériel et logiciel qui permet la coordination et la gestion d'un atelier de production ou d'une usine en vue de surveiller et d'accroître sa productivité.

Tableau MT ou BT : Armoire ou coffret qui intègrent l'ensemble des appareillages de protection des circuits électriques distribués dans un bâtiment tertiaire ou industriel.

Terminal d'exploitation : Constituant dédié à la fonction dialogue homme machine (voir IHM) et regroupant sur un même produit l'écran et le clavier.

Transformateur MT/BT : Appareillage qui permet de transformer la moyenne tension en basse tension pour alimenter des abonnés en basse tension.

UPS : Voir, onduleur.

VVD: Variateur de vitesse et Démarreur : Appareil d'électronique de puissance, qui participe au démarrage et à l'adaptation de la vitesse d'un moteur en fonction de la demande de l'automatisme (voir départ-moteur).

Web Automation : Technologie issue du monde Internet adaptée et intégrée dans les systèmes d'automatisme industriel.

Wireless : Technologies de communication sans fil qui permet de relier Internet à des terminaux mobiles tels que les téléphones portables ou agendas électroniques communicants.

Schneider Electric SA Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme
au capital : 1 246 301 144 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775